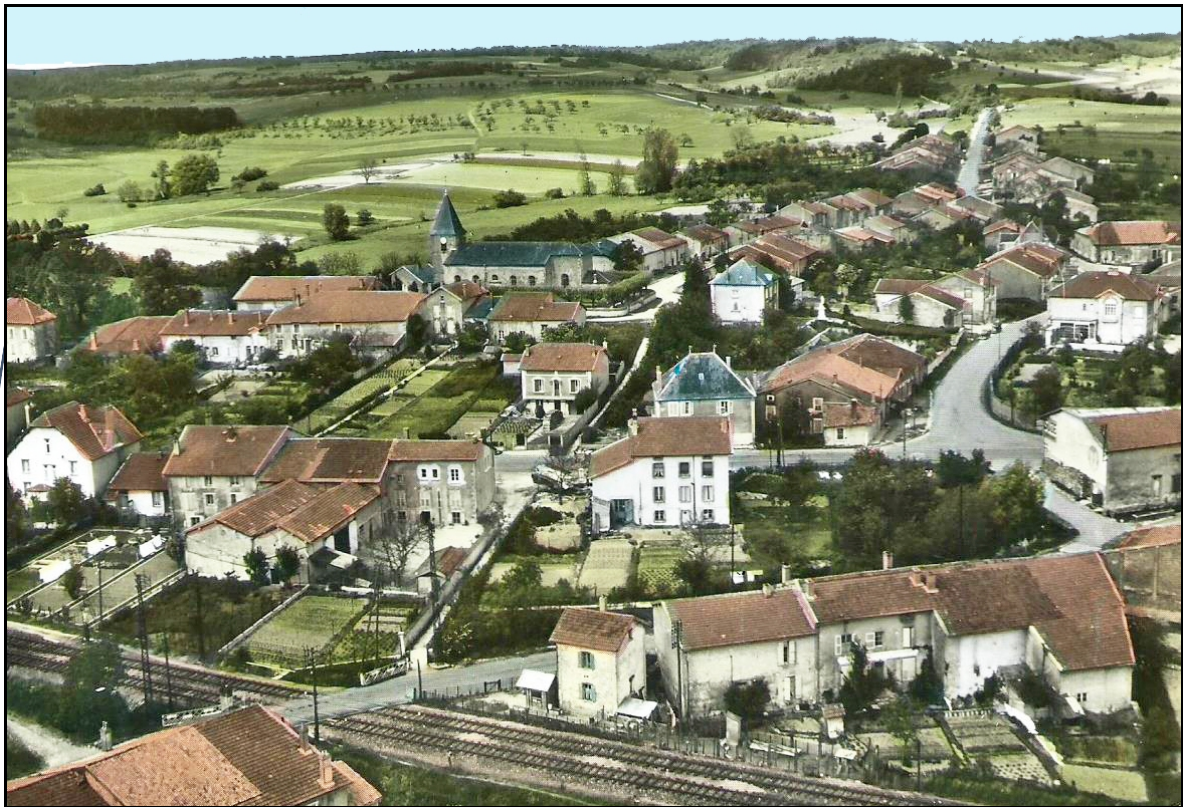


# DOMBASLE EN ARGONNE

## SON HISTOIRE



Recherches, documentation ... réalisées de 1968 à 1973 par  
**Roger ROLLAND** instituteur à Dombasle de 1958 à 1973

## DOMBASLE 1862

486 habitants.

Distance : 18 kilomètres au ouest sud-ouest de Verdun.

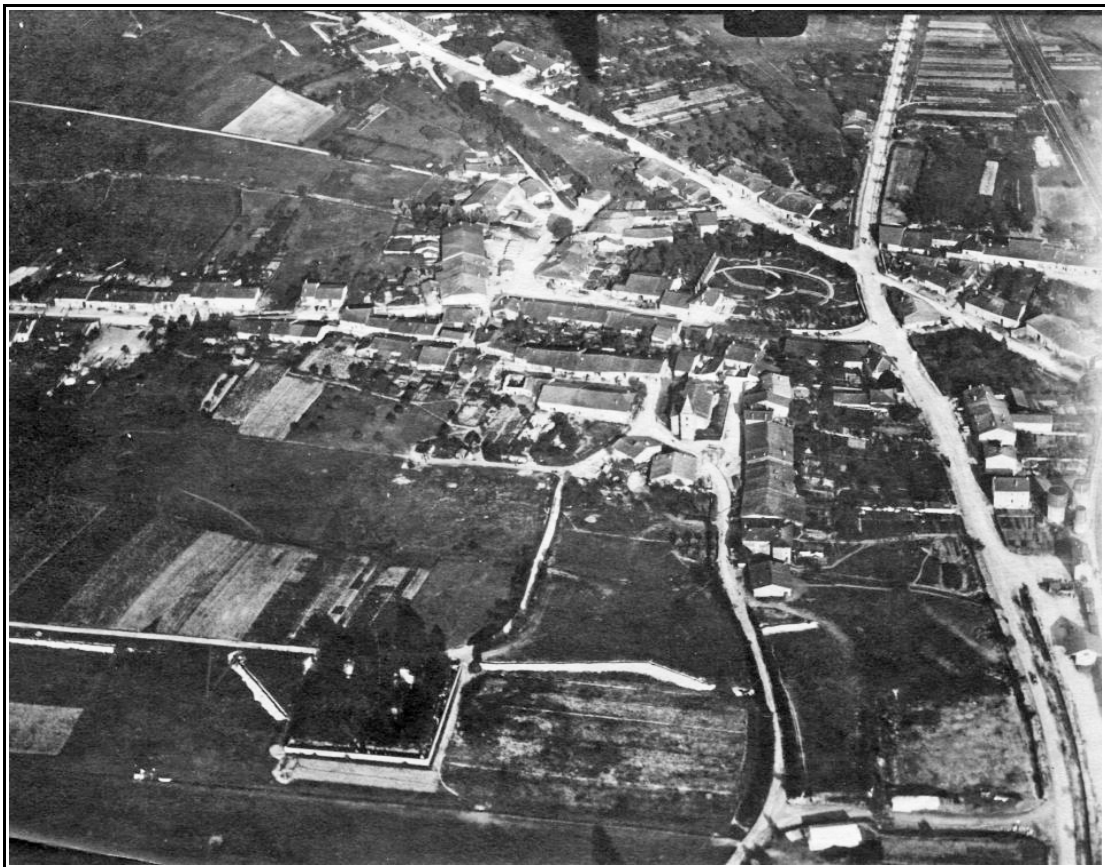
Bureau de Poste : Clermont en Argonne.

Patron : Saint Basle.

Est un beau village agréablement situé sur la route impériale de Paris à Metz, dans la vallée où coule le ruisseau de la Vadelaincourt, affluent de la Cousance, et sur le bord de la forêt de Hesse.

Dombasle est mentionné dans un acte d'échange de 1604 entre l'évêque de Verdun, Eric de Lorraine, et le chapitre de l'église cathédrale.

Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse par : MM. Pierson libraire, et Loiseau Inspecteur des Ecoles primaires à Verdun, membre de l'Athénée des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Paris. 1862, page 423.





## DOMBASLE 1899

510 habitants

A 18 kilomètres de Verdun.

Productions : céréales, pierres, produits agricoles.

**Maire** : Havette (S).

**Adjoint** : Gillant (A).

**Conseillers municipaux** : Pierrard, Humbert, Migette, Marchand, Guillaume, Caillet, Didiot (A), Didiot (E), Mathieu, Pérignon

**Curé** : Barrois.

**Instituteur** : Tremelet (L).

**Institutrice** : Mme Mathieu.

**Agriculteurs propriétaires** : Didiot, Gillant, Havette frères, Marchand, Martin, Mathieu (O), Pierrard (C), Pierrard (Ch), Pierrard (V), Virga.

**Agents d'assurances** : Mathieu, Didiot (A).

**Aubergistes** : Mathieu, Latrompette, Gueusquin.

**Blanchisseuses** : Vve Chevalier.

**Bouchers** : Barthélémy, Verrière.

**Boulangers** : Guillaume et Henry.

**Bourelriers** : Thierry frères.

**Buraliste** : Marchal.

**Carrières (exploitant de)** : Pérignon, Blandin, Humbert.

**Chapeliers** : Périn, Dulphy, Marchal (Mlle).

**Charpentier** : Colson.

**Charron** : Guillaume (E).

**Coiffeur** : Guillaume (C).

**Cordonniers** : Dabit, Rogie, Menu.

**Couturières** : Mmes Robert, Champagne, Mangin.

**Distillateurs** : Petitjean, Lefèvre, Patin, Carpentier, Legrand-Jacques.

**Entrepreneur** : Mousseaux.

**Epiciers** : Perin, Colas, Bif, Thierry.

**Garde champêtre** : Lejeune.

**Horloger bijoutier** : Robert.

**Hôtel restaurant** : Latrompette.

**Instruments agricoles à main** (faux, râpeaux, ruches) : Dulphy.

**Maréchaux ferrants** : Havette, Bif, Carpentier.

**Menuisiers** : Blandin frères.

**Meunier** : Grandjean

**Repasseuses** : Mmes Chebalier, Namin.

**Sapeurs-pompiers** : Mangin (A) sergent.

**Scieries** : Dulphy, Grandjean.

**Tailleurs** : Perrin, Lelairain.

**Tonnelier** : Namin.

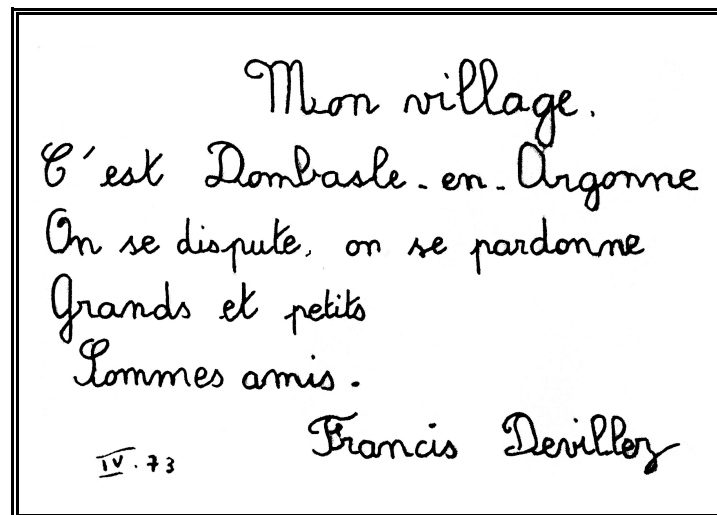
**Vannier** : Namin.

**Vins en gros** : Lapanne.

**Vitrier** : Dulphy.

**Rentier** : Marchal, ancien gendarme.

[Annuaire de Lorraine 1899, page 1116.](#)





## DOMBASLE EN ARGONNE 26 juin 1949

C'est un important village, agréablement situé dans la vallée où serpente la Vadelaincourt, affluent de la Cousance.

Dombasle (Dommus-Basolus) tire son nom de Saint Basle, patron de la paroisse dont la fête tombe le 15 octobre et qu'il ne faut pas confondre avec Saint Basile. On attribuait aux habitants le sobriquet de "Queugnons qui mingeont lou pain da lou giron comme dis cochons".

Le village est très étendu, avec ses trois rues, aux habitations neuves puisqu'il fut complètement détruit en 1916.

La dépopulation s'y est bien moins accentuée que dans nos autres villages meusiens. Dombasle comptait 380 habitants en 1789, en a aujourd'hui 421.

Le territoire a une superficie de 1168 ha et les terres labourables sont cultivées par une dizaine de cultivateurs. La vallée de la Vadelaincourt est très fertile. Nous avons trouvé au siècle dernier les professions de botteleurs, teilleurs de chanvre, cordiers, tisserands, tonneliers et maître de poste aux chevaux.

### HISTOIRE :

Dans l'antiquité, on signale Dombasle non loin de la grande voie romaine de Reims à Metz qui servait de limite au ban lieu-dit "Les champs de Pampelune".

Dombasle apparaît dans les actes latins, dès 962, de l'Abbaye Saint Vannes de Verdun et dans le contrat de mariage du comte Adalbert qui apporte à sa femme la noble Berthe, l'alleu de Dombasle en 1068.

Au début du Moyen Âge, Dombasle appartenait à l'évêque de Verdun, qui affranchit les habitants vers 1290, mais plus tard le fief fut morcelé et partagé entre plusieurs. Ainsi, l'évêque n'était plus seigneur qu'en partie.

Le Duc de Lorraine en eut une autre partie, puis le chapitre de la cathédrale, l'Abbaye de Saint Paul et même l'Abbaye de Montfaucon.

De 1243 à 1552, l'histoire de Dombasle a 2 aspects :

1er - Les différends et procès entre les divers propriétaires,

2ème - La pénétration continuelle de la France en Argonne, terre de l'empire Germanique, soulevant les protestations de l'Évêque et du Duc de Lorraine. Nous ne pouvons rapporter ces longs démêlés. Nous citerons au hasard les suivants :

- en 1516, le roi de France, François 1er, fait poser des panonceaux indiquant que Dombasle est sous sa protection. Les gens du Duc de Lorraine enlèvent ces panonceaux et maltraitent les habitants.

- en 1521, Antoine de la Marck, Abbé de Beaulieu, cerne Dombasle et la cité de Verdun et envoie des vivres. La situation s'éclaircit en 1564, car le Duc de Lorraine, dans un traité, abandonne à Nicolas Psaulme, évêque, la souveraineté, domaine, juridiction et fief de Dombasle.

- en 1750, la seigneurie du ban était tenue par l'Abbaye de Saint Paul de Verdun par M. Gourcy de Récicourt et M. Desandrouins. L'ancienne demeure des Desandrouins fut longtemps un relais de poste entre Paris et Verdun.

Des fêtes civiques ont eu lieu à Dombasle en 1831 (avènement de Louis-Philippe et en 1848 (arbre de la liberté).

#### ADMINISTRATION :

Dombasle était terre d'évêché du baillage de Verdun.

Elle a fait partie de la prévôté de Clermont, de celle de Montzéville, puis de celle de Charny. En 1790, la commune fut du district de Clermont, canton de Récicourt. Aujourd'hui, canton de Clermont, arrondissement de Verdun.

Comme paroisse, elle a toujours appartenu au diocèse de Verdun et doyenné de Clermont. Elle a eu Béthelainville comme annexe jusqu'en 1550 et Jouy de 1803 à 1890.

L'église restaurée date de 1775. Elle en remplaçait une si délabrée que parfois, des pans de murs se sont écroulés pendant les offices. Jadis la fontaine Saint-Didier était très vénérée.

de [L. Lavigne](#)

## **DOMBASLE EN ARGONNE**

Dombasle, village connu dès le X<sup>ème</sup> siècle, est agréablement situé dans La vallée où serpente la Vadelaincourt, affluent de la Cousance, à 11 km au nord-est de Clermont et près de la forêt de Hesse. Il doit une partie de son activité à la route nationale N°3, plus récemment baptisée "voie de la liberté", qui le traverse sur 1 km, doublée au 19<sup>ème</sup> par une voie ferrée de Paris à Metz par Châlons et Verdun, et qui franchit l'Argonne au défilé des Islettes. Dans l'antiquité on signale Dombasle non loin de la grande voie romaine de Reims à Metz qui servait de limite au ban, lieu-dit : "les champs de Pampelune", il en existe encore un tronçon bien conservé.

Le territoire de la commune est situé sur le parallèle 49° de latitude nord et à 2° 52' 8" de longitude à l'est du méridien de Paris. Il a une superficie de 1168 ha. Le plus haut du canton de Clermont est le sommet de la côte de Verdun : 312,20 m. L'altitude moyenne de la commune est de 263 m.

Le village est très étendu, fleuri et accueillant ; les habitations sont neuves puisqu'il fut complètement détruit en 1916.

Le climat est assez tempéré mais inégal, incertain et plutôt froid que chaud. Il est sujet à de brusques écarts de température dus à la grande variabilité des vents qui passent sur le pays. L'air est pur et salubre et la température moyenne est de 10° 8.





## DOMBASLE EN ARGONNE

(tiré de la géographie du département de la Meuse par Lemoine, directeur d'école à Verdun-1909)

Patois : DOMBALE

Population en 1803: 415 hab.	en 1851: 482 hab.
en 1901: 468 hab.	en 1906: 459 hab.

Dombasle est un beau village situé sur le chemin de fer de Châlons sur Marne à Batilly et sur la route nationale de Paris à Metz, dans la vallée où coule le ruisseau de la Vadelaincourt, affluent de la Cousance, et près de la forêt de Hesse.

Ce village est connu dès le X<sup>ème</sup> siècle sous le nom de : Domnus Basolus il a pour annexe : Bethelainville jusqu'en 1550 et Jouy jusqu'en 1869.

Avant la révolution, les principaux décimateurs étaient l'évêque de VERDUN et l'abbé de St Paul. La haute seigneurie appartenait à l'évêque.

Industrie et commerce : un moulin, transformé en une fabrique de talons en bois.

Travail du bois : tournerie, outils agricoles. Une foire : le 12 Mars.

A une des limites du territoire, on remarque un tronçon bien conservé de l'ancienne voie romaine de Reims à Metz.

Le territoire de la commune est situé sur le parallèle 49° de latitude nord et à 2° 52' 8" de longitude à l'est du méridien de Paris.

Point le plus haut du canton de Clermont : au sommet de la côte de Verdun : 312 m.

Altitude moyenne de la commune : 263 m.

## AMELIORATIONS SOCIALES A DOMBASLE EN ARGONNE

**1832** : achat d'une source (St Basle) au prix de 200 francs pour aménagement d'une fontaine Rue Basse.

**1853 10 octobre** : demande établissement d'un chemin de fer.

**1855 25 août** : avis favorable à la construction d'un chemin de fer Reims-Metz par Dombasle.

**1909 18 février** : souhaite installation de la distribution de l'énergie électrique.

**1924** : éclairage des rues et bâtiments publics à l'électricité (réalisé en 1928).

**1861** : 2ème vœu pour l'installation d'une ligne de chemin de fer passant par Dombasle.

**1906** : création d'un bureau de bienfaisance.

**1924 30 août** : arrêté de mise en demeure de reprendre les travaux d'adduction d'eau envers M. Piollaine (remise en état de la distribution existant avant la guerre).

**1929** : projet d'adduction d'eau générale pour le village, repris le 7 mai 1931, puis le 20 juillet 1936. Montant primitif : 353 419 francs (part de la commune incluse : 176 709,50 francs)

**1967** : construction d'un bureau de poste et d'une salle des fêtes (montant approximatif des travaux : 45 000 000 francs anciens, plus le jardin public).

**1966** : service de ramassage des ordures ménagères (tracteur et remorque) assuré par MM. Leroy et Mathieu René (décédé) puis Saunier.

**1968** : installation du chauffage central au fuel dans la mairie-école.





# POPULATION

## DENOMBREMENT DE LA POPULATION DE DOMBASLE EN ARGONNE

Année	Total	Garçons mariés	Hommes mariés	Veufs	Total	Filles	Femmes mariées	Veuves	Total
1789	384								
1803	415								
1806	437								
1821	458								
1826	480								
1836	496	120	104	9	233	132	103	28	263
1841	475	110	112	6	228	112	110	25	247
1846	479	107	110	9	226	122	110	25	257
1851	482								
1856	480	102	119	8	229	105	120	26	251
1861	486	114	109	8	231	108	110	36	254
1866	483	116	112	10	238	101	112	32	245
1872	494	120	112	18	250	104	112	28	244
1876	494	113	117	18	248	100	117	29	246
1881	520								
1886	515								
1888	518								
1891	529								
1896	510								
1901	469								
1906	460								
1911	440								
1914	440								
1921	387								
1926	491								
1931	420								
1936	432								
1946	421								
1954	409								
1962	401								
1968	407								
1970	412		208				204		(recensement officieux)

\* 1750 50 feux

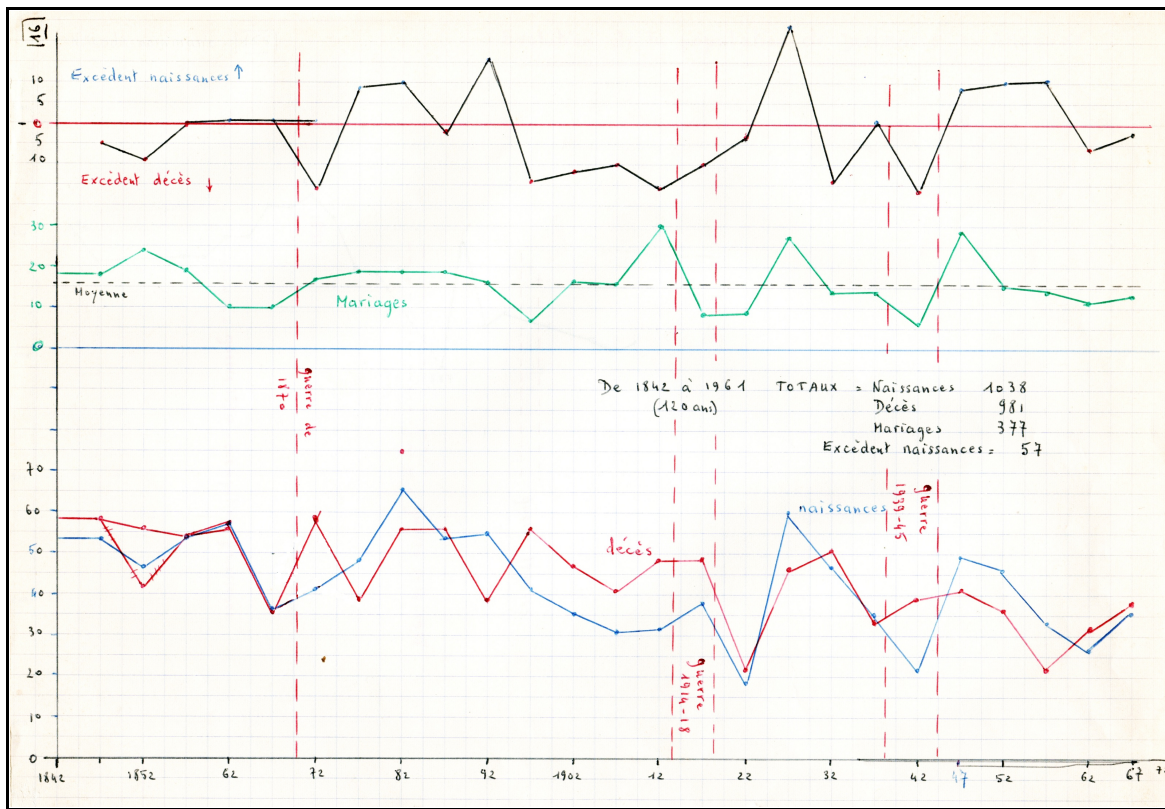
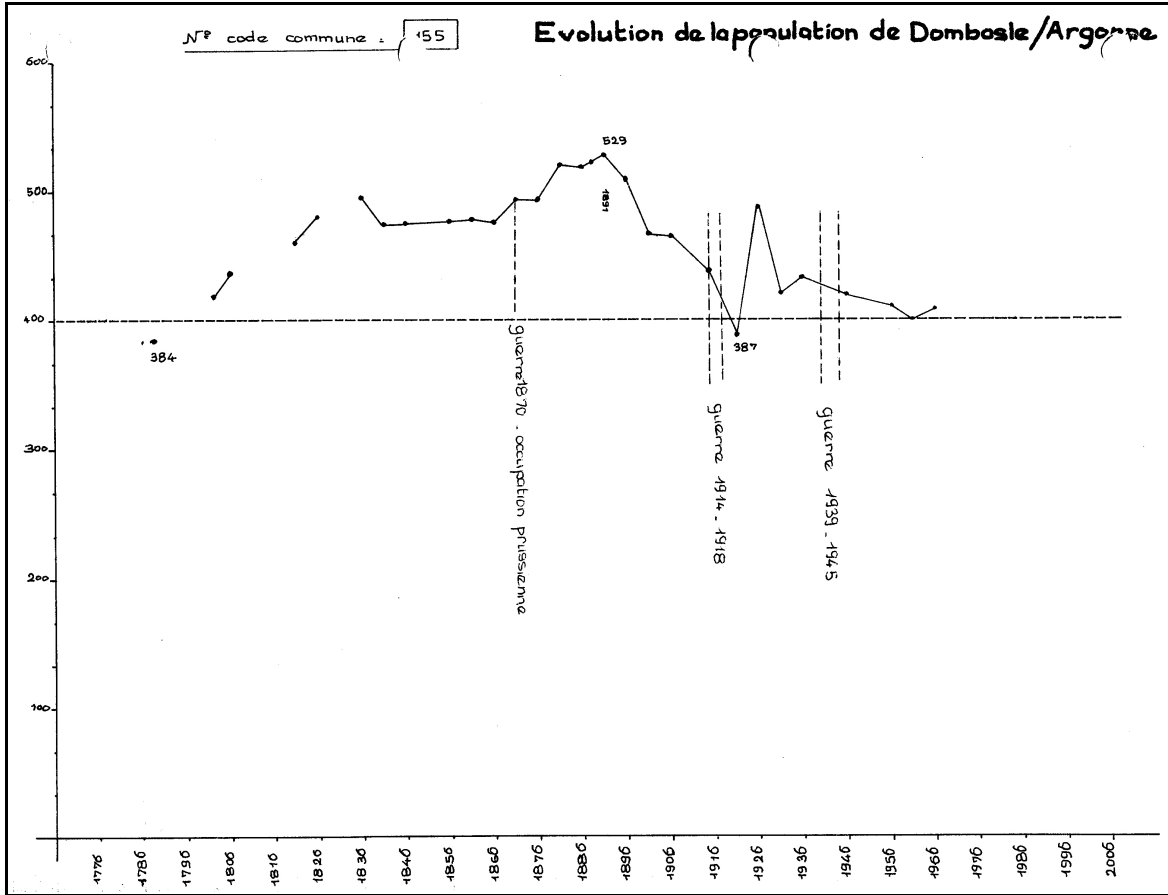
\* 1775 172 communiant

Commune de **DOMBASLE EN ARGONNE**  
(ancienne orthographe : DOMBASLES EN ARGONNE)

Superficie de la commune : 1168 ha

Indicatif de la commune : 155

Canton de CLERMONT EN ARGONNE : 19 535 ha, 5231 habitants en 1958.





# La démographie lorraine supérieure à la moyenne nationale

20  
1971

Le bulletin de la délégation de Lorraine de l'Alliance nationale « Vitalité Est », qui vient de paraître, utilise le recensement de 1968 de l'I.N.S.E.E. pour établir les zones de croissance ou de régression de la population de notre province.

La direction régionale de l'Institut régional a dressé un certain nombre de tableaux. Il est bon de les avoir en mémoire pour suivre l'évolution démographique de notre région.

D'abord, un premier tableau :

**MOSELLE** : 6.213 km<sup>2</sup> 72; 971.300 habitants; 156 au km<sup>2</sup>; Metz : 113.600 habitants.

**MEURTHE - ET - MOSELLE** : 5.234 km<sup>2</sup> 95; 705.400 habitants; 135 par km<sup>2</sup>; Nancy : 127.800 habitants.

**MEUSE** : 6.219 km<sup>2</sup> 96; 209.500 habitants; 34 au km<sup>2</sup>; Bar-le-Duc : 20.000 habitants; agglomération : 20.000.

**VOSGES** : 5.870 km<sup>2</sup> 95; population : 388.200 habitants; 66 au km<sup>2</sup>; Epinal : 40.000 habitants; agglomération : 47.800.

**La Moselle est donc proche du million d'habitants.** En 1968, dix départements seulement dépassaient ce chiffre.

**La Meuse est peu peuplée.** En bas de l'échelle, il y a la Lozère, avec ses 15 habitants au km<sup>2</sup>.

La densité de la Lorraine est légèrement supérieure à la moyenne nationale (92 au km<sup>2</sup>).

#### Les agglomérations de plus de 20.000 habitants :

Quatre agglomérations lorraines se situent au-dessus de 100.000 habitants : dans l'ordre Metz et Nancy, puis Thionville (136.400), Hagondange - Briey (134.100). On tombe ensuite très vite dans les villes de 30 ou 20.000 : Forbach 85.300, Longwy 52.700, Epinal 47.800, Sarreguemines, Villerupt et St-Dié 27.000, Saint-Avold et Lunéville 25.000, Dombasle, Bar-le-Duc et Toul 21.000 à 19.000.

#### Les arrondissements au cours des recensements :

Un troisième point de ce bilan de l'I.N.S.E.E., les populations par arrondissement à différents recensements :

● D'une manière générale, dans la période de 130 ans considérée, les tableaux de la direction régionale de l'I.N.S.E.E. montrent que la Moselle et la Meurthe-et-Moselle ont doublé leur population, que celle des Vosges est restée stationnaire, alors que la Meuse a diminué du tiers.

● Le pourcentage de la population agricole est partout en diminution très nette, mais toutefois moins marquée dans la Meuse.

● Pour ce qui est de l'évolution par arrondissement, des zones de croissance et de régression apparaissent nettement (pour la période de 62-68).

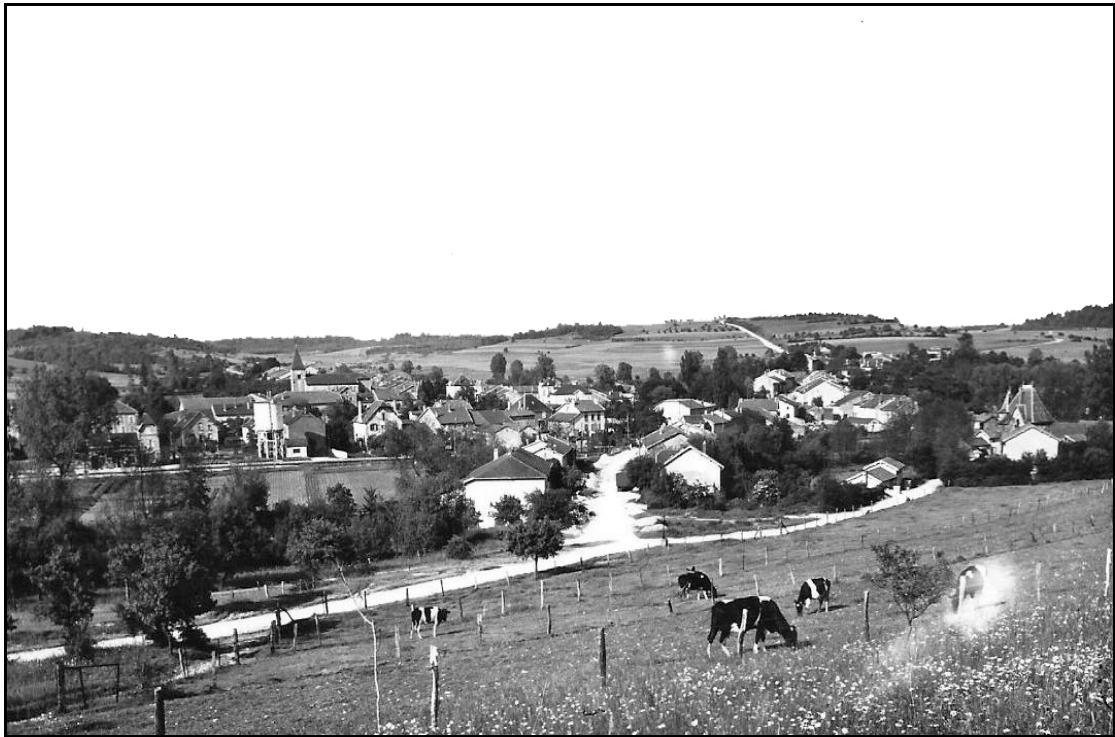
Augmentations les plus fortes dans la Moselle : Metz - Campagne (13,2) ; Thionville - Est (11,4) ; Thionville - Ouest (4,8) ; Sarreguemines (4,7) ; Metz-Ville (4,6).

En Meurthe-et-Moselle, accroissement moyen du département (4 %) ; arrondissement de Nancy (+ 7,5).

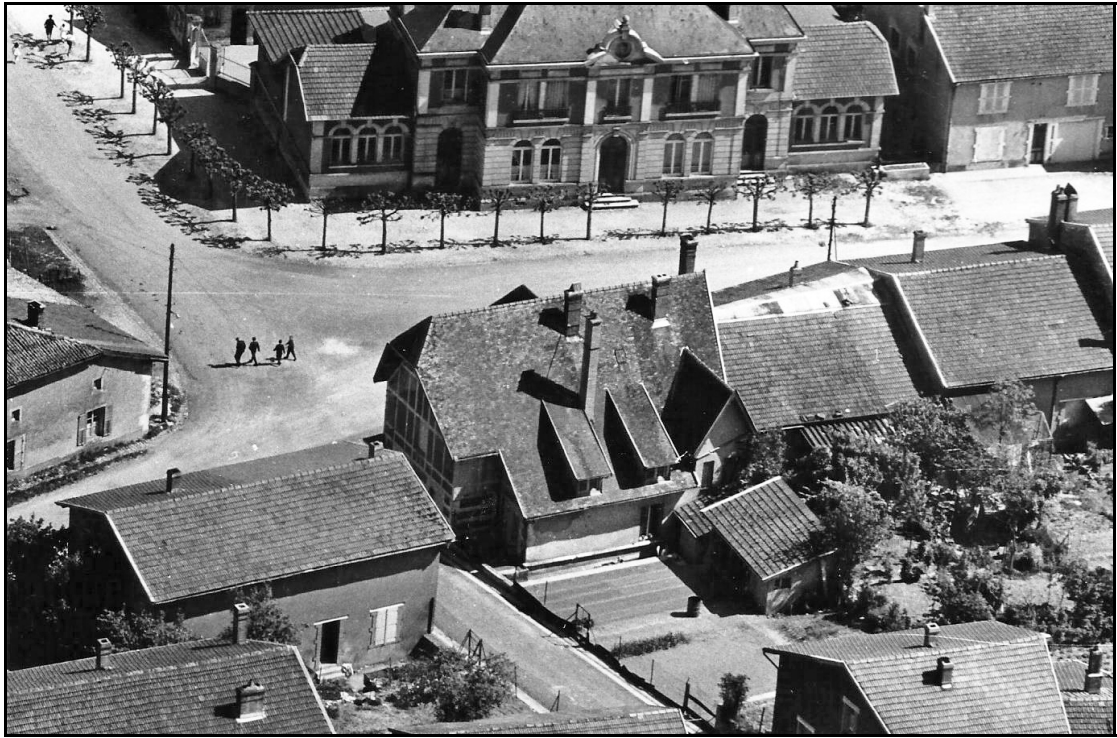
Dans les Vosges (+ 2 %) ; arrondissement de Neufchâteau (+ 6,3).

Dans la Meuse (- 3 %) ; arrondissement de Bar-le-Duc (+ 2,3) ; Commercy (- 5,4) ; Verdun (- 5,3).

# CARTES POSTALES - PHOTOS











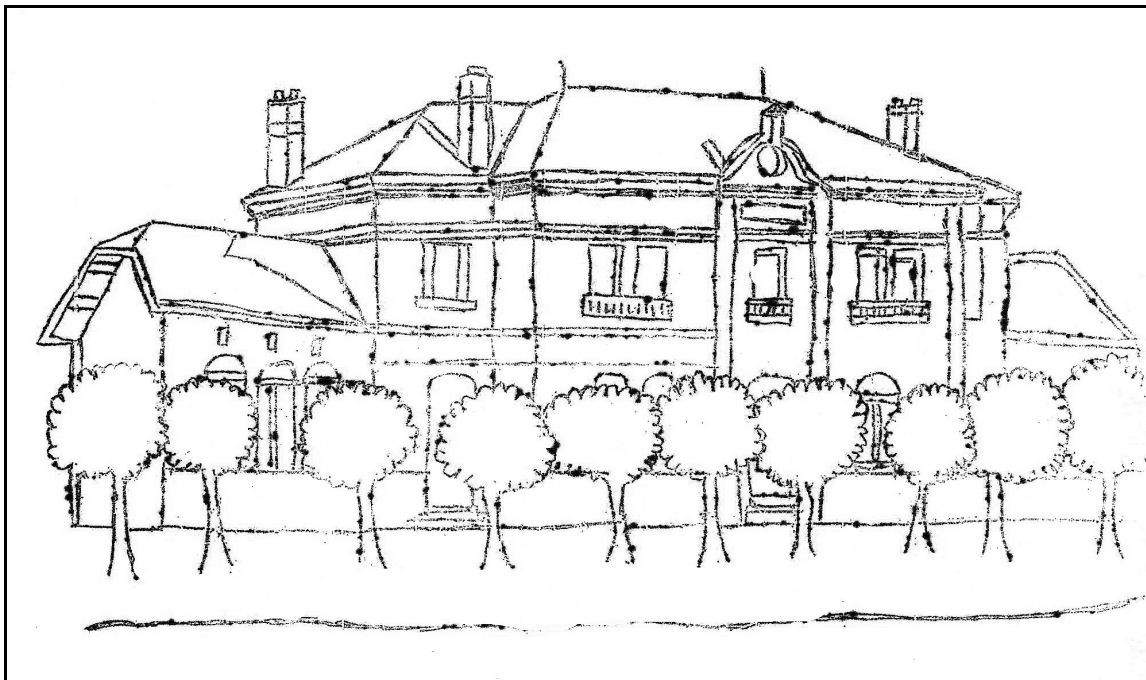
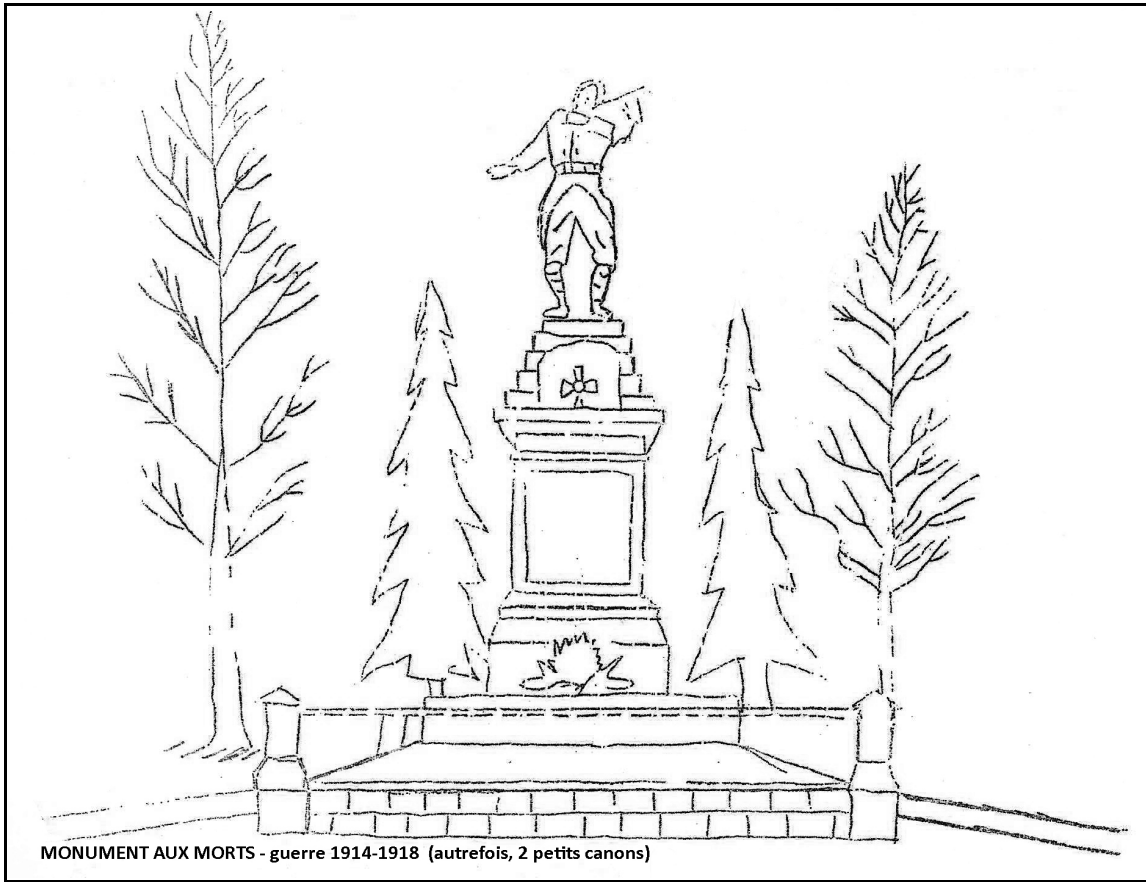














# Extraits des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de DOMBASLE



DOMBASLE-en-ARGONNE — La Mairie

Photo Léon - Sermaize-les-Bains

## **Serment du Maire à Napoléon**

### **Le 23 mai 1813**

Aujourd'hui vingt trois mai mil huit cent treize, à dix heures du matin par devant Nous, Jean Hubert BOURGAUX, adjoint de ladite commune, conformément à l'arrêté de M. le Sous-Préfet en date du dix mai, présent mois, qu'il nous a exhibé et qui a été inscrit au présent registre de la mairie, lequel a déclaré qu'il entendait prêter le serment voulu par l'article 56 de l'acte de constitution de l'Empire du 28 floréal an XII.

En conséquence, il a, à haute et intelligible voix, et ayant levé la main, dit qu'il jurait fidélité à Sa Majesté l'empereur et aux constitutions de l'empire, de tout quoi il a été dressé procès-verbal que les parties ont signé après lecture faite.

*Signé : MANGIN (Maire), BOURGAUX (Adjoint)*

## **Garde-Messiers**

### **Le 10 août 1813**

Nous, Maire et Adjoint de la commune de Dombasle, pour la sûreté des récoltes en blé, orge et avoine, nous avons désigné les nommés Jean Batiste LEJEUNE et Jacques RENAUD, garde champêtres pour cette commune pour veiller pendant la nuit à ce que personne ne s'introduise dans le finage ni pour couper du grain ou voiturier avant ni après que la cloche aura sonné, c'est à dire que la cloche sera sonnée à soleil levant pour l'entrée dans les champs et à soleil couchant pour la sortie, et il sera alloué auxdits gardiens pour rétribution chacun cinq fauchards de blé qui leur sera payé par tous les propriétaires de cette commune en proportion de leur propriété.

Tout individu qui enfreindra le présent règlement sera traduit par devant M. le Juge de Paix de Clermont pour y être condamné selon la Loi. Le présent sera annoncé aux habitants par le son de la caisse.

### **Le 10 novembre 1813**

Le sieur Jean Baptiste PIERSON, maître de la poste aux chevaux de Dombasle, s'est présenté aujourd'hui par devant nous, Maire dudit Dombasle à l'effet de nous inviter d'inscrire sur le présent les noms, prénoms, âges et années de service des postillons maintenant en activité de service à ladite poste, savoir :

- 1) Jean Louis HUMBERT, âgé de 29 ans, 11 ans de service.
- 2) Joseph LEJEUNE, âgé de 28 ans, 7 ans de service.
- 3) François HUMBERT, âgé de 28 ans, 7 ans de service.
- 4) Nicolas CHARLIER, âgé de 30 ans, 10 ans de service.
- 5) Jacques THIERY, âgé de 22 ans, 3 ans de service.
- 6) Hubert LETAILLEUR, âgé de 34 ans, 3 ans de service.
- 7) Nicolas DOUIN, âgé de 31 ans, un an de service, en qualité de monteur à défaut des deux derniers, ne formant ensemble que le 5ème rang de service.

Fait à la mairie dudit Dombasle les jour et an que d'autre part et a ledit Pierson signé avec nous.

*Signé : PIERSON, MANGIN*

## **Pendant les 100 jours : du 20 mars au 8 Juillet 1815**

### **Le 12 mai 1815**

Le sieur Jean Baptiste PIERSON, maître de la poste aux chevaux de Dombasle s'est présenté aujourd'hui par devant nous, Maire dudit lieu à l'effet de nous faire inscrire sur le présent les nom et prénoms d'un postillon en remplacement d'un qui a été appelé à l'armée par ordre du gouvernement.

En conséquence, ledit sieur PIERSON nomme en remplacement du postillon parti, le sieur DOUIN Nicolas, âgé de 32 ans, déjà en activité dans ladite poste depuis l'année 1813 comme 6ème postillon qui aura en date de ce jour le 4ème numéro comme appartenant à celui qu'il remplace.

*Signé : MANGIN, PIERSON*

### **Le 19 juin 1815 PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE.**

L'auditeur au conseil d'état, Préfet du département de la Meuse,

Vu le procès-verbal des élections faites le 26 mai dernier par les citoyens de la commune de Dombasle, en exécution du décret impérial du 30 avril précédent duquel il résulte que M. HAVETTE Joseph a été élu pour la fonction de Maire et M. BOURGAUX Jean Hubert, pour celle d'adjoint,

Vu aussi l'avis de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Verdun du 19 Juin courant, considérant que les élections ci-dessus ont été faites d'une manière régulière,

En vertu de l'article 3 du décret précité :

#### **ARRETE :**

Article 1 : MM. HAVETTE et BOURGAUX seront installés, le premier dans les fonctions de Maire et le second dans celles d'Adjoint de la commune de Dombasle dès le jour de l'arrivée des présentes à la mairie par le premier membre du conseil municipal de la même commune, en présence de tous les autres membres, qui seront convoqués extraordinairement à cet effet. Les nouveaux fonctionnaires prêteront avant leur installation entre les mains du délégué conseiller municipal, le serment prescrit par le décret impérial du 8 Avril dernier, dont la teneur suit : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ».

Article 2 : Il sera dressé procès-verbal des prestations de serment et installation ...

## **Serment du Maire au Roi**

### **Le 20 décembre 1815 PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE**

Le Préfet du département de la Meuse

En vertu de l'article 20 de la Loi du 28 pluviôse an VIII :

#### **ARRETE :**

Article 1 : Est nommé pour remplir les fonctions de Maire dans la commune de Dombasle, arrondissement de Verdun : M. HAVETTE Joseph, maréchal ferrant, en remplacement de M. MANGIN démissionnaire. Il sera installé par l'adjoint au maire de cette commune et prètera entre ses mains le serment d'être fidèle au roi, dont il sera dressé procès-verbal qui sera transcrit sur le registre des actes de la mairie, à la suite du présent arrêté et signé de chacun des fonctionnaires qui y auront figuré ...

En conséquence, il a prêté le serment suivant: « Je jure et promets à Dieu, de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité et si dans l'exercice de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au roi. »

De tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal que les parties ont signé après lecture faite.

*Signé : BOURGAUX, HAVETTE, PIERSON, CHARLIER, HAZARD, LARDENOIS*

## **Le 10 avril 1816** PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Le Préfet du département de la Meuse, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis,

Vu l'ordonnance du roi du 13 Janvier 1816 portant que le renouvellement général des maires et adjoints qui devait avoir lieu en 1818, se fera en 1816,

Vu la lettre de son excellence le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur en date du 6 février dernier qui contient des instructions pour l'exécution de l'ordonnance de sa Majesté. En vertu de l'article 2 de la Loi du 17 février (28 pluviôse an VIII) :

### ARRETE :

Sont nommés pour remplir les fonctions de maire et adjoint dans la commune de Dombasle, MM. : HAVETTE Jean, propriétaire, Maire, DIVIN Jean, propriétaire, Adjoint. Ledit sieur HAVETTE nous a déclaré ne pouvoir accepter ladite fonction à cause de ses infirmités. M. DIVIN a rempli les fonctions de maire par intérim jusqu'à sa nomination comme Maire le 5 octobre 1816, alors que M. HUMBERT Pierre Jacques propriétaire, le remplace comme adjoint. Les membres du conseil municipal ont également prêté serment de fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume ...

## **Cosaques**

### **Mai 1814**

Le Maire et les membres du conseil municipal après l'observation d'une pétition faite par le sieur François PIERRARD, propriétaire résidant dans ladite commune, tendant à obtenir indemnité pour la perte d'un cheval faite par l'enlèvement qu'en ont fait les cosaques russes le dix du mois de mai mil huit cent quatorze, suivant la réclamation portée à ladite pétition a déclaré en la séance du 6 juillet à dater qu'il estimait l'indemnité qu'il demande de droit.

### **Le 24 juin 1815**

Le sieur Jean Batiste PIERSON, maître de la poste aux chevaux, résidant dans la commune de Dombasle, s'est présenté aujourd'hui à la mairie pour faire la déclaration suivante : que aujourd'hui à une heure du matin, le postillon et les deux chevaux qu'il a fournis pour le compte de l'armée d'après les ordres de M. le Comte de la Valette, directeur général des postes, qui ont été dirigés sur la fin de journée, sont arrivés au relais dudit Dombasle. Le postillon n'étant porteur d'aucune permission, c'est pourquoi ledit PIERSON a fait la présente déclaration, afin que le gouvernement puisse disposer desdits chevaux à sa volonté.

*Signé : MANGIN, PIERSON*



### **Du 10 septembre 1815 au 14 septembre 1815**

Ont déclaré qu'à partir du 10 octobre prochain, ils entendaient ne plus vendre de boissons au détail : Nicolas François MARTIN, Eloi Nicolas COLARDELLE, Didier COLSON, Jean Batiste GILEN, Henri LEJEUNE, Jean Louis LALAUNE, Nicolas CHARLES, Jean Louis DIDIOT, Paul COLLIN, Jean Nicolas CHARLES, HAVETTE Joseph, Jean MATHIEU, Jean-François VACQUANT, FERI, François THIERRY.  
(Un seul : Nicolas François CHARLIER continuerait à vendre).

### **Le 17 octobre 1815**

Le conseil dans son assemblée de ce jour a délibéré qu'il était indispensable d'avoir en la mairie un homme intelligent parlant allemand pour répondre aux troupes des armées alliées qui passent journellement dans cette commune. En conséquence, il a été convenu avec le sieur Jean Batiste HIDEU qu'il resterait à la Mairie jour et nuit jusqu'à la fin des passages desdites troupes, à charge par la commune de lui payer pour toute indemnité une somme de vingt francs par mois.

### **Le 12 juin 1816**

L'adjoint de la commune de Dombasle, vu le besoin de procurer un local pour servir de corps de garde aux troupes prussiennes cantonnées dans cette commune, n'ayant pu se dispenser d'après la demande desdites troupes de leur procurer pour cet établissement l'ancienne caserne de la gendarmerie appartenant au sieur Eloi Nicolas PALARDELLE, nous avons convenu avec ce dernier que durant le temps qu'il fournira le local servant de corps de garde il sera dispensé de logement militaire pour lui tenir lieu d'indemnité.

Ce qui a été convenu et signé à Dombasle le 12 juin 1816.

*Signé : PALARDELLE, DIVIN*

### **Le 6 juillet 1817**

Le Maire et les membres du conseil municipal après l'observation d'une pétition faite par le sieur François PIERRARD, propriétaire résidant à ladite commune tendant à obtenir indemnité pour la perte d'un cheval faite par l'enlèvement qu'en ont fait les cosaques russes le dix du mois de mai 1814 suivant la réclamation portée à ladite pétition a déclaré en la séance du 6 Juillet ci-dessus qu'il estimait l'indemnité qu'il demande de droit.

Dombasle, les jour, mois et an ci-dessus.

*Signé : DIVIN*

### **Décembre 1815**

Aujourd'hui vingt huit décembre mil huit cent quinze, par devant nous, Jean Hubert BOURGAUX, Adjoint de la commune de Dombasle, s'est présenté le sieur HAVETTE Joseph, nommé Maire de ladite commune par arrêté de M. Le Préfet de la Meuse, en date du vingt présent mois, inscrit au présent registre. Lequel, après lui avoir donné connaissance dudit arrêté a dit qu'il acceptait et qu'il entendait faire le serment voulu par lui. En conséquence, il a prêté le serment suivant : « je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité et si, dans l'exercice de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi ». De tout quoi, avons rédigé le présent procès-verbal que les parties ont signé après lecture faite.

### **Le 5 mai 1816**

D'après la demande réitérée de M. le Capitaine, commandant les troupes cantonnées dans ladite commune, d'avoir au corps de garde un homme pour balayer la chambrée, allumer le feu, et changer la paille qui sert de couchage. Nous avons convenu avec le sieur André MICHEL qui s'oblige à faire toutes les corvées que ledit sieur capitaine demande, à charge pour la commune de lui faire payer pour salaire une somme de dix francs par mois.

### **Le 7 septembre 1816** Brevet de Maitre de la poste de DOMBASLE pour le sieur Jean Batiste PIERSON

Au nom de sa Majesté le Roi de France et de Navarre.

Le Pair de France, directeur général des postes sur le compte qui lui a été rendu en conseil d'administration de la fidélité et de l'affection du sieur Jean Batiste PIERSON au service du Roi, le commet pour remplir la place de maître de la poste aux chevaux de Dombasle, département de la Meuse, route de Paris à Metz, à la charge pour lui, d'avoir le nombre de postillons, chevaux et équipages prescrits pour le service de ce relais et de se conformer en tous points aux lois et règlements sur le fait des postes, à peine de révocation.

Le présent brevet délivré à Paris en l'hôtel des postes le 7 septembre 1816.

*Signé : D'HERBONVILLE*

Le présent brevet enregistré à la mairie de Dombasle le 2 octobre 1816.

*Signé : DIVIN (Adjoint)*

### **Strangulation**

### **Le 13 avril 1818**

Aujourd'hui treize avril à midi de l'année mil huit cent dix huit, Nous, Maire de la commune de Dombasle après nous être transporté chez M. CHARLIER, accompagné de M. LOMBAL, officier de santé, résidant à Dombasle et ai reconnu que Madame Marie Catherine CHARLIER âgée de vingt trois ans, fille de Nicolas François CHARLIER, et de Marie Catherine MARCHAND sa mère, et épouse de Jean Baptiste LEMOINE de la commune d'Esne, est décédée hier à midi au domicile dudit, son père, rue du Châtel à Dombasle.

Je soussigné officier de santé résidant à Dombasle certifie que Madame LEMOINE de la commune de Dombasle d'après la visite que j'ai faite, j'ai reconnu des contusions dans toute la circonférence du col accompagnées de gonflement.

Fait à Dombasle le 13 Avril 1818.

### **Noyade**

### **Le 31 août 1818**

Extrait du procès-verbal dressé par Nous, Maire de la commune de DOMBASLE, et le sieur LOMBAL, officier de santé à ladite commune, sur la visite faite du corps de Marie Catherine MARCHAND pour y reconnaître la cause de sa mort.

Cejourd'hui trente et un août mil huit cent dix huit, à neuf heures et demi du matin, Nous, Maire de la commune de Dombasle, ayant entendu le son de la cloche, me suis enquis de ce qui était arrivé en ladite commune. Des individus m'ont dit que Mme Marie Catherine MARCHAND, épouse de Nicolas François CHARLIER, de ladite commune, venait de se noyer dans leur puits.

Aussitôt, je me suis transporté, accompagné du sieur LOMBAL, officier de santé, résidant en ladite commune, au domicile du sieur CHARLIER et ai reconnu que ladite dame Marie Catherine MARCHAND, épouse dudit CHARLIER, était morte et ensevelie dans son lit en son domicile, Rue du Châtel à DOMBASLE et ai dit audit sieur CHARLIER qu'il avait mal agi de ce qu'après l'avoir retiré hors du puits, on l'avait transporté dans un lit sans en avoir préalablement averti la justice, à quoi il m'a répondu que c'était Jean MATHIEU et des postillons de la poste aux chevaux de ladite commune qui l'en avaient retirée, qu'elle respirait encore au moment qu'elle en était sortie et que si je voulais il les ferait venir pour s'en justifier. Je lui ai répondu que non, qu'il n'avait pas besoin de le faire venir, que je le croyais sur sa déclaration, c'est pourquoi j'ai rédigé le présent procès-verbal pour servir au besoin.

A Dombasle les jour, mois, an et heures susdits.

*Signé : Jean Baptiste DIVIN, Maire.*

Extrait du procès-verbal de l'officier de santé : Je soussigné, officier de santé résidant à Dombasle, certifie que Madame Marie Catherine MARCHAND, épouse dudit CHARLIER, de la commune de Dombasle, d'après ma visite, j'ai reconnu qu'elle avait été noyée.

*Signé : LOMBAL*

Fait à Dombasle, le trente et un août mil huit cent dix huit, je soussigné, Maire de la commune de Dombasle, certifie que la signature ci dessus est celle de M. LOMBAL, officier de santé dénommé au présent certificat.

*Dombasle, le 31 août 1818. Signé : Jean baptiste DIVIN, Maire.*

### **Accident de voiture**

#### **Le 17 novembre 1825**

Par devant Nous, Maire de la commune de Dombasle, arrondissement de Verdun, département de la Meuse, s'est présenté le sieur Nicolas MELINETTE fils, cultivateur et voiturier domicilié audit Dombasle qui nous a déclaré que le douze du présent mois, à 6 heures du matin, voyageant avec une voiture à 4 roues attelée de huit chevaux, chargée de pieux de bois de chêne destinés pour la marine, la conduisant par la route ordinaire au pont de Belleville près Verdun. Etant arrivé au haut de la côte de Dombasle, il fut rencontré par une voiture attelée d'un cheval qui a voulu le devancer, mais la personne qui conduisait ledit cheval ne s'était pas assez détourné et allant d'une telle rapidité que Joseph MELINETTE, frère du déclarant conduisant ladite voiture à 4 roues lui passa sur les deux jambes après avoir reçu un coup de timon dans les reins, ce qui le blessa grièvement. Le déclarant détacha de suite un cheval de son attelage et courut après ladite voiture qu'il rattrapa à 2 portées de fusil, il demanda au conducteur qui il était, il n'en obtint aucune réponse. Il continua, à le suivre jusqu'à une première maison de Sivry la Perche où il parvint à le faire arrêter à l'auberge du sieur Thomas LE GARDEUR. Là, il reconnut que cette voiture était conduite par Marie VOIRIN, femme de Jacques BARREIN, cultivateur, demeurant audit Dombasle. ledit déclarant lui fit un reproche de sa maladresse en lui disant qu'elle venait de blesser son frère grièvement. Elle lui répondit, devant ledit GARDEUR sa femme et son domestique que si Joseph MELINETTE avait un membre de cassé, elle s'obligeait à une indemnité comme se reconnaissant l'auteur de ce délit. Un instant auparavant ladite Marie VOIRIN a aussi déclaré que si Joseph MELINETTE s'était détourné, cela, ne lui serait pas arrivé.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal.

## Noyade

**Cejourd'hui premier novembre 1821**, à trois heures après midi.

Le Maire de la commune de Dombasle, arrondissement de Verdun, département de la Meuse, en vertu de l'autorisation de M. le Juge de Paix du canton de Clermont. Je me suis transporté, accompagné de l'adjoint de ladite commune et du sieur LOMBAL officier de santé, demeurant au même lieu, qui a prêté entre nos mains le serment voulu par l'article 44 du code d'instruction criminelle dans un jardin verger appartenant au sieur Jacques Dominique MAUGIN, lieu-dit "le trou la dame" où nous avons vu un cadavre placé dans ledit clos, sur le bord d'un ruisseau, mais après l'avoir examiné de très près nous avons reconnu que cette personne sans vie était un nommé Jean Baptiste CHARLES, habitant de cette commune. L'officier de santé ci-dessus dénommé, après avoir visité le cadavre nous a déclaré qu'il ne voyait sur son corps aucune blessure qui annonçait qu'il soit mort d'une mort violente et que cette mort pouvait provenir de ce que ledit Jean Baptiste CHARLES, serait, dans une nuit obscure en traversant les jardins où il a été trouvé, tombé dans le ruisseau qui la borde et qu'il s'était noyé malgré qu'il ne s'y trouve que sept ou huit pouces d'eau. Nous avons fait venir pour témoins Paul MATHIEU et Nicolas BIGORGNE, demeurant aussi audit Dombasle, qui nous ont déclaré qu'ils s'étaient trouvés à 9h du matin près de l'endroit où se trouve dans ce moment le cadavre où, étant à sa recherche, ils l'ont vu dans le ruisseau ci dessus dit et comme il paraissait sans vie et espérant qu'il était encore temps de le soulager, ils l'ont de suite retiré et déposé à l'endroit où nous le trouvons en ce moment et sans vie. En conséquence, nous avons invité dame COYARD, épouse dudit Jean Baptiste CHARLES de le faire transporter de suite dans son domicile pour après le faire inhumer après les délais voulus par la loi, à quoi elle a obtempéré de suite. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

## Viol

**Cejourd'hui premier juin 1825**

Par-devant nous Maire de la commune de Dombasle, arrondissement de Verdun département de la Meuse, s'est présentée Anne GILLANT, âgée de dix neuf ans, fille de Basile GILLANT et de Marie Anne ARNOULD demeurant audit Dombasle, avec ses père et mère, laquelle nous a déclaré en présence de MM. DOUBLET et

ROVAS, gendarmes de la brigade de Clermont qui se sont trouvés dans cette commune, faisant leur tournée ordinaire que cejourd'hui les huit heures du matin étant à garder des bestiaux dans une contrée du territoire de ladite commune, lieu-dit le Vosel Ramaiveaux, à la distance d'une portée de fusil du bois des Fouchères, qu'un individu s' est présenté près d'elle qui lui a paru être âgé de 35 à 40 ans, sans chapeau, forte corpulence, cheveux blonds, nez gros, bouche grande, menton rond, figure allongée, veste ronde en drap noir toute en lambeaux, cravate noire, gilet noir, pantalon large à raies noires et blanches et des ... ayant à la main un mouchoir blanc dans lequel il y avait des vivres, taille de cinq pieds six pouces environ, lequel ayant abordé ladite Anne GILLANT lui a demandé quel était le chemin le plus direct pour aller à Sainte Ménehould sans suivre la grande route.

Elle lui a répondu qu'elle ne le savait pas. Aussitôt il l'a prise par le col, la fit tomber. Elle manifesta l'intention d'appeler à son secours, aussitôt il lui ferma la bouche avec la main et la traîna près d'une orge à une distance peu éloignée où il lui fit des insultes touchant la pudeur en employant tous les moyens à pouvoir jouir d'elle.

Voyant qu'il ne pouvait pas parvenir à son but, il employa la force en la frappant plusieurs fois d'un bâton et enfin il parvint à consommer son effroyable crime après l'avoir menacé de la faire mourir. Avant que de la quitter il lui prit ses boucles d'oreilles et dirigea ses pas vers le bois de Fouchères.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal.

### **Diligence accidentée**

#### **Le 27 août 1830**

L'adjoint de la commune de Dombasle, par l'absence du Maire de ladite commune, arrondissement de Verdun, département de la Meuse, d'après l'invitation qui nous a été faite par le conducteur d'une diligence, nommé LAFFITE GAILLARD et Compagnie, nous nous sommes transportés aujourd'hui à une heure du matin sur la grand route de Verdun à Paris traversant notre territoire, lieu-dit la côte de Verdun, à peu de distance de notre commune, vu étant, le conducteur conjointement avec plusieurs voyageurs, nous ont déclaré que par accident, la mécanique qui sert ordinairement aux descentes des montagnes fut cassée, les chevaux se sont trouvés entraînés sans que le postillon puisse les maintenir jusqu'au point qu'un d'eux est tombé et fut tué sur le champ.

Pour empêcher et prévenir un plus grand malheur le conducteur se précipite de son siège pour chercher à arrêter les chevaux ou au moins les détourner d'une berne élevée où il était fort dangereux de verser, un voyageur voulu suivre son exemple, se précipite également, mais malheureusement il tomba devant les roues qui l'écrasèrent incontinent. Le conducteur, les voyageurs et moi reconnûmes à l'instant que le voyageur était sans vie. Aussitôt je requis deux habitants de la commune pour garder son cadavre, que je fis placer dans une couverture jusqu'au moment où je ferais la levée en présence d'un officier de santé et de deux témoins. Un voyageur qui se trouvait dans la même voiture manifesta beaucoup de douleur en voyant près de lui une personne qu'il avait particulièrement connue et qui se nommait VIVIX, chirurgien aide major au 42ème de ligne, se rendant à Perpignan. Aussitôt il prit la résolution de se saisir de ce papier qu'il refusa de nous remettre en déclarant que son intention était de le déposer entre les mains du commandant de la brigade de gendarmerie de Clermont, notre chef-lieu de canton. Indépendamment de ce papier, il trouva dans sa poche une somme d'or et d'argent de onze cent... une montre en or et un pistolet qu'il me confia.

Au moment où j'allais faire procéder par un chirurgien en présence de plusieurs témoins à la visite du cadavre, M. le Juge de Paix de Clermont, accompagné de son greffier, d'un chirurgien, du maréchal des logis de gendarmerie et d'un gendarme qui, conjointement avec nous, ont fait transporter le cadavre dans une maison pour être visité par le chirurgien qui a constaté au procès-verbal le véritable sujet de la mort de cet individu. M. le Juge de Paix a également aussi dressé procès-verbal de cet accident et fait inventaire des habillements du défunt ainsi que des objets qui m'avaient été confiés et que je lui remis en mains à l'instant même. Il me restait le corps qui avait été ouvert et que je fis inhumer avec les cérémonies religieuses accoutumées. Incontinent, j'ai fait dresser un acte de décès qui a été inscrit dans le registre à ce destiné dont extrait sera envoyé à M. Le Maire de la commune d'Ervy, arrondissement de Troyes, département de l'Aube, lieu de naissance du décédé. En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal.



## **Garde nationale**

### **Le 23 janvier 1831**

Le conseil municipal assemblé en la maison commune d'après la convocation de M. le Maire conformément à la circulaire de M. le Sous-Préfet, après avoir examiné les articles portés au budget, le conseil est unanimement d'avis qu'il soit voté une somme de 80 francs pour le paiement du drapeau acquis pour la garde nationale, plus une somme de 20 francs pour le salaire de deux tambours qui seront chargés, en outre de servir dans la garde nationale, de battre la retraite tous les jours aux heures qui leur seront indiquées. Il vote également une somme de 36 francs pour location d'un local pour servir de corps de garde et 100 francs pour l'éclairage.

Fait et délibéré à Dombasle

### **le 13 mars 1831**

Le conseil municipal de Dombasle, réuni en la maison commune d'après la convocation de M. le Maire, autorisé par la circulaire de M. le Sous-Préfet du 22 février dernier à l'effet du vote de fonds pour l'armement de la garde nationale. Le conseil vote une somme de 600 francs pour achat de dix fusils et de vingt gibernes et porte gibernes dont M. le Maire est autorisé de faire l'acquisition qui sera payée par le conseil municipal sur les fonds qu'il a en caisse appartenant à la commune. Et ont les membres signé après lecture.

## **Louis-Philippe**

### **Le 15 août 1831**

Le conseil municipal de la commune de Dombasle, réuni au lieu ordinaire de ses séances, M. le Maire, président, a déposé sur le bureau deux mémoires dressés par lui des frais qu'il a versé à l'occasion de la fête de sa Majesté le roi des français célébrée le 10 mai dernier et du passage de sa Majesté dans cette commune dans le mois suivant. Il résulte d'après ces deux mémoires que M. le Maire a dépensé pour les deux fois 204,90 francs.

Le conseil émet le vœu que cette somme soit mandatée sur le revenu de ladite commune pour effectuer le remboursement du fond de sa caisse, et tous les membres présents ont signé.

### **Le 25 avril 1832**

Le conseil municipal émet le vœu que M. le Maire soit autorisé de prendre dans la caisse une somme de trente cinq francs quarante centimes pour faire l'acquisition de médicaments indispensables pour donner les premiers soins aux cholériques dans le cas où la maladie se déclarerait dans cette commune.

### **1871**

Vote de 80 francs de crédits pour visites du vétérinaire M. LEBRUN à Clermont à cause du typhus contagieux.

### **1883**

Vote de 33,20 francs pour vacations et autopsies des chiens enragés, à M. LEBRUN, vétérinaire à Clermont.

## Noces tragiques

### Cejourd'hui 7 novembre 1832,

le maire de la commune de Dombasle, arrondissement de Verdun, département de la Meuse, après avoir été informé par la rumeur publique qu'un accident venait d'arriver dans une noce ayant lieu hier dans cette commune. Comme il est d'usage que lorsque des jeunes gens se marient, les garçons de l'endroit croyant faire honneur aux futurs époux se rendent au lieu de la cérémonie pour y faire des décharges d'armes à feu, ce qui a eu lieu hier, six du présent mois, environ les quatre heures après midi, un jeune homme nommé Jean Baptiste LEJEUNE, tailleur d'habits, domicilié audit lieu, armé d'un pistolet, le tira. Mais par une fatalité, ce pistolet se trouvait chargé de ferrailles, la jeune mariée, nommée Anne PIERRARD eut le malheur de se trouver dans le coup et reçu la portée dans les fesses. Incontinent, je me rendis sur les lieux pour m'assurer de la vérité. Où étant, je ne fus que trop convaincu de la réalité de l'accident que toute l'assemblée déplorait, surtout parce qu'il avait été commis par un jeune homme dont la conduite est irréprochable.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à ce que de raison.

*Le maire : PIERSON Jean Baptiste.*

### Le 25 juillet 1834

Le conseil municipal de la commune de Dombasle, L'adjoint pour absence du Maire a donné connaissance au conseil municipal de l'urgence de présenter sans délais au comité de l'instruction publique un candidat pour remplir la place d'instituteur communal dans cette commune, devenue vacante par la mort du sieur Laurent Vautrin, décédé le 30 Juin dernier.

Le conseil a unanimement délibéré qu'il proposait à cet effet le sieur Nicolas GUILLAUME, instituteur privé né à Autrécourt, domicilié à Rarécourt d'après l'état de service du comité local joint à la présente constatant que cet instituteur réuni les capacités suffisantes.

Fait et délibéré...

### Le 3 mai 1835

M. le Maire, président, a donné connaissance des dispositions de la loi du 28 juin 1833 et de l'ordonnance du 16 juillet suivant, relative aux dépenses de l'école primaire communale que la commune est obligée de payer et il a invité le conseil municipal à délibérer sur les objets ci-après : le taux de la rétribution mensuelle à accorder à l'instituteur, le traitement fixe de l'instituteur, le moyen d'acquitter en 1836, sur quoi le conseil municipal après avoir mûrement délibéré a décidé que le taux de la rétribution mensuelle était fixé pour 1836 à 50 centimes par mois pour les élèves écrivains, 40 centimes par mois pour la lecture seulement pendant les mois d'hiver, mais en été les élèves écrivains paieront 1 franc par mois et les élèves pour la lecture seulement 75 centimes ce qui formera approximativement une somme de 225 francs. Le traitement fixe est arrêté pour 1836 à deux cent cinquante francs. Le conseil ayant ensuite à aviser aux moyens d'acquitter ces deux dépenses qui s'élèvent ensemble à la somme de 475 francs, savoir : 250 francs de la caisse municipale et 225 francs qui seront payés par les élèves. Vote ladite somme sur les revenus de la commune.

Fait à Dombasle...

## **Le 20 Juillet 1835**

Le conseil délibère unanimement que les revenus de la commune ne suffisent pas pour les dépenses ordinaires et qu'il est impossible d'accorder une indemnité à l'instituteur pour s'être rendu en 1834 et 1835 aux conférences données au chef-lieu de canton.

Fait et délibéré...

## **Chemin de fer**

### **Le 15 décembre 1861**

L'an mil huit cent soixante et un, le quinze décembre 4 heures du soir, le conseil municipal de la commune de Dombasle, convoqué par M. le Maire en vertu de la lettre de M. Le Sous-Préfet de Verdun en date du 8 de ce mois, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances à l'effet de donner son avis sur l'utilité du chemin de fer projeté entre Reims et Metz. Le Conseil municipal ayant dans des délibérations antérieures, déjà donné un avis très favorable à la construction dudit chemin de fer, considérant les avantages immenses qui en résulteraient pour notre pays, ne peut que renouveler, en y mettant plus d'empressement s'il est possible, l'avis très favorable qu'il a déjà donné.

Mais pour ce qui concerne Dombasle, en particulier, le conseil municipal croit qu'il est de son devoir de demander l'érection dans cette commune d'une gare pour le départ et l'expédition des marchandises très nombreuses qui y arrivent naturellement par différentes voies de communications qui la traversent ou y aboutissent, parmi lesquelles on remarque en première ligne le chemin de G.C. N°18, donnant accès et un débouché facile aux produits agricoles de toutes sortes du canton de Montfaucon, de ceux de Varennes et de Charny. Les produits des tourneries de Malancourt, des poteries d'Avocourt et surtout l'immense quantité de bois de chauffage et de charpente que peut fournir la forêt de Hesse avoisinante, arriveront aussi par cette voie, presque la seule qui existe, et nécessiteront à Dombasle des emplacements considérables pour y établir des dépôts.

Dombasle est encore relié à la forêt de Hesse par son chemin vicinal d'Avocourt qui traverse la forêt en passant par la ferme de Verrières et par lequel se vidangent les nombreuses coupes qu'on exploite annuellement dans les environs. Le projet de continuation du chemin G.C. N°18 jusqu'à Souilly donne la certitude que bientôt aussi toutes les industries du canton de Souilly amèneront aussi leurs marchandises à Dombasle, surtout celles qui devront être dirigées vers l'ouest. Ensuite le chemin de moyenne communication N°15 de Dombasle à Bras qui pénètre au cœur du canton de Charny, le chemin vicinal de Brabant à Dombasle qui fait communiquer cette dernière commune avec toute la vallée de l'Aire, si riche en pierres chalines et en produits agricoles.

Enfin la route impériale N°3 de Paris à Metz qui a toujours été le motif, à l'occasion du roulage d'un commerce très actif et très considérable pour la facilité duquel une poste aux chevaux a existé de tous temps à Dombasle. D'un autre côté aussi les carrières de Dombasle pourront fournir en abondance la pierre dure nécessaire aux chemins de la Marne, pour la construction et l'entretien desquels des chargements considérables mais pénibles et onéreux se forment actuellement à Brabant en Argonne. La communication de toutes les voies dont il vient d'être parlé avec la gare et les abords du chemin de fer est toute construite et il suffira de suivre le chemin vicinal de Brabant, ancienne route impériale N°3 qui traverse la rivière la Vadelaincourt sur un pont très beau et très solide.

Fait et délibéré à Dombasle, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé.

## République 1848

### Cejourd'hui 12 mars 1848

Le Conseil municipal de la commune de Dombasle, arrondissement de Verdun, département de la Meuse, réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation de M. le Maire autorisé à cet effet par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement en date du 7 Mars courant. Le conseil a unanimement délibéré, qu'il donnait de grand cœur et avec zèle son adhésion au gouvernement provisoire de la République Française et qu'un drapeau a été arboré par les soins du Maire, dès le 6 mars après avoir fait proclamer la République.

Fait et délibéré en assemblée municipale les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé.

*\* l'arbre de la liberté a été planté le 30 avril 1848*

### Le 10 février 1849

Le conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances, M. le Maire fait remarquer au conseil que le bail de location de la pièce de terre dite de "PAMPLUME" appartenant à la commune expirera le 22 avril prochain, et qu'il serait nécessaire dans l'intérêt de la commune de procéder au renouvellement dudit bail. Le conseil, entrant dans les vues de M. le Maire, est d'avis que ladite pièce de terre située au territoire de Dombasle, de la contenance d'environ 9 hectares, soit mise de nouveau en location pour un bail de neuf années consécutives et cédée à ce titre par adjudication publique aux mêmes conditions que celles du bail précédent.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Sous-Préfet

Ainsi délibéré en conseil municipal, les jour, mois et an susdits.

### Le 9 mai 1852 PROCES-VERBAL

Nous PIERRARD Saintin, Maire de la commune de Dombasle, en exécution de l'article 6 de l'arrêté de M. le Préfet de la Meuse en date du 17 avril dernier, nous sommes rendus dans le lieu des séances ordinaires du conseil municipal à l'effet de recevoir de chacun des membres de ce conseil le serment prescrit par l'article 14 de la constitution, où étant, nous avons trouvé réunis MM. : 1) MATHIEU Jean Baptiste, 2) BRACONNIER Jean Baptiste, 3) PIERRARD Henri, 4) PIERRARD François, 5) BOURGAUX Jean Nicolas, 6) MARCHAND Havette, 7) PIERRARD Jean Louis et 8) HAVETTE-CHARLIER.

Après avoir lu la formule du serment prescrit ainsi conçu: «Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président», avons appelé successivement les membres présents et les avons invité à prêter le serment sus mentionné. Ce que chacun d'eux a fait immédiatement en disant : "Je le jure".

### Le 3 février 1853

Le conseil municipal de la commune de Dombasle légalement convoqué par M. le Maire en vertu de l'autorisation de M. le Sous-Préfet de Verdun en date du 31 janvier 1853, s'est réuni à la mairie à l'effet de voter une adresse à l'Empereur pour le féliciter à l'occasion de son mariage. Le conseil municipal a saisi avec empressement cette occasion pour voter l'adresse suivante :



Sire,

Le conseil municipal de la commune de Dombasle s'empresse de venir vous exprimer sa profonde satisfaction à l'occasion du grand événement qui vient de s'accomplir. Le vœu du peuple est, et a toujours été, de voir la tranquillité s'affermir dans notre pays. Le mariage de Votre Majesté est une garantie de celle dont nous jouissons depuis que les suffrages du peuple vous ont appelé à présider aux destinées de la France. Nous vous prions de vouloir bien agréer nos félicitations et les vœux bien sincères que nous formons pour votre bonheur et celui de votre jeune et bien aimée Souveraine.

Fait et délibéré à Dombasle, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé.

## **Chasse**

### **Le 20 juillet 1835**

Le conseil délibère unanimement que la grande chasse et la petite chasse dite tendue aux oiseaux, dans les bois de la commune sera mise le plus tôt possible en location pour six années consécutives et en seul lot, vu que la totalité des bois communaux contenant 89 ha 62 a ne peuvent pas être divisés, étant d'un même tenant.

Fait et délibéré...

### **Le 10 novembre 1856**

Le conseil municipal s'est réuni à l'effet de donner son avis sur la rétrocession des droits de chasse dans les bois de cette commune par M. ROLAND de Montzéville (maire de cette commune) adjudicataire desdits droits, au profit de M. le Comte de BEUFOND, résidant à Verdun. Le conseil municipal, vu l'acte de rétrocession, passé aujourd'hui par devant M. Saintin PIERRARD, maire de cette commune, est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver en rendant responsable jusqu'à la fin du bail, l'adjudicataire primitif, conformément à l'article 13 du cahier des charges.

Fait et délibéré...

### **Le 20 novembre 1937**

Le Maire (Dr Richier) ouvre la séance et donne connaissance à l'assemblée d'une demande de M. PERIE qui demande l'autorisation d'installer un wagon réformé dans la coupe n°22, en bordure de la tranchée des Martins pour servir de loge de chasse. Après délibération, le conseil donne un avis favorable à l'installation de ce wagon dans la coupe n°22 tout le temps que M. PERIE sera adjudicataire de la chasse dans les bois communaux, fixe la redevance annuelle à 15 francs que M. PERIE versera au receveur municipal, le 10 décembre de chaque année.

Fait et délibéré....

## **Nouveau cimetière**

### **Le 11 mai 1867**

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'approuver le plan du cimetière projeté et prie l'administration supérieure de l'accepter également parce que l'emplacement choisi renferme toutes les conditions d'hygiène et de commodité.

Fait à Dombasle les jour mois et an ci-dessus.

## **Le 12 juin 1887**

L'assemblée après avoir entendu l'énumération des pièces à fournir pour l'adjudication des travaux nécessaires à l'établissement du cimetière projeté, approuve le compromis passé le 3 juin entre M. le Maire et le sieur PIERRARD Victor pour achat de terrain destiné à ce cimetière et vote la somme de mil six cents sept francs soixante dix centimes comme chiffre maximum pour payer l'acquisition.

*\* auparavant le cimetière se trouvait autour de l'église.*

## **Session de mai 1879**

M. le Président expose au conseil que dans une session antérieure l'assemblée a manifesté le désir de voir boiser un terrain communal dit "PAMPLUME", qui n'est d'aucun rapport pour la commune. Elle avait même fixé le nombre de plants à 20 000. M. le Maire vient aujourd'hui proposer de mettre cette fourniture et plantation comme imposition sur la coupe ordinaire en 1879 de Dombasle et de soumettre la plantation et la garde au régime forestier.

Le Conseil, ouï son Président, estimant qu'il y a lieu de procéder au boisement du terrain communal dit "PAMPLUME", qui est cultivé, mais dont la commune ne retire aucun profit, émet le vœu que l'adjudicataire, à qui sera adjugé la coupe en 1879 soit chargé de fournir et planter à ses frais sous la direction de l'administration forestière, 4000 plants de hêtres, 4000 de charmes, 4000 de bouleaux, 4000 de saules et 4000 de chênes au lieu indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Dombasle le 11 mai 1879.

## **Le 30 juin 1879**

M.le Président donne connaissance à l'assemblée de toutes les pièces concernant le dossier relatif au curage du ruisseau la Vadelaincourt et du ruisseau de Jouy et prie tous ses membres de donner leur avis sur cette affaire. Le Conseil atteste que depuis peu d'années, des alluvions de 1 m de large se sont formés sur de nombreux points du cours d'eau. Ces dépôts étant formés de sables verts et de petits nodules ne dépassant pas 1 cm<sup>3</sup>, il demeure avéré que les lavoirs à phosphates sont les seules causes de l'encombrement de la rivière. C'est pour cette raison, que par sa délibération en date du 28 Janvier 1879, l'assemblée a demandé le curage de la Vadelaincourt sur un parcours de 300 m ainsi que la partie du ruisseau de Jouy située sur le territoire de Dombasle aux frais de M. DESSAILLY, exploitant du lavoir à phosphates établi sur la partie est de la rivière.

Plus bas en aval du village, les mêmes faits sont produits par le moulin exploité par le sieur GRANDJEAN Auguste. Or dans l'état de chose actuelle le conseil ne peut admettre que des propriétaires riverains, à qui n'appartient pas la rivière et qui sont totalement étrangers à l'envasement du cours d'eau, soient, du moment qu'il n'existe aucun règlement, obligés de curer la Vadelaincourt suivant les dimensions indiquées dans le projet de règlement annexé, ce qui serait pour eux non seulement onéreux, mais ruineux car quelques uns d'entre eux seraient obligés de faire une première dépense de plus d'un millier de francs pour se conformer au règlement et cela pour avantager les quelques usiniers qui profitent des cours d'eau en question. Par conséquent, l'assemblée à l'unanimité rejette le règlement qui lui est fournis et maintient le vœu émis dans sa délibération du 28 janvier 1879.

## **Le 21 février 1892**

M. le Président expose qu'en raison de la similitude des noms et du peu de distance qui existent entre DOMBASLE (Meuse) et DOMBASLE (Meurthe et Moselle) de nombreuses erreurs se produisent tant dans les correspondances postales que dans les transits. La compagnie des chemins de fer de l'est a déjà reconnu les inconvénients résultant de ces dénominations identiques et a nommé notre station : DOMBASLE EN ARGONNE.

M. le Président croit que ce nom complété ainsi éviterait la confusion entre les deux localités et demande l'avis du conseil pour que la nomination soit officiellement reconnue. Estimant très justes les raisons émises par son président demande que le nom de la commune DOMBASLE (Meuse) soit changé en celui de DOMBASLE EN ARGONNE et prie M. le Préfet de faire reconnaître officiellement cette dénomination.

Fait et délibéré à Dombasle le 21 Février 1892.

## **Session de février 1938**

Le Maire informe le conseil municipal que le bois particulier du DEFFOY, d'une superficie de 31 ha 70 a 47 ca, appartenant aux héritiers DU GRANDRUT, est à vendre, après abattage au profit des vendeurs, de tous les arbres de plus de 80 cm de circonférence. Le prix qui en est demandé est de 30 000 francs. Le Maire en propose l'acquisition pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, vote la somme de 36 000 francs à prendre sur les fonds disponibles pour l'acquisition de cette propriété désignée à la matrice cadastrale section B 476 : le DEFFOY : 31 ha 03 a 70 ca

B 490 : Caurettes : 17 a 36 ca

B 641 : Pépin : 49 a 41 ca

TOTAL : 31 ha 70 a 47 ca

Autorise son Maire à signer l'acte de vente à passer devant notaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Vu et approuvé à Bar le Duc le 17 mars 1938.

Même séance :

Sur la proposition de son Maire et après délibération, le conseil municipal qui vient de voter 36 000 francs pour l'acquisition du bois du DEFFOY de 31 ha 70 a 47 ca, demande à l'administration des Eaux et Forêts la vente en septembre 1938 de cinq coupons de réserve (N° 3, 4, 5, 6, 7) au lieu des deux demandés par délibération n° 129 du 17 août 1937 approuvée le 07 septembre 1937.

Le produit de cette vente compensera, dans une certaine mesure, la dépense de 36 000 francs énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Vu et approuvé à Bar le Duc le 9 mars 1938.

Pour le Préfet : le chef de division : *illisible*.

## **Nominations - Extraits du registre des arrêtés municipaux**

10-10-1921 : M. GILLES, vétérinaire à Clermont est nommé inspecteur des tueries particulières.

05-03-1924 : M. LEFEVRE Nicolas Constant, instituteur en retraite est nommé secrétaire de mairie.

25-07-1924 : M. DEHAUSSE Nicolas Narcisse est nommé garde champêtre en raison de la démission de M. CELLIER Philogène.

10-01-1925 : M. FREMY Jules instituteur retraité est nommé secrétaire de mairie.

1925 : M. MARQUET, ancien comptable, domicilié à Verdun, 32 Rue Chevert, est nommé secrétaire de mairie.

24-08-1925 : M. REMY Emile, secrétaire comptable, demeurant à Sivry la Perche, est nommé secrétaire de mairie.

31-07-1930 : M. COULON Aimé, instituteur, est nommé secrétaire de mairie en raison de la démission de M. REMY Emile

01-03-1933 : M. Hyacinthe Jean HUSSON, vu la démission du sieur DEHAUSSE Nicolas est nommé garde champêtre de la commune.

07-09-1935 : M. HAVETTE Alphonse, préposé surveillant des tueries, est nommé agent de contrôle des prix et de la fidélité du débit des denrées alimentaires.

01-04-1939 : M. HUSSON Jean Hyacinthe, sonneur de cloches, est chargé du gardiennage et de l'entretien de l'église.

12-11-1942 : M. Georges LEROY est nommé régisseur des recettes de la bascule communale.

07-01-1944 : Vu la démission de M. BLONDEL, Mlle GUEDET Gisèle, auxiliaire, est nommée secrétaire de mairie.

27-12-1950 : Vu la révocation de M. Georges LEROY préposé à l'inspection des viandes, le sieur Louis NAMIN est nommé pour le remplacer. Vu la révocation de M. Georges LEROY, régisseur de la bascule, M. HAMLIN Gabriel est nommé pour le remplacer.

09-01-1953 : Vu la démission du sieur Georges LEROY, garde champêtre, M. Louis NAMIN, retraité, est nommé pour le remplacer.

06-07-1962 : Vu la démission de M. HABRANT Louis, adjudant commandant le corps de sapeurs pompiers, M. CARPENTIER Bernard est nommé pour le remplacer.

## **Circulation des automobiles dans la traversée du village**

### **Le 23 septembre 1923**

Le Maire de la commune de Dombasle en Argonne,

Vu, en date du 23 septembre 1923, la délibération du conseil municipal,

Vu les dangers que présente pour la circulation et la sécurité des habitants la vitesse excessive des voitures automobiles,

ARRETE :

Article 1 Dans la traversée du village de Dombasle en Argonne, la circulation des voitures automobiles ne devra pas excéder la vitesse de 15 km à l'heure.



Article 2 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois.

A Dombasle en Argonne, le 24 septembre 1923.

### **Le 28 mai 1956**

Le Maire de Dombasle en Argonne, après avis favorable du conseil municipal, auquel s'étaient adjoints les usagers de la route,

Vu le transit important sur la RN N°3 et les gros risques d'accident,

Vu le danger de stationnement sur une partie de la RN N°3,

Vu le danger d'un stationnement des deux côtés,

#### **ARRETE :**

- 1) la vitesse limite des automobiles, camionnettes, motos et scooters est de 50 km/h,
- 2) la vitesse limite des camions est de 30 km/h,
- 3) le stationnement est interdit sur le côté latéral droit en venant de Verdun de la RN N°3, après le croisement de la route de Sivry la Perche N°115, jusqu'au croisement de la route de Montzéville N°18,
- 4) sur le reste du parcours de la RN N°3 le stationnement alternera selon la parité des jours.

*Le Maire, signé : RICHIER.*

### **Le 18 novembre 1963**

Le maire de la commune de Dombasle en Argonne,

Vu le décret n°62 1179 du 12 octobre 1962 portant règlement d'administration publique et notamment l'article 3,

Vu la circulaire préfectorale du 25 août 1963 sur la règle du stationnement semi-mensuel alterné,

Vu la nécessité d'assurer un stationnement juste des véhicules devant les immeubles et de ne pas gêner toujours les mêmes riverains de la RN N°3

#### **ARRETE :**

Article 1 Le stationnement est interdit chaque quinzaine du 1 au 15 du côté pair, du 16 au 31 du côté impair.

Article 2 Des panneaux portant ces indications seront placés du côté convenable et à chaque extrémité de la route nationale à l'intérieur du village.

Article 3 Un panneau indiquant la réglementation du stationnement sera placé à chaque extrémité du village.

Article 4 Le présent arrêté annule et remplace le précédent réglementant le stationnement selon la parité des jours.

Article 5 Les infractions aux dispositions ci-dessus seront constatées et punies par des procès-verbaux. Les agents de la force publique et des services techniques intéressés, le garde champêtre, seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune et inséré au registre de la Mairie.

## **Le 17 décembre 1963**

Le Maire de la commune de Dombasle,

Vu le stationnement de nombreux poids lourds sur la RN N°3 dans la traversée de l'agglomération,

Vu l'obligation de protéger la canalisation d'eau sans cesse détériorée par les poids lourds par l'édification d'un trottoir qui ne saurait lui-même supporter un stationnement

### ARRETE :

Article 1 Le stationnement des poids lourds sera interdit sur le trottoir gauche de la RN N°3 entre les PK 17,555 et 17,715.

Article 2 Deux panneaux réglementaires mentionnant l'interdiction seront posés aux deux extrémités et un au milieu dudit trottoir.

Article 3 Les infractions aux dispositions ci-dessus seront constatées et punies par procès-verbaux.

Article 4 Les agents de la force publique et des services techniques intéressés, le garde champêtre seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune et inséré au registre de la mairie.

### **Tableau du conseil municipal du 18 mai 1929**

1 HAVETTE Stanislas (26-04-1855) élu pour la 1ère fois le 28 mai 1893

2 HUMBERT Paul

3 RICHIER Pierre

4 CARPENTIER Edmond

5 MATHIEU Casimir

6 DULPHY Léon

7 BUIRETTE Louis

8 ROBERT Ernest

9 LELAURAIN Edouard

10 GIRAUX Charles

Maire : HAVETTE Stanislas, Maire le 06 juin 1893. Adjoint : MATHIEU Casimir

*\* décès de M. HAVETTE, Maire, le 15 novembre 1932 (Maire pendant 39 ans remplacé par le Dr RICHIER le 22 décembre 1932)*

*\* nouveau membre du conseil : PERIGNON Joseph Jean Baptiste.*

### **Tableau du conseil municipal du 5 mai 1935**

1 RICHIER Pierre

2 CARPENTIER Prosper Edmond

3 MATHIEU Casimir

4 PERIGNON Joseph Jean baptiste

5 DULPHY Edouard Léon

- 6 LELAURAIN Louis Edouard
- 7 HUMBERT Paul Jean Baptiste
- 8 ROBERT Ernest Emile
- 9 GIRAUX Charles Nicolas
- 10 ERARD Albert Félix

Maire : RICHIER Pierre, Adjoint : CARPENTIER Edmond

#### **Tableau du conseil municipal du 13 mai 1945**

- 1 HUMBERT Paul Jean Baptiste
- 2 RICHIER Pierre
- 3 GIRAUX Charles Nicolas
- 4 PERIGNON Joseph Jean baptiste
- 5 ERARD Albert Félix Aimé
- 6 LEONARD Maurice Athanase
- 7 MOUSSEAUX Alfred Auguste
- 8 GUILLAUME Paul Joseph
- 9 GARDEUR Robert
- 10 BARTHELEMY Gaston

Maire : RICHIER Pierre, Adjoint : HUMBERT Paul

*\* 27 mars 1946 : démission du Maire Dr RICHIER Pierre, M. HUMBERT Paul nouveau Maire.*

#### **Tableau du conseil municipal du 27 octobre 1947**

- 1 MOUSSEAUX Alfred
- 2 HUMBERT Constant
- 3 LEONARD Maurice
- 4 GARDEUR Robert
- 5 HUMBERT Paul
- 6 PERIGNON Joseph Erard Aimé
- 8 CARFENTIER Jean Marie
- 9 BARTHELEMY Gaston
- 10 HABRANT Louis
- 11 LEFEVRE Lucien

Maire : HUMBERT Paul, Adjoint : MOUSSEAUX Alfred

*\* démission de M. BARTHELEMY Gaston et M. GARDEUR Robert.*

*\* remise de la légion d'honneur au Dr RICHIER le 13 janvier 1951 (ancien Maire de 1932 à 1946) en présence de M. Paul HUTIN DESGREES, député du Morbihan.*

### **Tableau du conseil municipal du 7 mai 1953**

- 1 RICHIER Pierre
- 2 LEFEVRE Lucien
- 3 BERNARD Michel
- 4 HUMBERT Constant
- 5 PERIGNON Roger
- 6 LEFEVRE Raymond
- 7 MATHIEU Robert
- 8 CHABERT Georges
- 9 MOUSSEAUX Alfred
- 10 BERNON Maurice
- 11 CARPENTIER Jean Marie

Maire : RICHIER Pierre, Adjoint : MOUSSEAUX Alfred

*\* remise de la croix de la légion d'honneur par le docteur RICHIER à M. HUSSON Hyacinthe, sous la présidence de Maître Michel RUFIN, conseiller général du canton de Clermont.*

### **Tableau du conseil municipal du 13 mars 1959**

- 1 RICHIER Pierre
- 2 MOUSSEAUX Alfred
- 3 PERIGNON Roger
- 4 BERNARD Michel
- 5 LEONARD Claude
- 6 GARDEUR Gilbert
- 7 MATHIEU Robert
- 8 LEFEYRE Lucien
- 9 HUMBERT Constant
- 10 BERNON Maurice
- 11 CARPENTIER Jean-Marie

Maire : RICHIER Pierre, Adjoint : MOUSSEAUX Alfred.

*\* 18 Mai 1964 : remplacement de M. MOUSSEAUX Alfred décédé, par M. Roger PERIGNON comme Adjoint.*



## **Cérémonies officielles**

13 Janvier 1951 : remise de la légion d'honneur au Dr RICHIER par M. Paul HUTIN DESGREES, député du Morbihan.

12 Novembre 1958 : remise de la légion d'honneur à M. Hyacinthe HUSSON par le Dr RICHIER, Maire, en présence de Maître RUFIN, C. G. assisté de M. Maurice HAVETTE.

Réception de Mgr PETIT évêque de Verdun, en visite à Dombasle.

Réception de M. L'abbé JEANDINOT, curé de Dombasle, fêtant les cinquante ans de sacerdoce. (Mgr PETIT présent).

Remise de la légion d'honneur au capitaine NIGGEL le 14 juillet 1962 sous la présidence de M. le ministre BEAUGUITTE, par le Dr RICHIER, en présence de Maître RUFIN.

Inauguration du bureau de poste et de la salle des fêtes de Dombasle en septembre 1967 (MM. BEAUGUITTE, SCHLEITER, RUFIN, Sous-Préfet).

## **Traces des guerres relevées dans les registres des délibérations municipales**

1859 : fourniture volontaire de linge pour être transformé en charpie pour les blessés de la guerre d'Italie.

1815 : reprise des réquisitions de chevaux hongres pendant les 100 jours.

1815 : 7 octobre : Le conseil estime indispensable d'avoir en la mairie un homme intelligent parlant allemand pour répondre aux troupes des armées alliées qui passent journallement dans cette commune. Il a été convenu avec le sieur Jean Baptiste HIDEU qu'il resterait à la mairie jour et nuit jusqu'à la fin des passages des dites troupes (20 francs par mois) Un major prussien est logé à Dombasle.

Juillet 1870 : réquisition de voitures attelées et d'hommes pour le train auxiliaire des équipages du 3ème corps d'armée commandé par le Maréchal BAZAINE.

24-07-1870 : ramassage de vieux linge pour en faire de la charpie. Dons en argent pour la guerre de 1870.

1871 : emprunt de 400 francs pour paiement des contributions prussiennes en 1870. La Meuse doit payer un million pour couvrir les pertes causées aux nationaux allemands par suite de leur expulsion du territoire français et la capture de navires allemands. Trois familles allemandes résidaient encore à l'époque à Dombasle.

Imposition à Dombasle en 1870 : 1832 francs

Imposition à Dombasle en 1871 : 6920 francs (y fait face par emprunt)

1914-1915 : réquisition de fourrages : foin le 27-08-1914 : 2758 kg  
31-08-1914 : 2500 kg  
18-09-1914 : 3235 kg.

réquisition de bois.

10-08-1914 : Le conseil municipal vote 4000 francs pour création de réserves de denrées alimentaires pendant la guerre.

1914 : garde des voies ferrées.

28-02-1915 : couchage d'officiers et militaires.

Mai 1915 : suppression du cours d'adultes. Causes : difficultés de se réunir, interdiction de circuler après 7h du soir, manque de lampes enlevées dans l'école de garçons par les troupes, il est recommandé de fermer ses volets à la tombée de la nuit par crainte de la surprise d'avions ennemis par nuits calmes.

13-01-1918 : séance du conseil municipal à Sézanne (Marne)

13-07-1919 : déblaiement d'immeubles détruits.

18.8.1919 : réinstallation du télégraphe.

28-11-1919 : M. HAVETTE Stanislas, Maire, est resté le dernier dans la commune. Réélu Maire le 10-10-1919.

25-01-1920 : demande d'enlèvement du matériel de guerre aux lieux-dits les orgières et Cubecourt . Déblaiement du village.

En 1916, 1917 et 1918 : 3 cimetières militaires situés aux lieux-dits : Le grand enclos, Hargueule, Le Faily.

Le bombardement a causé l'effondrement de la voûte de l'église, compromis la solidité des cloches, endommagé 2 lavoirs communaux, le cimetière, le pont du Saussoie (place de la mairie).

Projet de construction d'un monument aux morts : coût prévu : 15 000 francs.

11-09-1921 : Dombasle est commune titulaire de la Croix de Guerre. Frais : 118 francs.

### **Reconstruction de la Mairie-Ecole :**

Montant du projet : 359 043 francs, adjugé à M. CHAIZE pour 297 300 francs.

### **Reconstruction du presbytère :**

Devis : 101 436 francs.

### **Guerre 1939-1945 :**

29-03-1939 : acquisition pour la défense passive de 1 seau pompe de 20 L.

01-10-1939 : vote 20 000 francs pour aménagement de 6 caves voûtées pouvant abriter une population de 400 habitants, en cas de bombardement à cause de la traversée du village par la route et la voie ferrée (trains arrêtés 10 mn environ (trois énormes châteaux d'eau à la gare, dont le dernier fut démoli en 1959-1960) et les troupes en cantonnement ou bivouac.

Novembre 1939 : dégâts causés par les troupes cantonnées dans les bois communaux.

18-05-1940 : des cultivateurs ayant quitté Dombasle volontairement ont abandonné vaches, porcs, poules, lapins ainsi qu'une grande quantité de lait et d'œufs est perdue alors que des habitants ne peuvent se ravitailler, en conséquence le conseil municipal a décidé:

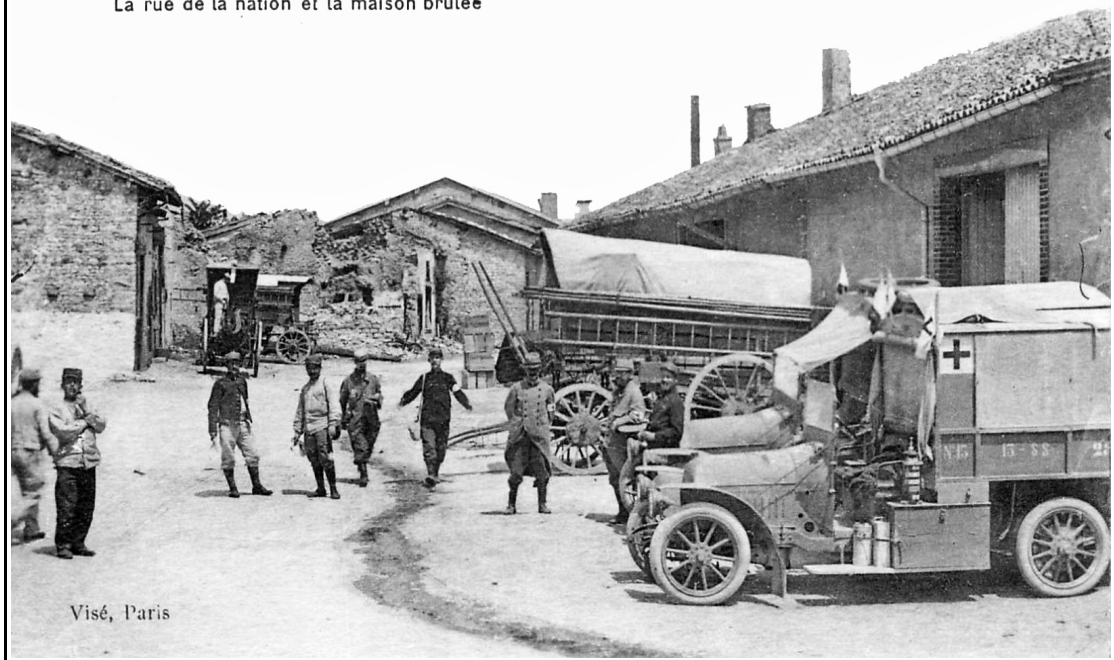
- 1) de traire les vaches abandonnées et de distribuer le lait à 0,50 francs le litre pour le trayeur.
- 2) de faire ramasser les œufs et de les distribuer gratis.
- 3) de faire fabriquer beurre et fromages.
- 4) de sacrifier si besoin est : porcs, veaux et lapins.

# VIEILLES CARTES POSTALES





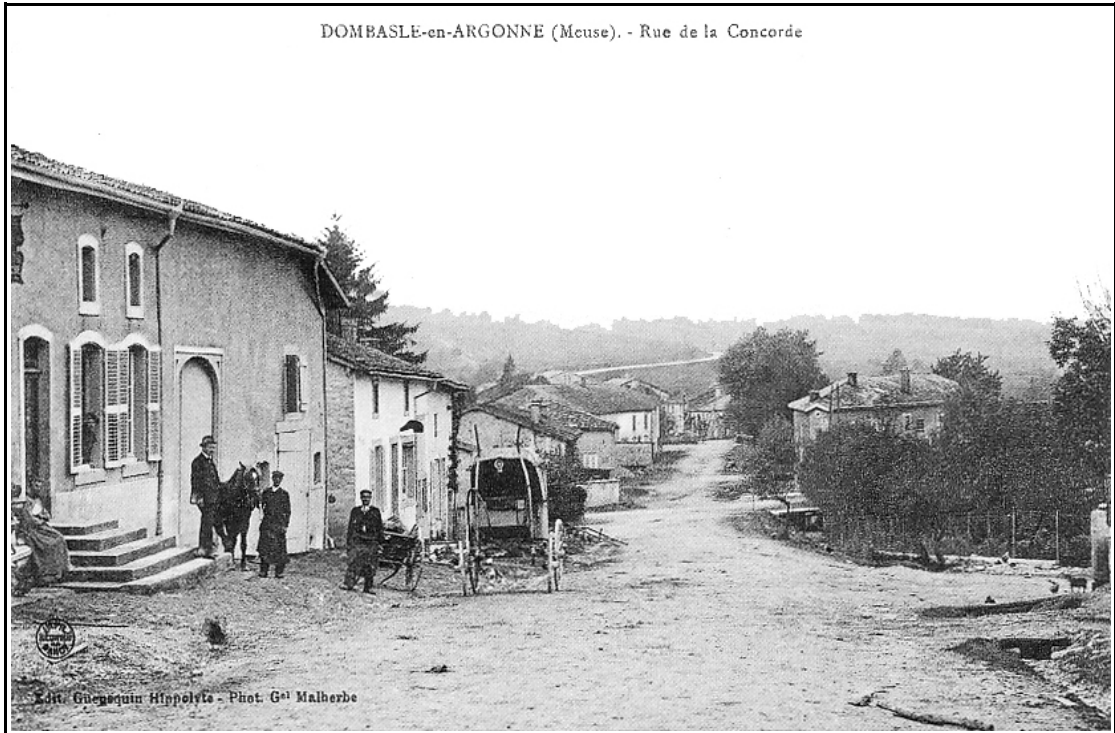
15. L'ARGONNE-DOMBASLE  
La rue de la nation et la maison brûlée







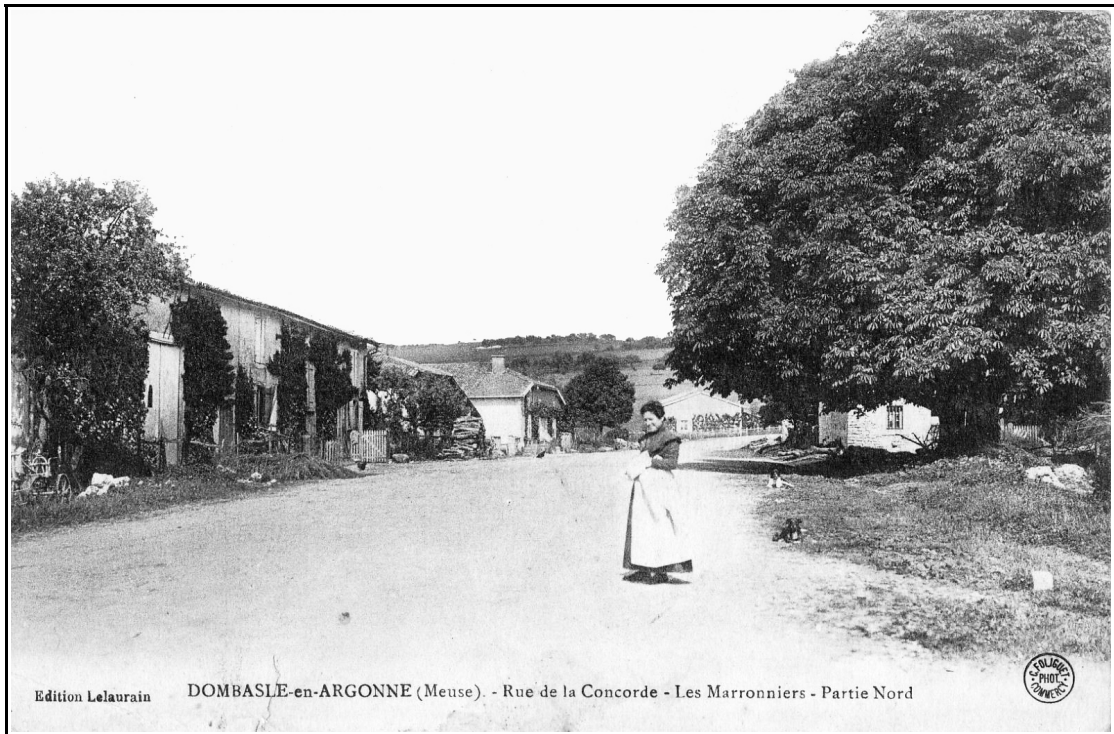
DOMBASLE-en-ARGONNE (Meuse). - Rue de la Concorde





Edition Lelaurain

DOMBASLE-en-ARGONNE (Meuse) - Le Passage à Niveau (Ouvriers occupés à la réparation de la voie)



Edition Lelaurain

DOMBASLE-en-ARGONNE (Meuse) - Rue de la Concorde - Les Marronniers - Partie Nord



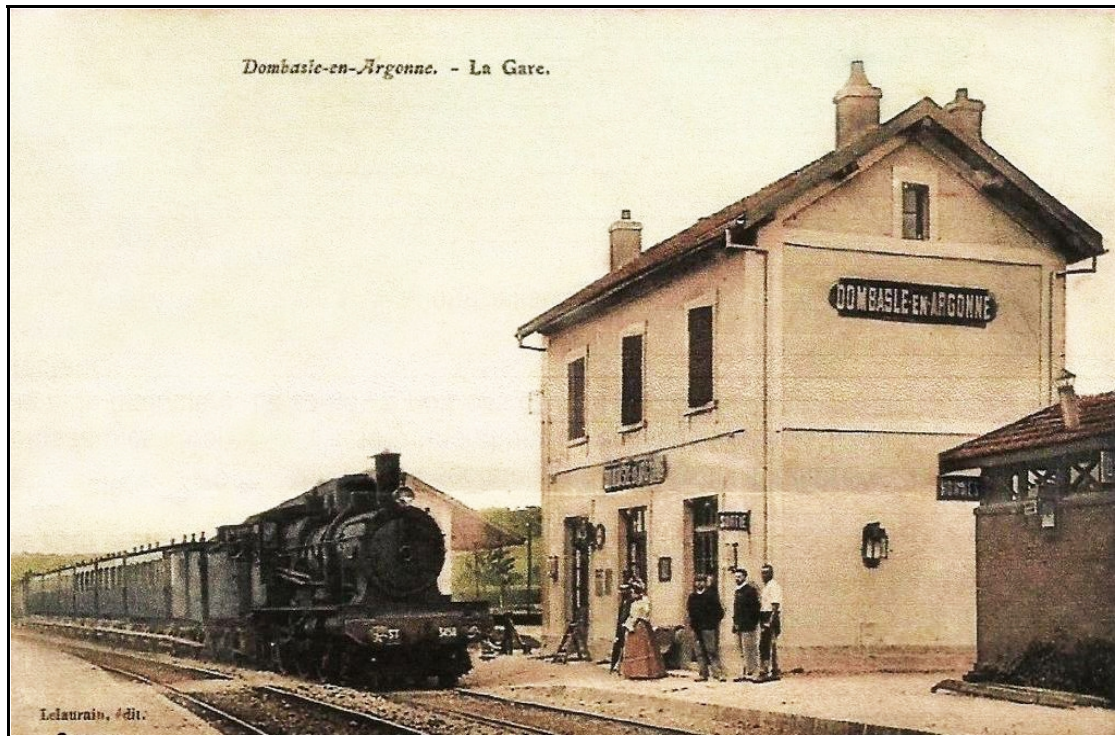
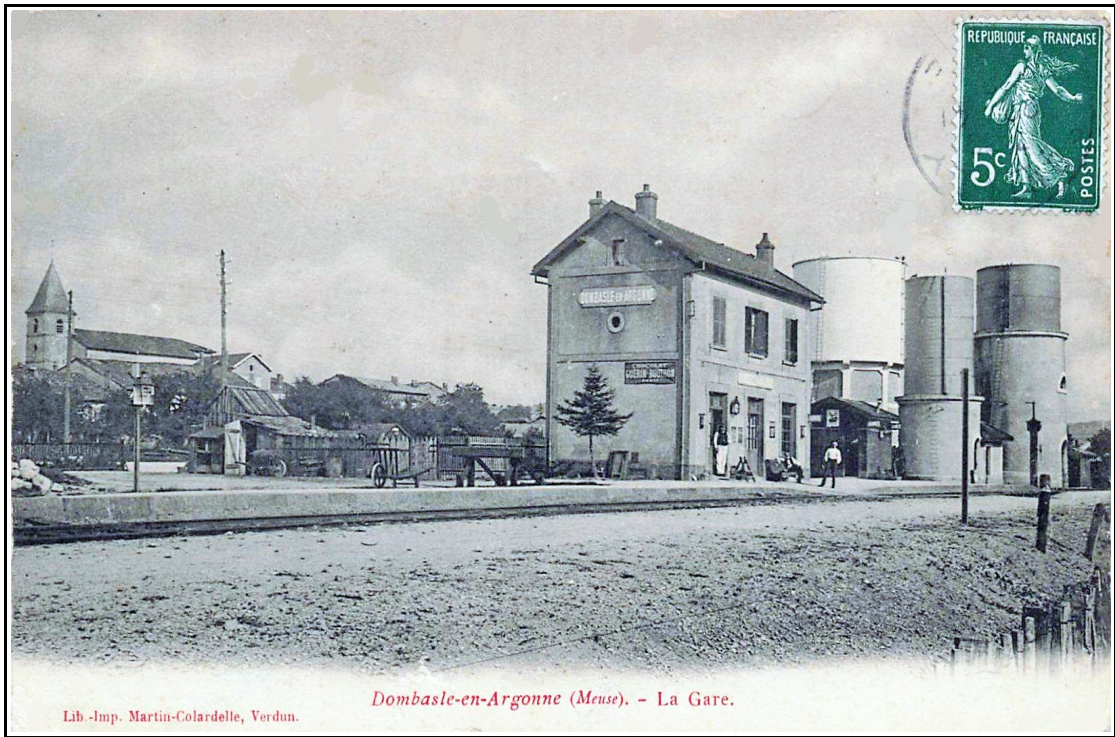


27 DOMBASLE-en-ARGONNE (Meuse) - La nouvelle gare.

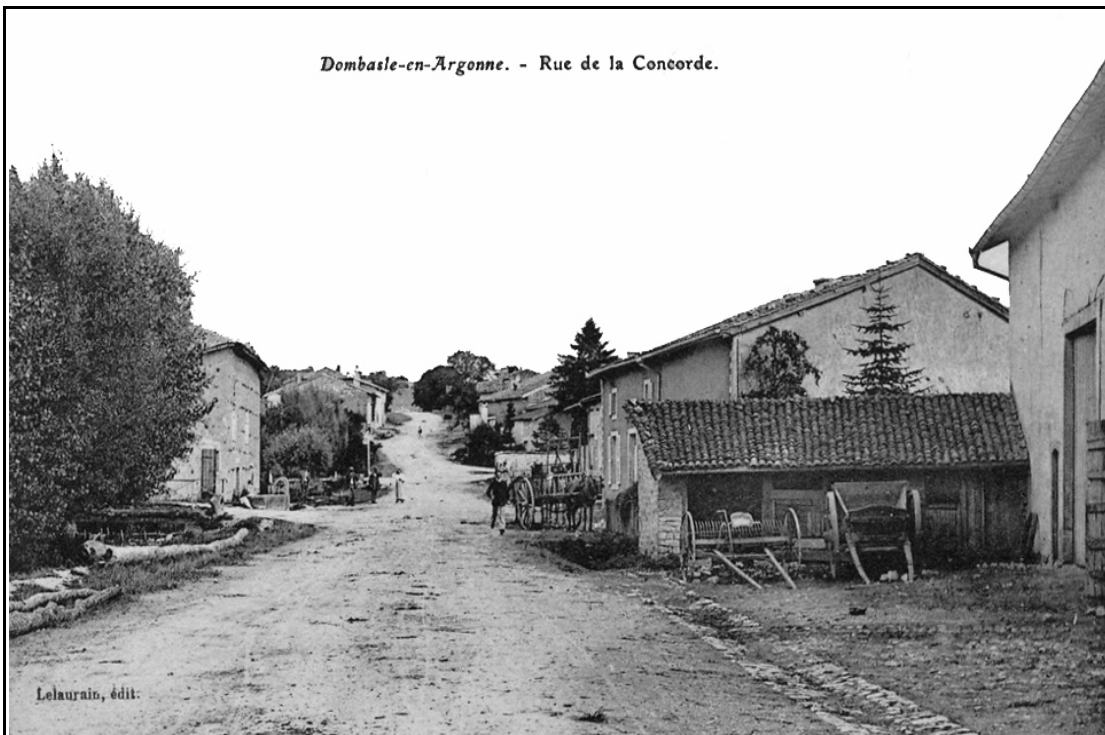


La gare





*Dombasle-en-Argonne. - Rue de la Concorde.*



Lelaurain, édit.

*Dombasle-en-Argonne. - Rue de la Concorde.*

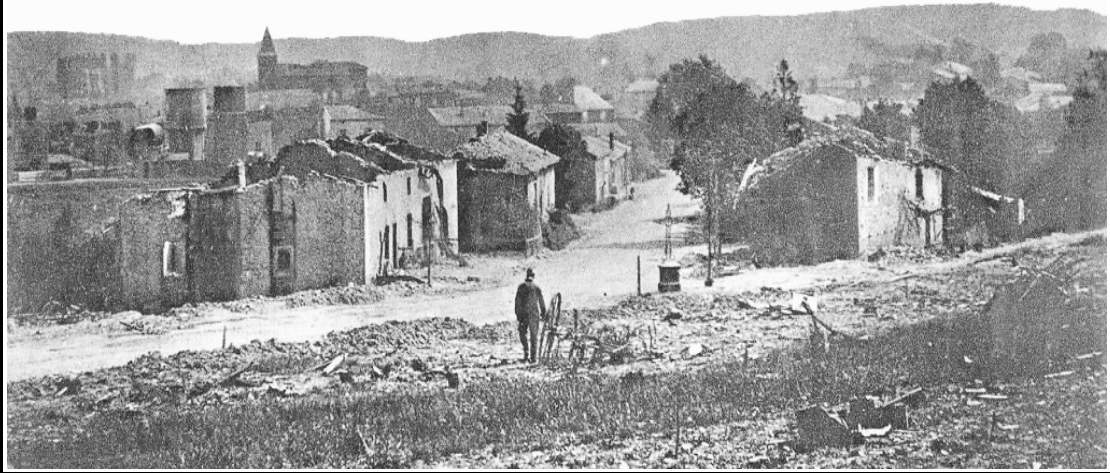


Lelaurain, édit.



1374 LA GRANDE GUERRE 1914-17 – Vue générale des ruines de DOMBASLES-en-ARGONNE

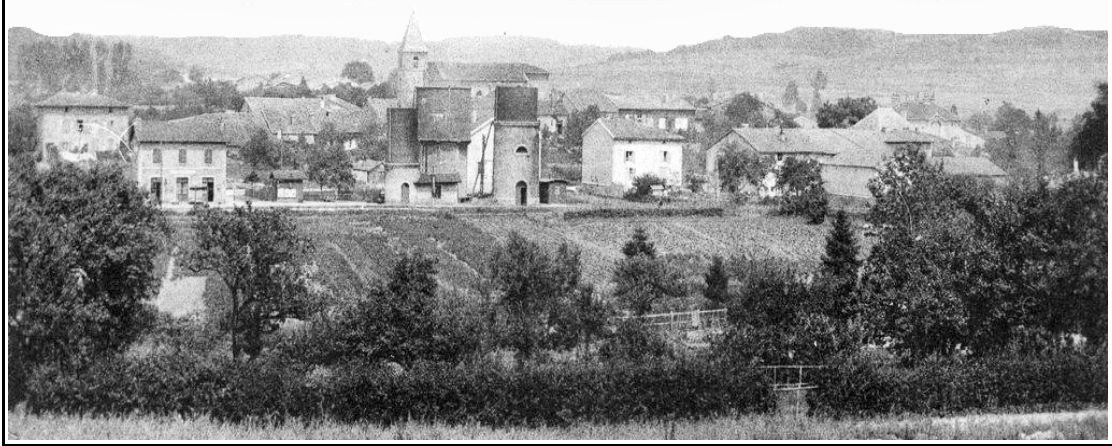
Phot-Express - Visé Paris



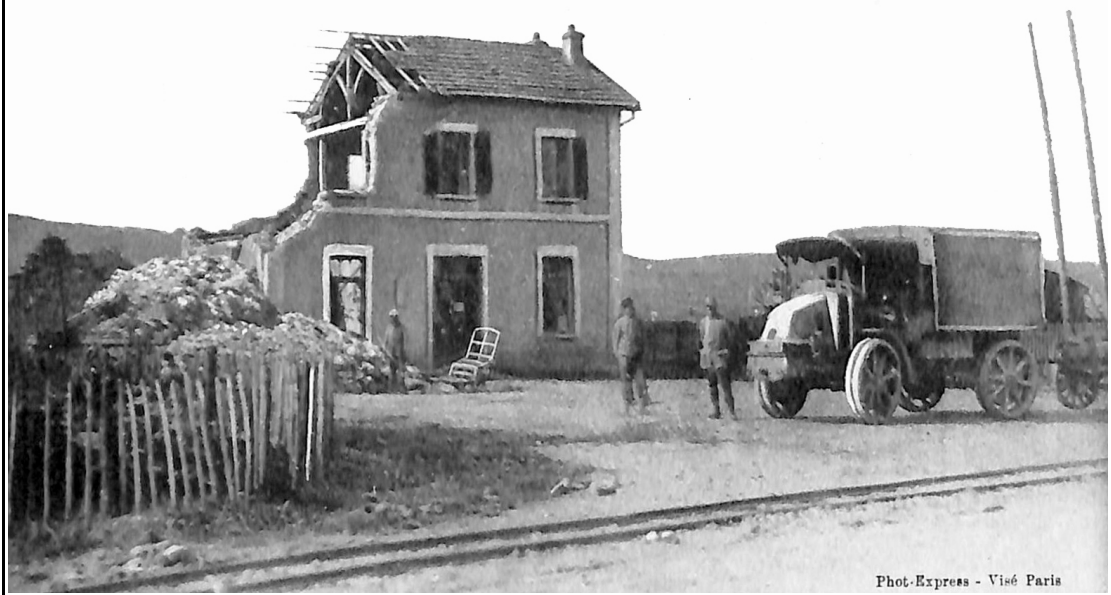
DOMBASLE-en-ARGONNE (Meuse). Vue générale



L'ARGONNE-DOMBASLE — Vue Générale



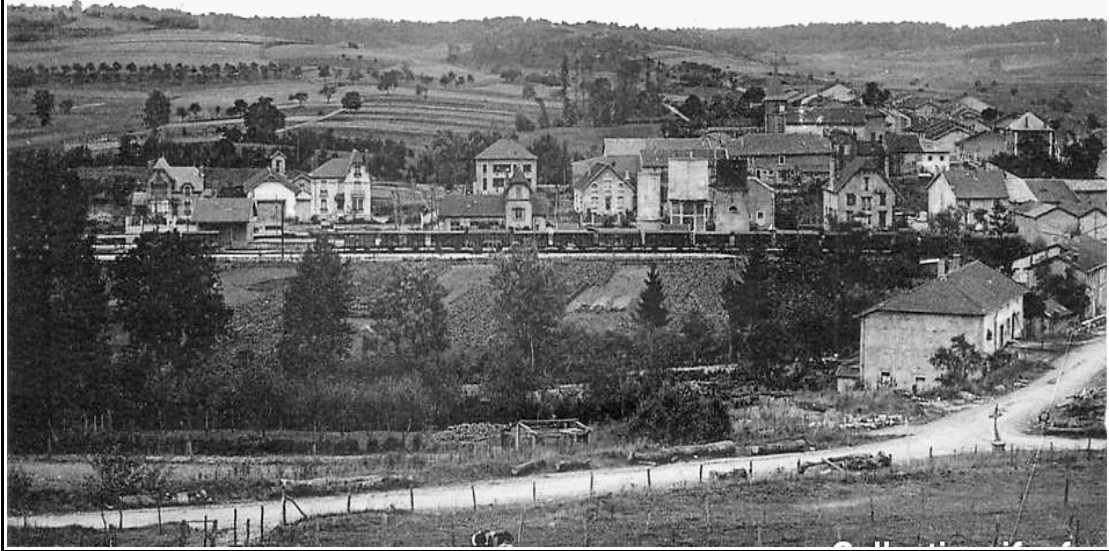
1373. LA GRANDE GUERRE 1914-17 — DOMBASLES-en-ARGONNE - Ruines de la Gare



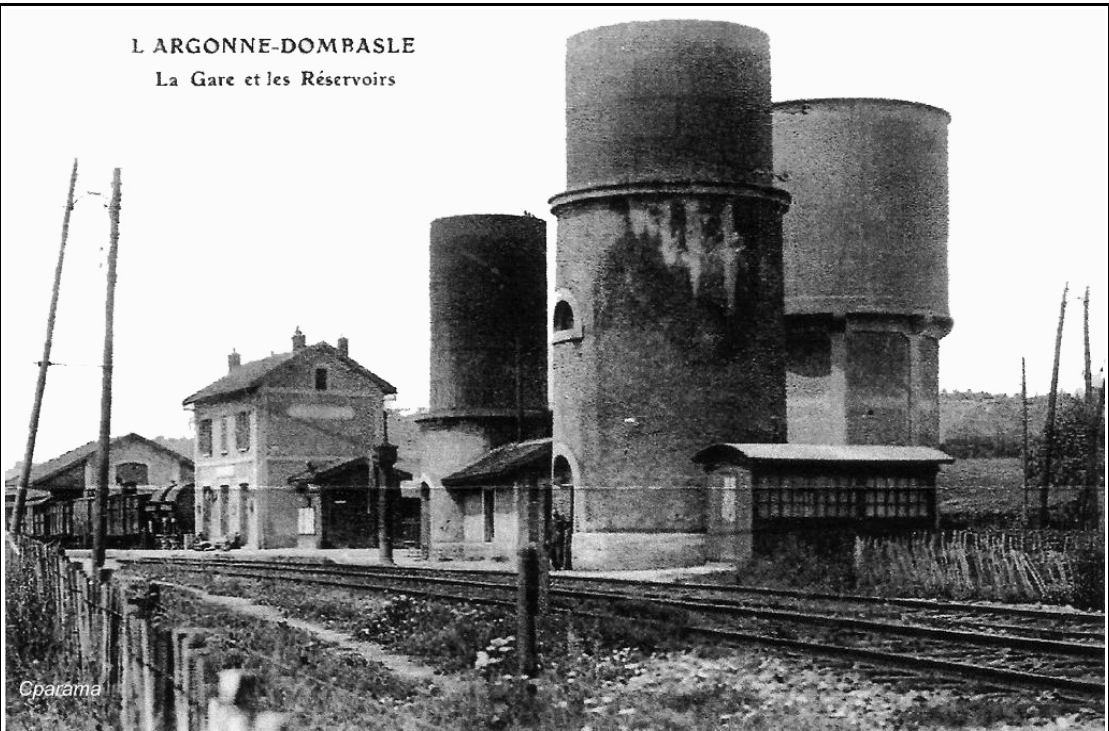
Phot-Express - Visé Paris

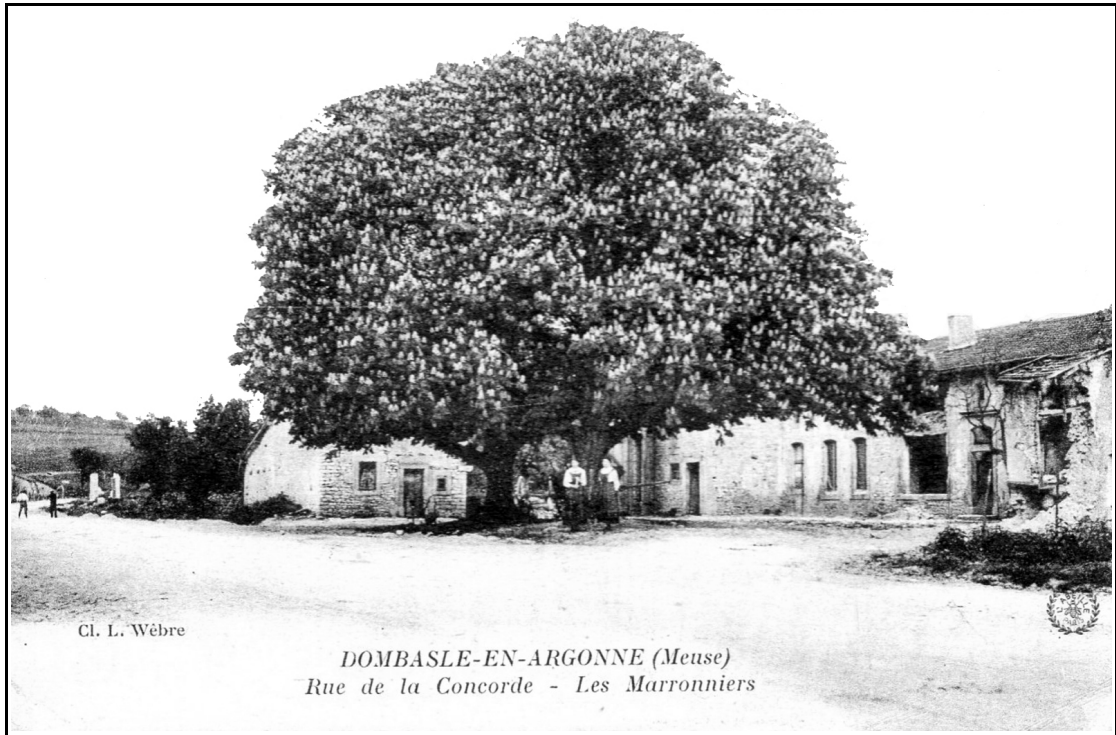


DOMBASLE-en-ARGONNE (Meuse). — Vue générale.



L'ARGONNE-DOMBASLE  
La Gare et les Réservoirs





Cl. L. Wèbre

*DOMBASLE-EN-ARGONNE (Meuse)*  
*Rue de la Concorde - Les Marronniers*



3 - *DOMBASLE-EN-ARGONNE (Meuse)* — *Route nationale*

PAUL DUVIVIER

# LES TUMULI

## LES TUMULI DE LA FORET DE HESSE

(Extraits des bulletins de la société philomatique de VERDUN-XIV)

La forêt de Hesse fut achetée le 29 janvier 1714, avec la seigneurie de Récicourt dont elle faisait partie, à M. Louis du HAUTOY par l'Abbaye St Paul de Verdun. Elle devint ensuite propriété de l'Etat après 1789 et appartient par la suite à la famille d'Apremont en 1842. Le propriétaire suivant fut M. BARRAULT de Verdun, puis les héritiers du Général DEVILLE, décédé en 1892.

Les tumuli rencontrés en 1892 sont situés à 400 m au sud de la ferme de Verrières, ou à 3 km de Récicourt, dans le lieu-dit bois de Récicourt, on en compte 4.

Ces tumulus ont une forme sphérique, disposés sans ordre apparent, leur diamètre varie de 11 à 16 m et leur hauteur de 0,60 à 1,20 m. Ce sont des buttes en terre argilo-siliceuse renfermant des nodules de phosphates de chaux. Ils recouvrent un foyer de 3 à 4 m de diamètre disposé sur le sol naturel. Les restes visibles forment une couche de cendres et de charbon d'essences hêtre et chêne dont l'épaisseur est de 10 mm dans le tumulus n°2, et de 15 mm dans le tumulus n°3. Des petits fragments d'ossements y ont été découverts.

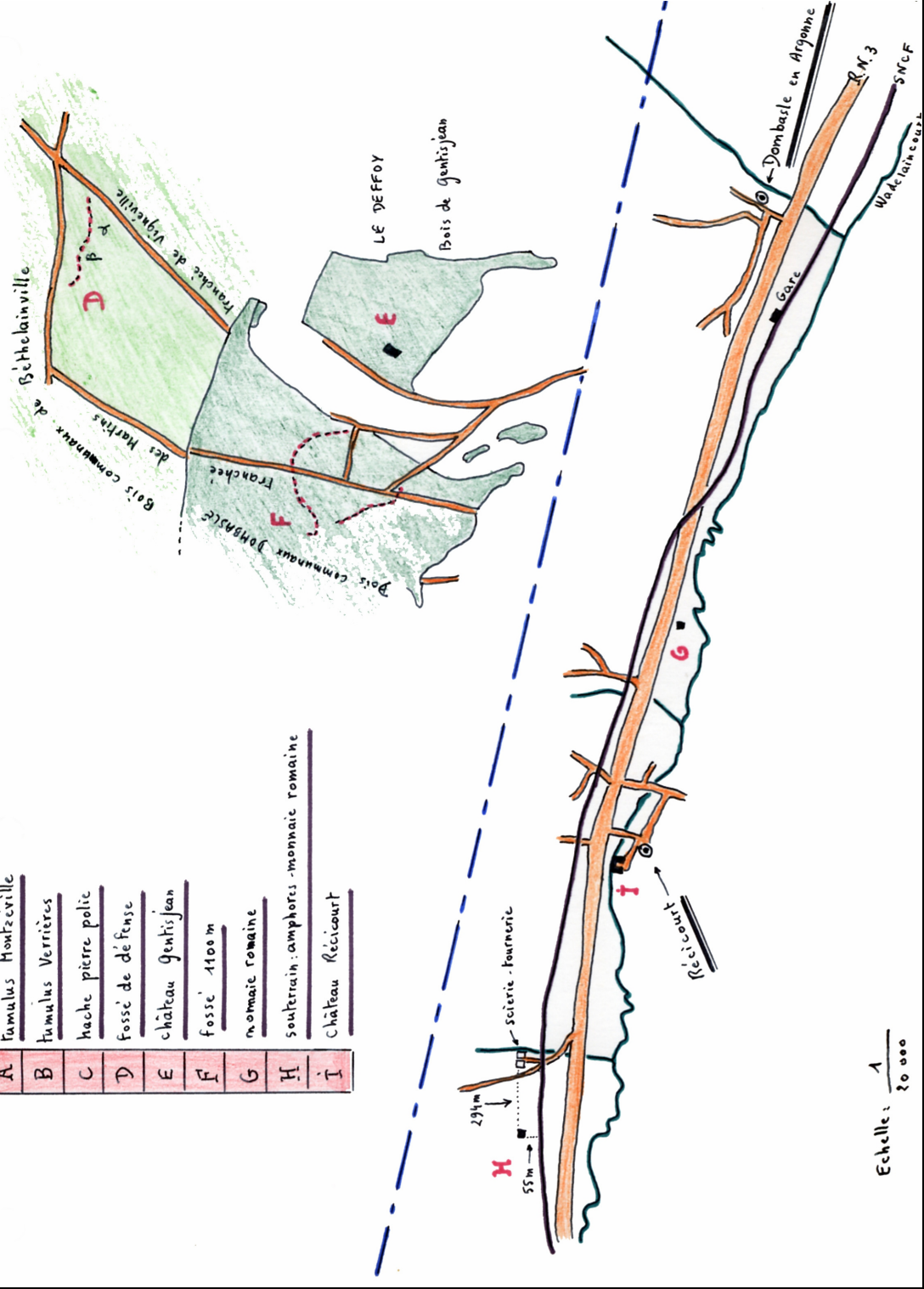
Dans la butte n°2, à 0,30 m au dessus du foyer, 2 fragments de poterie en terre peu cuite non vernissée ont été trouvés.

Dans la butte n°3 on a découvert un fragment de poterie poli sur une face, d'un grès très dur, noirâtre venant sans doute des Ardennes. Des excavations faites sous les foyers n'ont rien donné dans le n°3, tandis qu'on a découvert des amas d'ossements calcinés à 0,25 m de profondeur sous le n°2. Se trouvaient également à cet endroit deux débris de fer très oxydés (poinçon ?) et des débris d'une urne sans pied, en terre cuite, semblant avoir été faite au tour.

A deux km de là se trouvent les tumuli de Montzéville, paraissant antérieurs au christianisme, ou datant au moins du 1er siècle de notre ère.



- |   |  |
|---|--|
| A | ramulus Montzéville                    |
| B | ramulus Verrières                      |
| C | hache pierre polie                     |
| D | fossé de défense                       |
| E | château Gentsjean                      |
| F | fossé 1100 m                           |
| G | monnaie romaine                        |
| H | souterrain: amphores - monnaie romaine |
| I | Château Recicourt                      |



Echelle:  $\frac{1}{20\ 000}$

## Désignation des repères sur le plan.

**A** : cimetière antique de Montzéville.

**B** : cimetière antique de Verrières.

**C** : en 1890, découverte sous une souche de hêtre d'une magnifique hache de pierre polie.

**D** : excavation de 380 m de long qui, au dire des habitants de Béthelainville, serait les restes d'un fossé de défense ouvert pendant les guerres des siècles derniers. De alpha en bêta, le fossé est particulièrement bien marqué sur une longueur de 102 m, sa largeur ne dépasse pas 20 m et sa profondeur est de 2,60 m.

**E** : vestiges de constructions en lisière sud-ouest du bois de Gentisjean (ou : Gentigent-Jeanty Jean-Gentilgen ou encore Gentils gens) au lieu-dit : Le Deffoy. Ce bois, après avoir dès le commencement du siècle dernier, fait partie de la seigneurie du ban des Ecuyers, passa à la famille DESANDROUIN, puis dans le domaine de la famille de MOIDREY en 1802, et vendu en 1872 à Mme MAYRAN (de Chamisso). Ces vestiges consistent en des amas de terre et de pierre brute (calcaire portlandien) hauts de 0,60 m à 1,10 m qui paraissent jalonner l'emplacement de murs autrefois établis sur un terre-plein carré de 26 m de côté environ. La tradition affirmerait que ces vestiges sont ceux du château de Gentisjean, qui aurait été détruit dans une époque très reculée, car il n'en est même pas fait mention dans le plan du bois de Gentisjean dressé par l'arpenteur Jean Charles le 16 avril 1720.

**F** : vestiges d'un fossé de 1100 m de long et de 3 m de large au maximum, paraissant circonscrire une enceinte établie vers le sud-est de la forêt communale de Dombasle à une époque impossible à préciser. Ce fossé ne figure sur aucun plan de la forêt dressé depuis 1696.

**G** : lieu-dit : "Le Prix": on y a trouvé 2 monnaies romaines en 1872.

**H** : lieu dénommé "la Sarrasine" où l'on a mis à découvert en 1857 un souterrain contenant des débris d'amphores, des monnaies romaines. Lieu facile à reconnaître grâce aux débris de tuiles plates à rebord répandus sur le sol.





## LES TUMULI DE MONTZEVILLE

(Extrait du journal de la société d'archéologie LORRAINE, 01/1890)

Montzéville, qui, dès le XVI siècle, était le siège d'une prévôté, n'est plus aujourd'hui qu'une commune de 546 habitants, du canton de Charny, et située à 14 kilomètres de la ville de Verdun. Sur la côte, qui domine le village au sud-ouest, dans la coupe n° 5 de la forêt communale, au canton désigné sur la carte d'état-major et dans les plans forestiers du XVIII siècle sous le nom de Lambéchamp, à une distance du périmètre comprise entre 30 et 200 mètres, nous avons découvert dans le courant de l'année 1889 des tumuli intacts, au nombre de 25, répandus sur une surface d'environ 2 hectares. Ces tumuli se présentaient sous la forme de calottes sphériques, d'un diamètre compris entre 8 m et 13 m et d'une hauteur qui variait de 0,40 m, à 1,20 m.

Le plan ci-contre permettra au lecteur de se faire une idée des lieux.

Au moyen de fouilles, que nous avons exécutées dans les 15 tumuli désignés au plan par des hachures, nous avons pu faire les constatations qui suivent.

Toutes les buttes ont été construites avec une terre argilo-siliceuse, prise à proximité, sans mélange d'aucune pierre, elles recouvrent, sur le sol naturel, un foyer de 3 à 4 mètres de diamètre, encore très visible, grâce à une couche de charbon qui atteint parfois 0,03 m d'épaisseur. Lorsqu'on remue les restes de ce foyer, il exhale une odeur aigre, désagréable, et on y découvre de rares et petits fragments d'ossements.

Nous avons recueilli dans le tumulus n°7 un fragment de silex, qui ne présente aucune trace de taille, dans les tumuli n°1 et 25 des débris d'une poterie en terre friable et non vernissée; empressons-nous de dire que ce sont là des faits exceptionnels.

Les excavations faites sous le foyer au centre de la butte, à une profondeur variant de 0,10 m à 0,30 m, sont les seules qui aient parfois donné des résultats un peu plus intéressants ; elles ont permis de trouver :

- 1) Dans les tumuli n°2 et n°19 un petit amas d'os calcinés
- 2) Dans chacun des tumuli n°15 et n°25, une urne sans pied et sans ornement, en terre friable, qui était brisée sur place, très probablement par le poids de la butte et se trouvait remplie d'os brûlés.
- 3) Dans le tumulus n°16, une urne d'une hauteur de 0,14 m et d'un diamètre de 0,18 m pleine d'ossements calcinés, qu'on a pu tirer presque intacte
- 4) Dans le tumulus n°7, une urne qui a été brisée par la fouille avait une hauteur de 0,20 m et renfermait avec des os brûlés, des fragments d'une fibule en fer
- 5) Dans le tumulus n°3, un amas d'ossements calcinés, mêlés de fragments de poterie et d'objets en fer très oxydés, un bracelet intact, un anneau brisé, une petite pince épilatoire
- 6) Enfin dans le tumulus n°1, un amas d'ossements avec un grain de collier en terre cuite, et divers objets en fer, notamment une pince épilatoire presque intacte, une lame de couteau brisée, des fragments de 2 bracelets, un petit sphéroïde aplati.

Ces tumuli sont l'œuvre d'une population pauvre ; c'est une induction qui résulte de la grossièreté des poteries et du peu de valeur des objets qu'ils renferment. Toutefois nous avons pensé qu'ils devaient être signalés à l'attention des archéologues et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale.

[Article de F. LOPPINET.](#)

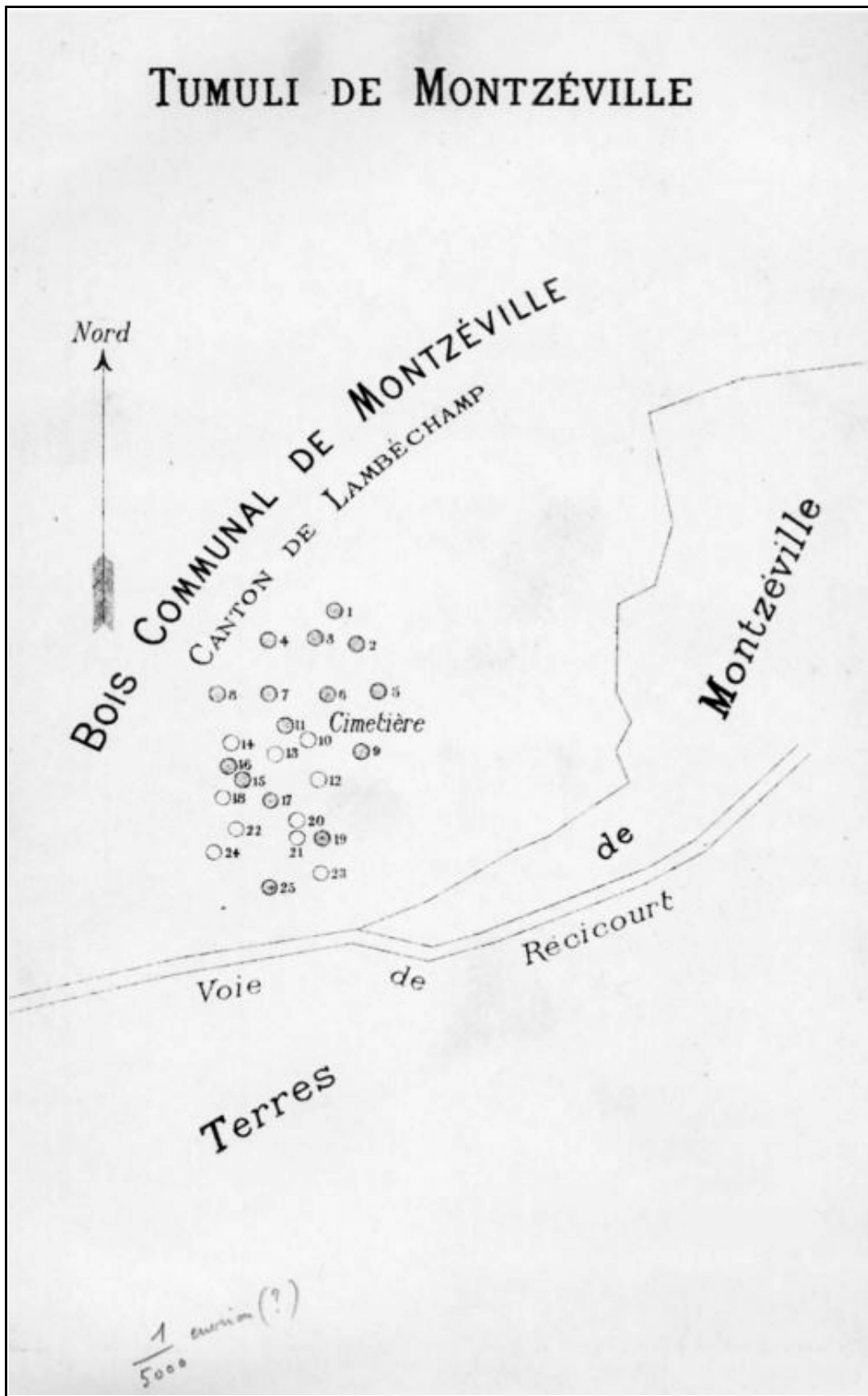
Notre confrère M. Fliche, professeur à l'école forestière a bien voulu étudier les charbons provenant des tumuli de Montzéville, et nous adresser à ce sujet la note suivante :

Les charbons trouvés par M. Loppinet dans l'important cimetière qu'il a fouillé proviennent tous de bois de hêtre, alors que d'après les renseignements qu'il a bien voulu me fournir, cet arbre n'entre plus que pour 3/10ème dans la futaie de la forêt actuelle, et ne joue qu'un rôle absolument insignifiant dans la constitution du taillis. Cette simple constatation présente déjà un réel intérêt. Celui-ci est bien plus considérable, si l'on rapproche le fait des observations déjà nombreuses faites soit aux environs de Nancy et de Toul, en Meurthe-et-Moselle, soit dans la forêt d'Othe aux confins de la Champagne et de la Bourgogne. Dans les premières localités, des retranchements préhistoriques des sépultures de l'âge du bronze, ont fourni de nombreux charbons provenant aussi, à une exception près de bois de hêtre, pendant qu'un épais gisement de tuf à Lasnez près de Villers-les-Nancy, formé aux mêmes époques, montrait en abondance des feuilles du même arbre et à l'exclusion de presque toute autre espèce. Dans la seconde, de nombreux et puissants amas de scories fournies à l'époque gallo-romaine, peut-être même antérieurement et au Moyen Âge, par le traitement à la catalane du minerai de fer, contiennent des charbons très nombreux qui presque exclusivement aussi proviennent du hêtre. La découverte faite par M. Loppinet ajoute, on le voit, à la généralité de ces observations et permet, d'étendre aux environs de Verdun les conclusions qu'on est en droit d'en tirer.

Celles ci peuvent se formuler ainsi : sur les plateaux de tout le nord-est de la France le hêtre a été l'essence forestière prédominante, le plus souvent exclusive, pendant une partie de l'époque dite de la pierre polie et dans les périodes suivantes, jusqu'au jour assez récent où l'homme a soumis la forêt à des exploitations en taillis plus ou moins régulières, mais fréquentes. Celles-ci, défavorables aux hêtres, ont amené la prépondérance d'autres arbres plus aptes à végéter de souche. Cette intervention de l'homme s'est produite à des dates variables, généralement assez récentes. Nous en trouvons la preuve dans plusieurs pièces de nos archives ; nous rentrons ainsi en plein dans l'histoire proprement dite. La question n'est pas intéressante seulement pour des botanistes et forestiers ; elle l'est aussi pour les archéologues s'occupant de l'étude des époques préhistoriques et pour les historiens qui ne bornent pas leur attention aux faits militaires et politiques. C'est pour cette raison que cédant à l'invitation qui m'était adressée par notre président, j'ai volontiers ajouté cette note à la communication si digne d'intérêt à tous égards, faite à la Société par M. Loppinet.

[Article de P. FLICHE.](#)

# TUMULI DE MONTZÉVILLE



# LES "COQUINS"

## LES COPROLITHES OU "COQUINS" OU PHOSPHATES DE CHAUX

(Tiré d'un quotidien régional)

Sous forme de nodules ils parsemaient les bancs de sable. L'extraction se faisait à ciel ouvert. Les mineurs creusaient un puits pour atteindre la couche à exploiter et ouvraient des galeries vers les filons de "coquins". Les concrétions remontées manuellement dans des paniers à l'aide de treuils étaient dirigées vers une station de lavage, puis vers les moulins à coquins, où, broyés, ils donnaient naissance aux phosphates de chaux qui révolutionnèrent l'agriculture tout en apportant à l'Argonne une ressource économique en qui étaient placées toutes les espérances, puisque théoriquement elle devait prendre le relais de l'industrie moribonde du verre et de la brique.

C'est ainsi que naquirent dans le val de l'Aire, de Varennes à Grandpré, vers la forêt de Hesse et le couloir des Islettes, ces curieux meuniers dont les moulins fournissaient l'engrais chimique dont la production dans les 3 bancs exploités dans la vallée de l'Aire atteignait en 1900, c'est à dire 30 ans après leur découverte : 20 000 T pour les seuls cantons de Varennes, Clermont, Laheyrcourt et Triaucourt. Le règne des coprolithes fut cependant de courte durée puisqu'il ne dépassa pas 40 ans. La concurrence de la Picardie, les engrais artificiels, l'exploitation d'autres gisements qui furent l'abc des cours de géographie détrônèrent les "coquins" d'Argonne auxquels la guerre de 1914-1918 donna le coup de grâce. Aujourd'hui que reste-t-il de cette industrie ? Des souvenirs bien sûr, quelques traces parmi les collections d'Argonnais, mais aussi les vestiges des ateliers de lavage ou de moulins. A Avocourt, la rue du moulin est demeurée dans le vocabulaire populaire mais au bord de la Buanthe, quelques vieilles pierres, des débris d'engrenages mangés par la rouille demeurent les seuls témoins d'une époque que les anciens évoquent encore à la veillée avec nostalgie, devant les "coquins" que l'on garde précieusement, presque comme une relique dans la commode familiale, parfois sur le coin de la cheminée.

(Article en partie de LERICHE A. CEG Varennes)

## **EXTRACTION DES COPROLITHES DE CHAUX A DOMBASLE EN ARGONNE**

A noter : en 1829 autorisation délivrée par le conseil municipal pour extraire de la terre à foulon dans les bois de Dombasle.

Le 10 avril 1872 : Première mention dans le registre des délibérations de l'extraction des coprolithes de chaux dans les bois de Dombasle.

Le 1er août 1869 : Sur demande formulée par les habitants du quartier du Pont-Neuf, tendant à obtenir la suppression ou le déplacement d'un lavoir à coprolithes construit au moulin de Dombasle, et considérant que véritablement les eaux ne peuvent plus servir à abreuver les bestiaux ni à laver le linge, et que d'un autre côté la rivière, qu'on a forcé les riverains de curer, va s'obstruer plus rapidement et nécessiter un nouveau curage dans un temps très rapproché, le conseil municipal est d'avis qu'il soit fait droit auxdites réclamations.

Le 16 août 1873 : La commune étant débitrice envers les habitants d'une somme de 30 à 35 mille francs, par suite des emprunts et réquisitions faits pendant la guerre, pour se libérer, le conseil demande l'autorisation de vendre ou de louer les gisements de coprolithes de chaux, évalués à environ 15 ha dans les bois communaux.

Le 16 août 1875 : Les voituriers employés au transport des coprolithes détériorent considérablement :

- 1) la portion du chemin latéral au chemin de fer oui conduit aux lavoirs de M. Dessailly,
- 2) le pont en bois qui fait communiquer cette partie du chemin avec le chemin vicinal de Dombasle à Brabant,
- 3) enfin la portion du chemin de Pamplume qui commence auprès de la maison Mauvoirin et finit au dépôt de coprolithes de M. Maria et Cie d'Orléans (dont ce dernier se sert depuis plus de 5 ans), en conséquence les utilisateurs devront empierrier annuellement ces chemins.

Le 20 février 1875 : Les coprolithes de chaux sont abondants dans environ 10 ha des bois communaux.

Le 8 août 1875: Vu la délibération du 16 août 1873 demandant l'autorisation de mettre en adjudication le droit d'extraire des coprolithes de chaux, vu l'autorisation du conservateur des forêts d'effectuer des sondages afin de déterminer la richesse, la continuité et la profondeur des gisements, vu le procès-verbal des sondages effectués dans les coupes N°11, 12, 14 et 15 sous la surveillance des agents forestiers, vu la lettre du 8 juillet dernier de M. Neucourt, pharmacien à Verdun qui a fait l'analyse chimique des nodules provenant de 5 sondages, le conseil demande l'autorisation au Sous-Préfet de pouvoir procéder à l'adjudication à l'amiable du droit d'extraire les phosphates de chaux.

Le 7 novembre 1875 : le produit probable de la vente des phosphates de chaux peut être estimé (sur la base des communes voisines) à 2000 francs de l'hectare... Le produit de la vente du bois qu'il faudra exploiter et arracher dans ces dix hectares, avant l'extraction des phosphates pourra s'élever à 1200 francs l'ha,

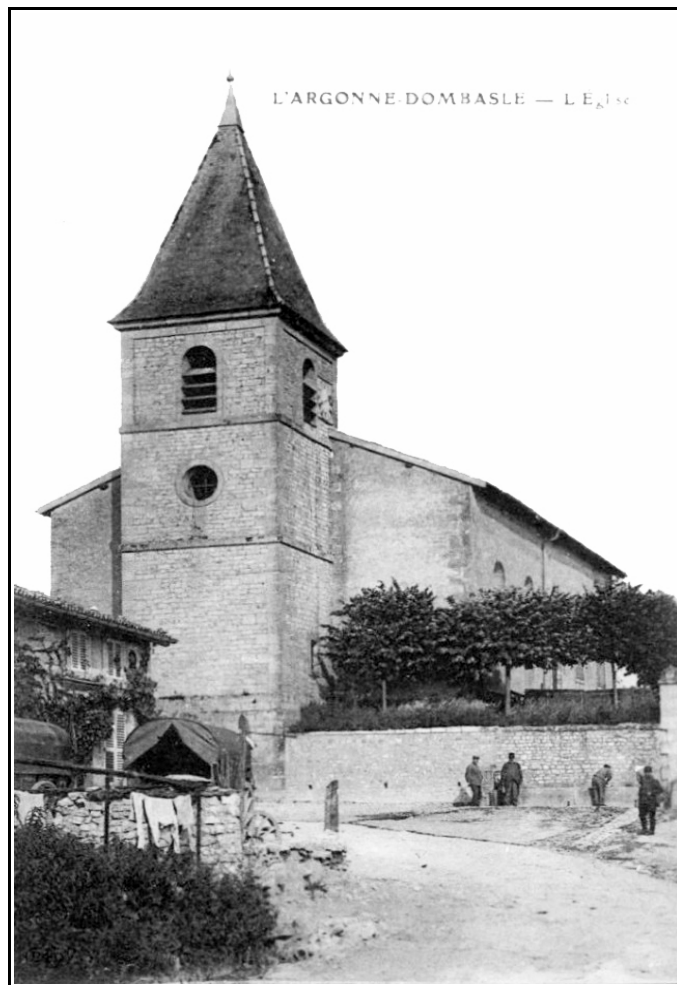


Le 26 novembre 1876 : Vu la demande formée au nom de M. STABLE, adjudicataire du droit d'extraire des coprolithes de chaux dans les bois communaux de Dombasle, le Conseil autorise la construction d'une loge pour les ouvriers employés à l'extraction.

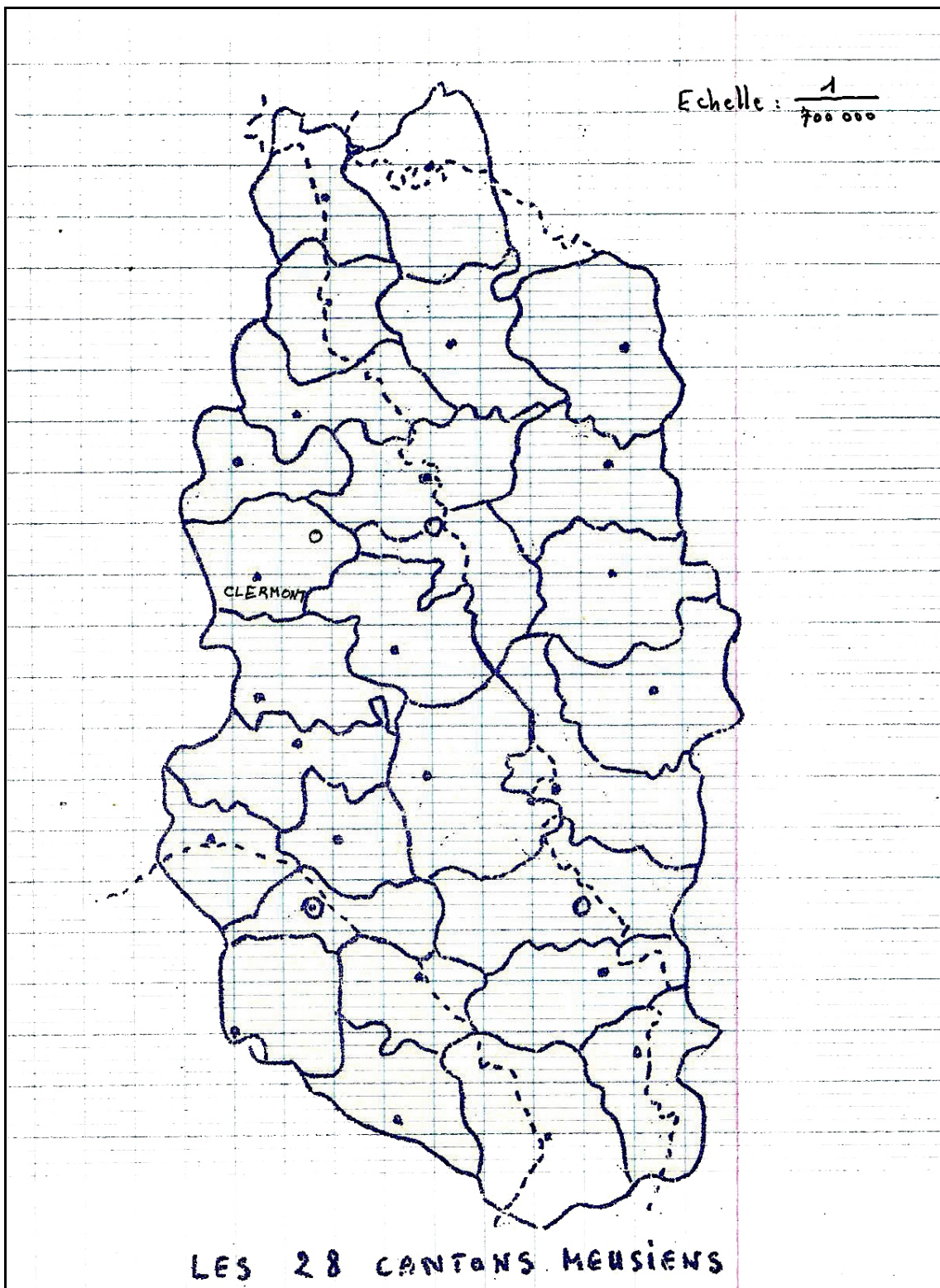
Le 28 Janvier 1879 : M. le Maire donne connaissance de la pétition faite par le sieur Pierre Lucien, propriétaire du moulin de Jouy, à l'effet d'obtenir le curage du ruisseau de la Vadelaincourt en aval de son usine. Le lavoir de phosphates qui tient la tête du ruisseau étant la seule cause de l'encombrement du lit de la rivière, le propriétaire seul doit être chargé du curage en question et l'exécuter à ses frais, devra après l'opération enlever les sables provenant du lit de la rivière et les faire disparaître de dessus les propriétés riveraines autres que les siennes.

*Tiré de G. CHENET "L'ARGONNE"*

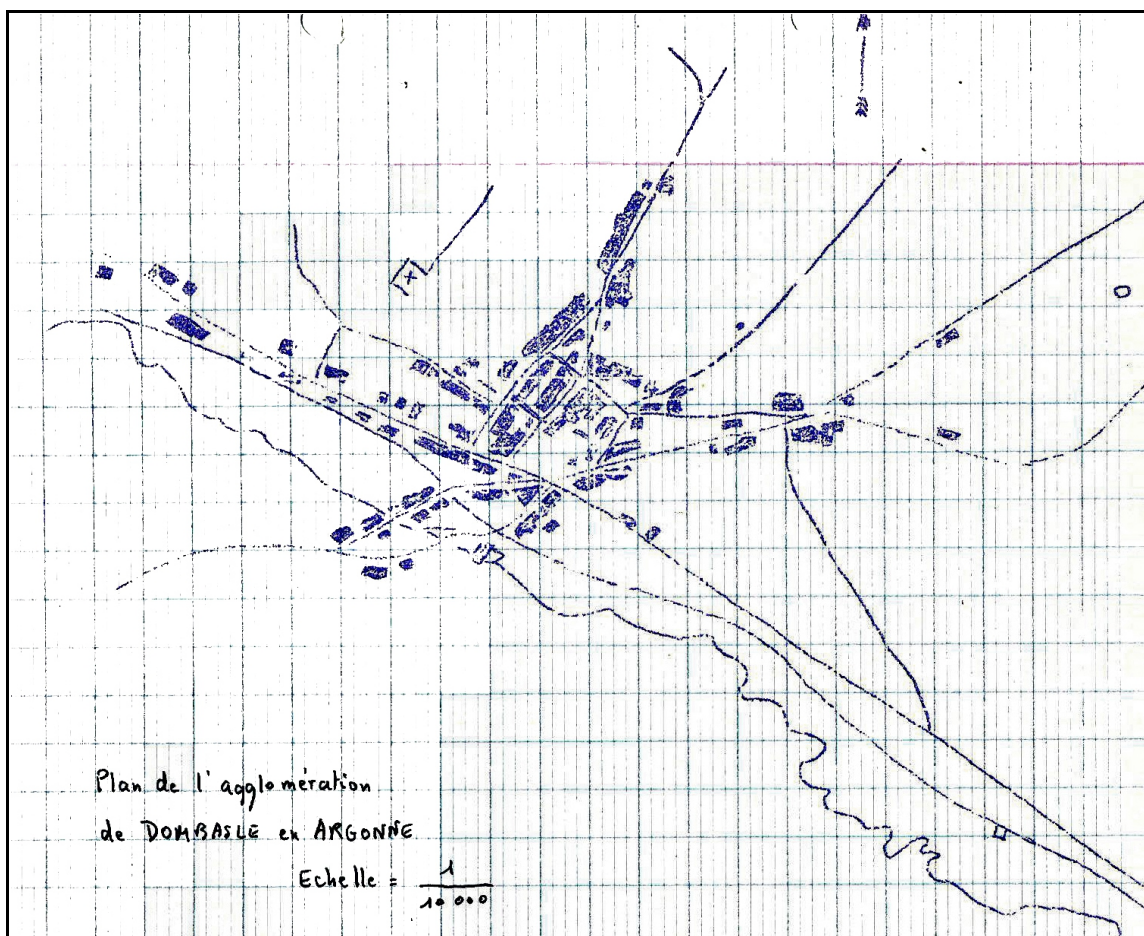
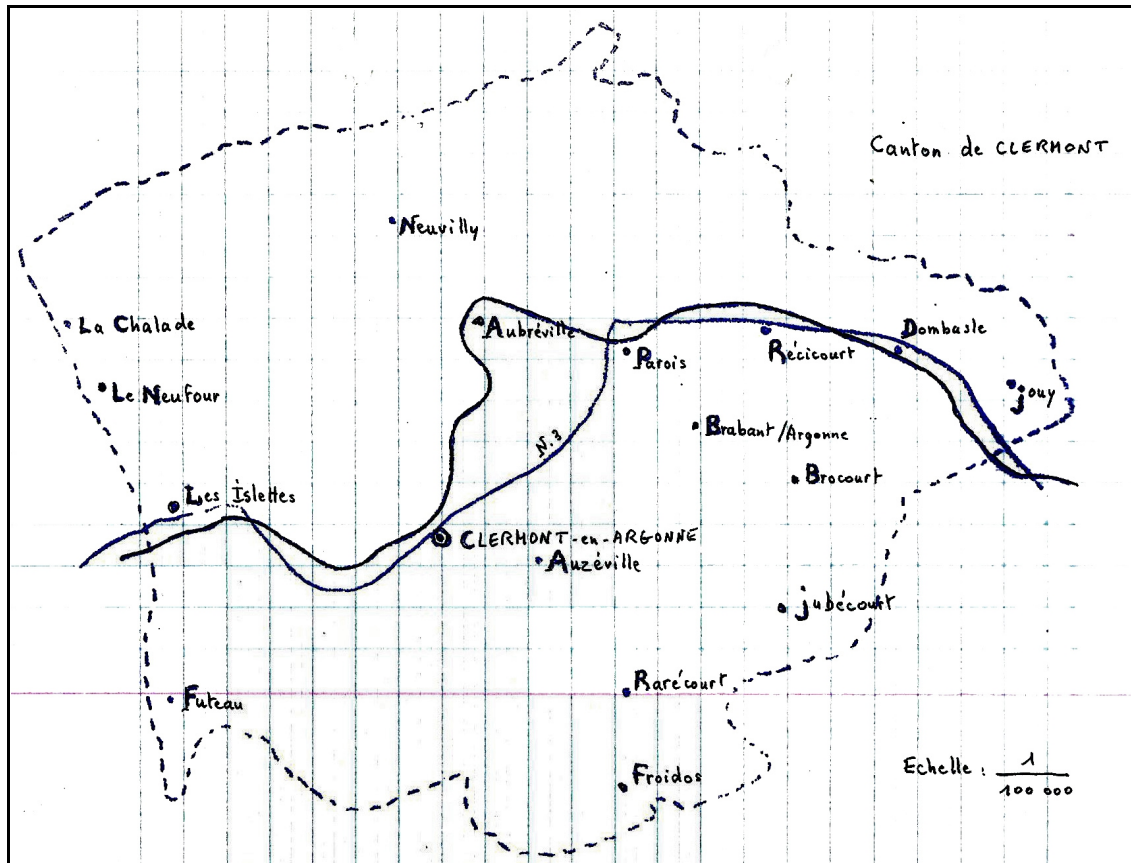
Commencée en 1855 dans la région de Grandpré, l'extraction des nodules de chaux phosphatée, coquins, sables verts, s'étendit bientôt à toute l'Argonne. les "coquiniers" diminuaient rapidement vers 1914.

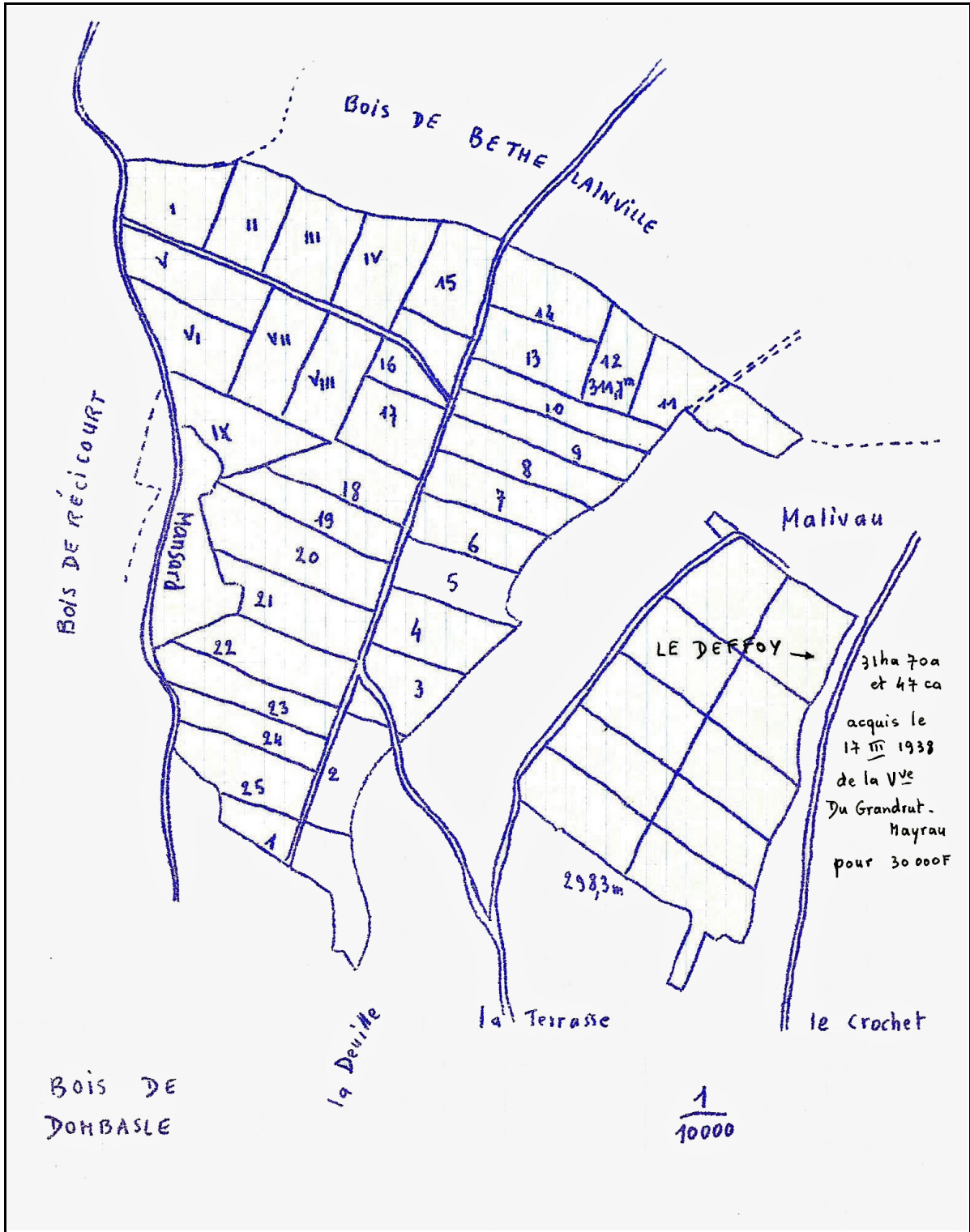


# CARTES & PLANS





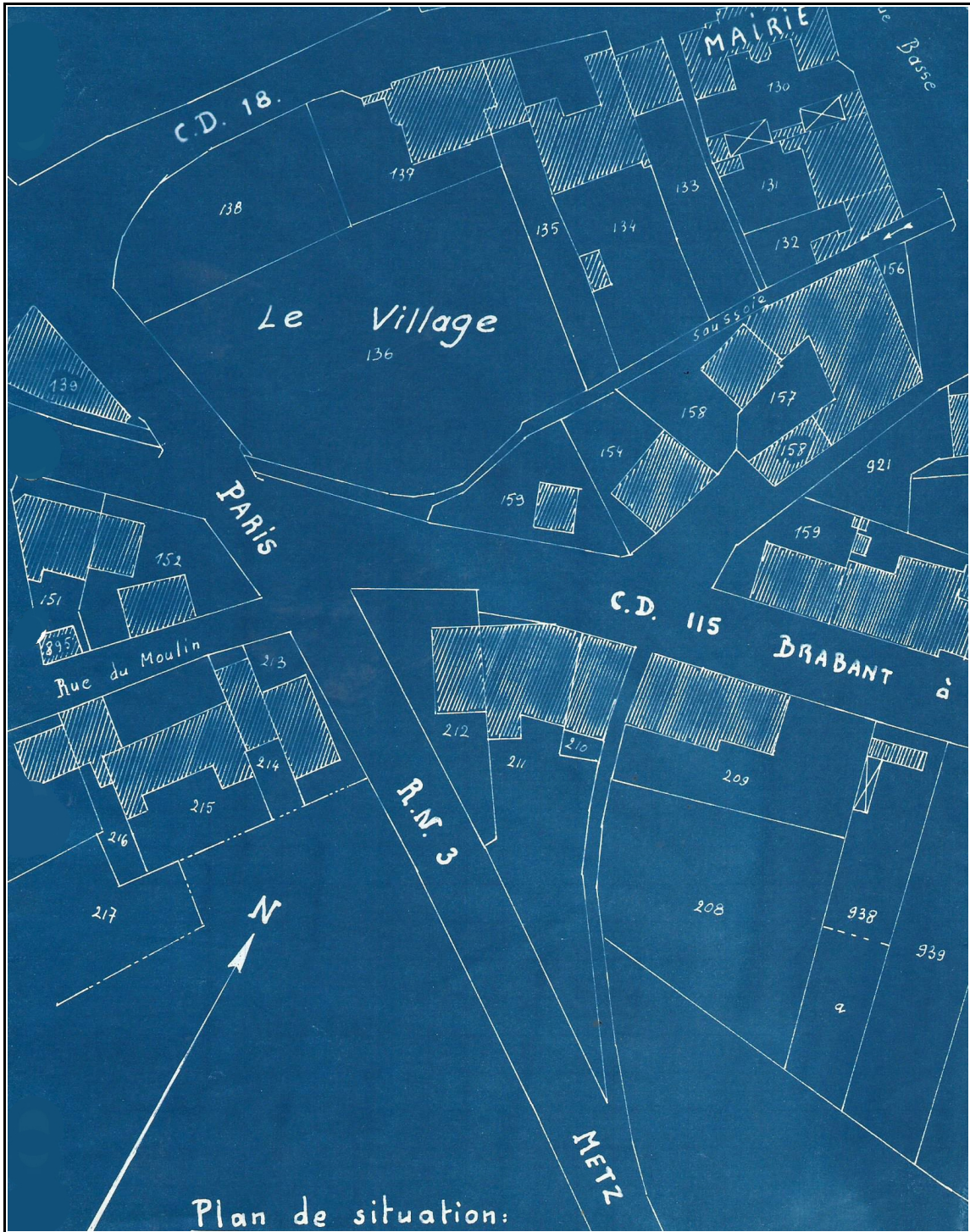




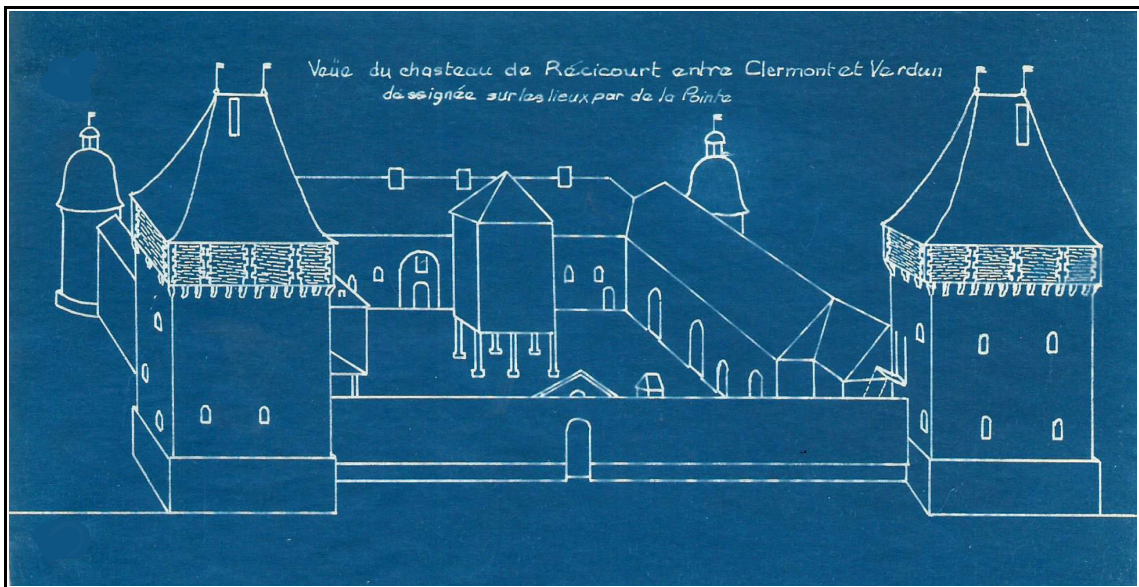






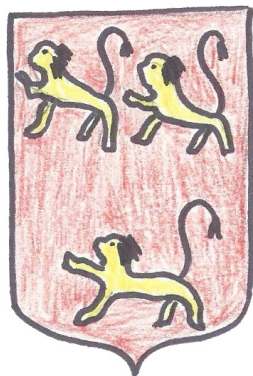






# BLASONS

## Blasons



PAROY



DOMBALÉ

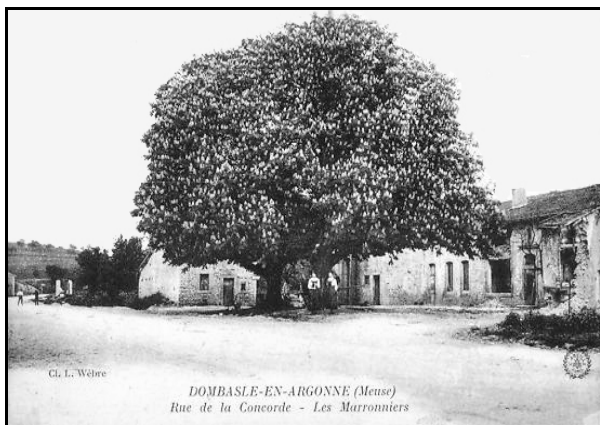


RÉCICOURT

Blasons relevés dans un armorial  
manuscrit de la bibliothèque municipale de  
VERDUN - 3.1970

# SOUVENIRS D'UN MARRONNIER

(Compilation de la suite d'articles écrits par Lucien LEFEVRE et parus dans l'Est Républicain entre janvier et avril 1958)



Le gros marronnier du "château" n'est plus. Samedi, à 11h, il tombait sous la hache. Notre correspondant, alerté, s'y rendit immédiatement et fut assez heureux de recueillir les derniers souvenirs de celui qui était le vestige vivant le plus ancien d'un passé qui perd le témoin de plus de 2 siècles d'événements.

Voici ce qu'il a conté lors de cette dernière entrevue :

J'ai été planté avec deux de mes frères en 1734, au lieu-dit "le château" devant un immense bâtiment qui avait été construit

par M. Antoine Pernet et sa femme, dame Elisabeth Joly, sur un terrain qu'ils avaient acquis de Mgr Charles François d'Hallencourt, évêque et comte de Verdun, en 1732.

Cet immeuble servait de relai de poste sur la route royale de Metz à Paris, et qui était un des plus importants, puisqu'il contenait plus de 100 chevaux. Par suite de succession, l'immeuble était parvenu à M. Jean-Baptiste Pierson, maître de poste, et le 1er août 1841, à la suite du décès, il revenait à M. Alphonse Millard, également maître de poste, son gendre.

Le relais de Dombasle était en pleine prospérité et nous vivions, mes deux frères et moi, dans un enchantement perpétuel devant toutes les personnalités des deux sexes, qui ne cessaient de passer et repasser autour de nous, nous faisant mille compliments de notre force et de notre beauté lors de notre floraison.

Combien de fois n'ai je pas vu de jeunes seigneurs, pendant la rechange des chevaux, essayer de cueillir une de mes fleurs pour en faire hommage à une gentille damoiselle. Combien de batailles avec mes fruits à l'automne, alors que les dames venaient se protéger et se serrer très fort contre moi.

Revenons vers 1740. Nous vivions, comme on dit aujourd'hui, dans l'euphorie et notre vie n'était qu'une perpétuelle distraction. Les voitures de louage succédaient aux carrosses des plus nobles familles que nous devinions à la livrée des nombreux serviteurs.

Cependant, une fois, un afflux extraordinaire de courriers allant à Metz ou en revenant, nous intrigua. C'était en 1744. Nous venions d'avoir 10 ans et notre force s'affirmait tous les jours. Les courriers arrivaient, jetaient la bride au palefrenier qui s'empressait d'amener un nouveau cheval. Sans un mot, ils repartaient. Nous apprîmes que Louis le Bien-Aimé, 15ème du nom, qui était allé à Metz diriger les opérations appelées depuis "guerre de la succession d'Autriche" venait de tomber malade. Ce fut une consternation dans toute la France. Une messe fut dite dans l'église de Dombasle pour solliciter sa guérison, comme d'ailleurs dans toutes les communes de France et toute la population y prit part. On s'abordait avec des mines désolées et les premières paroles étaient : "Comment va-t-il ? Avez vous des nouvelles ?"





Enfin, on apprit que le Bien-Aimé était guéri et qu'il allait rentrer à Paris.

Un beau jour, un escadron de chevaux légers, descendant la côte de Sivry la Perche arriva à l'entrée de Dombasle, précédant la voiture royale. Le maître de poste était en grande tenue ainsi que les postillons, les palefreniers, les femmes de service, ayant été prévenus quelques heures plus tôt par un courrier. Vers 5h, un carrosse doré se présenta à l'entrée nord-est de Dombasle. J'espérais qu'il

changerait de chevaux et que j'aurais le temps de le regarder mais il avait fait échange à Verdun et ne devait plus le faire avant Ste Ménéhould.

Le maître de poste, tout le personnel ainsi que les voyageurs présents, se mirent à genoux, tête nue, lors du passage royal, comme à la procession du saint sacrement. Je pus apercevoir dans la voiture un grand jeune homme vêtu de blanc, ce qui faisait ressortir la pâleur livide de son teint, la poitrine barrée d'un grand cordon bleu et affalé sur les coussins. Il était soutenu par une femme de grande beauté et qu'on m'a signalé plus tard comme étant la duchesse de Châteauroux, la favorite du moment. Quelques instants plus tard, le cortège montait la côte de Mont de Limecourt et tout rentrait dans l'ordre.

Lorsqu'en 1774, nous apprîmes que le Bien-Aimé venait de mourir et que les bals étaient organisés partout pour fêter l'événement, nous nous demandâmes si le peuple français jouissait de toute sa raison...

Nous apprîmes donc que le dauphin avait été proclamé roi sous le nom de Louis 16<sup>ème</sup> du nom. A ce sujet, il me revient qu'en 1770 un important cortège était passé au relais de Dombasle. Une princesse d'Autriche, Marie-Antoinette, fille de l'Empereur allait à Versailles où devait être célébré son mariage avec le Dauphin. Des cavaliers chamarrés d'or caracolaient aux portières du carosse et je ne pus apercevoir qu'un sourire sur un charmant visage.

La vie continua, comme à l'habitude. De temps en temps nous apprenions que cela n'allait pas très bien à Versailles, mais nous en étions si loin que nous n'y faisons pas attention. Cependant nous entendions des critiques qui devenaient de plus en plus vives sur le gaspillage de la cour et je n'en ai retenu qu'une qui m'avait fait rire : le coiffeur Ducret avait une pension de 1 700 livres pour avoir coiffé la fille du Duc d'Artois qui était morte sans avoir de cheveux.

Quelques termes venaient jusqu'à nous : Etats généraux, Assemblée nationale, des noms : Bailly, Mirabeau, mais nous n'y attachions pas d'importance. Un jour, nous apprîmes la prise de la Bastille, ce qui ne nous disait rien. Cependant il paraît que c'était une nouvelle sensationnelle et un bal eut lieu à Dombasle sous nos ombrages.

Le maître de poste qui avait un petit train-train bien tranquille, devint tout d'un coup très ombrageux. Il vérifiait attentivement tous les passeports, au lieu d'y jeter un regard distrait comme à l'accoutumée. Il interrogeait les voyageurs et même les voyageuses avec une insistance qui nous paraissait déplacée et alors nous apprîmes que son collègue voisin de Ste Menehould, le maître de poste Drouet, avaient reconnu le roi et la reine qui s'enfuyaient et les avaient fait arrêter à Varennes.



*Ajout (en gris) tiré de "Histoire de Verdun" de Léon Chaize - P88 T2*

Le 11 septembre 1792, les Prussiens reprirent leur marche vers l'ouest par un temps affreux. C'était pour aller se faire battre à Valmy. Après son infructueuse tentative sur Thionville, le corps autrichien était venu occuper Verdun avec les Hessois qui repartirent vers l'ouest. Après Valmy, les Français regagnaient petit à petit le terrain perdu et Brunswick battait en retraite.

Le 19 septembre 1792, le roi de Prusse traversait Dombasle, mais le surlendemain, le 21 septembre dans la nuit, il repassait sans s'arrêter, au grand trot, gagnait Verdun, tandis que dans la journée, l'armée prussienne repartait en déroute en murmurant avec terreur : "Valmy", ce qui nous frappa.

Le 2 octobre le général Dillon occupe Beaulieu, il apprend que les Hessois qui tenaient Clermont avaient la veille au soir, abandonné précipitamment leur poste pour se retirer sous Verdun, disposer le gros de leurs forces à Regret et Glorieux et prendre contact avec le corps autrichien. Dillon se met aussitôt à leur poursuite après avoir averti de ses projets le général en chef Dumouriez auquel il demande des renforts. Le soir, après le passage des Hessois, il est à Dombasle.

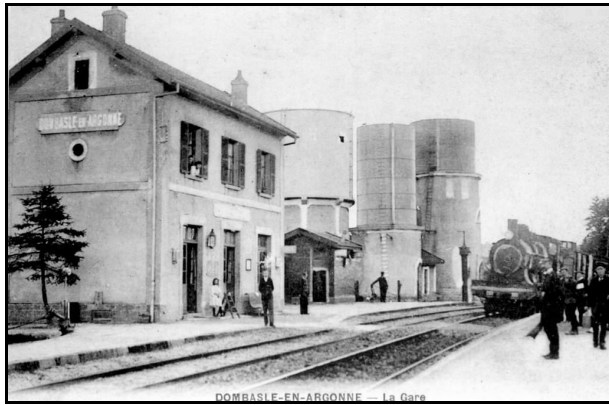
Le 3 au matin, les renforts sollicités sont annoncés. Mais Dillon apprend en même temps qu'une colonne prussienne partie de Granpré par la route de Varennes, marche sur Verdun et se trouve en ce moment à une heure et demie de Dombasle ; force lui est de rétrograder. Dillon recule sur les villages de Brabant en Argonne et de Vraincourt, où il est rejoint l'après midi par les détachements que Dumouriez lui a envoyés; ses forces s'élèvent alors à 16 000 hommes dont 9 escadrons, 4 pièces de 8 et 6 de 12.

Le 4 octobre, Dillon reprend Dombasle, s'empare de Sivry la Perche, de Fromeréville et de Bethelainville ; son avant-garde parvient jusqu'au Bois Bourrus.

Le 8 ou 9 octobre, pendant ce temps, Kellerman, accompagné des commissaires de la Convention : Carra, Prieur, Sillery, arrivait de Ste Menéhould à Dombasle avec 7000 hommes et quelques canons de campagne. Le lendemain, il rejoignait Dillon et ordonnait une reconnaissance dans la direction de Baleycourt...qu'il fut convenu de neutraliser.

Les événements se précipitaient et un nom n'était pas entré dans notre mémoire qu'un autre y prenait place. Je ne suis pas certain de vous les citer tous : constituante, législative, convention, directoire, consulat, etc...Malgré cela nous devenions de plus en plus forts, nous faisons l'admiration des voyageurs qui passaient, lesquels, le plus souvent, ne parlaient pas la langue française.

Et puis un nom commença à s'imposer à tous : Napoléon Bonaparte. L'empereur Napoléon 1er passa très souvent à Dombasle pour ses expéditions du nord. Il aimait notre village. Notre ombrage et notre force étaient sûrement pour beaucoup dans sa décision. C'est même ici qu'il faisait venir ceux qui voulaient l'entretenir, et bien qu'il passât à Verdun, il obligeait le maire M. Huguin, à venir à Dombasle. Il se promenait avec ses interlocuteurs sous nos branches en frappant sa botte droite avec sa cravache et lorsqu'il jugeait la conversation terminée, il leur tournait carrément le dos. Je le vis passer, entre autres en 1805 avec la Grande Armée. Il vainquit la troisième coalition à Ulm.



En 1807 nous le revîmes pour la quatrième coalition. Sur une table, à mes pieds il modifia son plan de bataille de la victoire d'Eylau.

En 1809, nouveau passage pour la cinquième coalition où il battit les ennemis à Eckmühl et à Wagram. Cependant le 29 avril 1809, un mouvement inaccoutumé (et pourtant nous ne vivions plus dans le calme), nous fit penser qu'il se passait quelque chose d'anormal.

En effet, l'empereur avait été blessé au pied à la victoire de Ratisbonne sur les Autrichiens et on devait lui refaire à Dombasle son pansement qui n'était pas bien grave, puisqu'il ne s'agissait que d'une contusion par balle. Ce fut le chirurgien Larrey qui le fit.

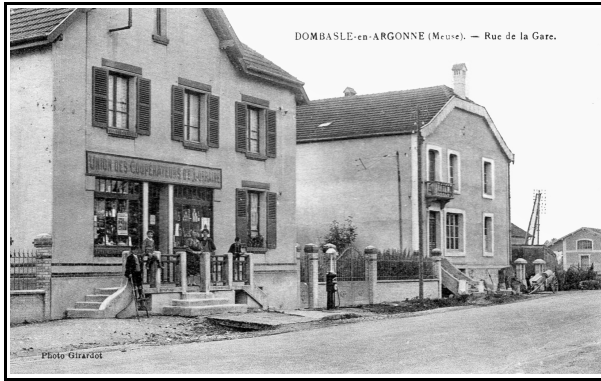
D'autres personnages importants passèrent également à Dombasle. Je me souviens de Wellington, surnommé le Duc de fer, qui devait plus tard battre l'empereur à Waterloo et qui coucha au relais en 1804 alors qu'il revenait du sacre de Napoléon. Il y avait en effet dans les huit chambres de la poste, deux pièces qui étaient réservées aux passagers de marque, ayant au moins le titre de Duc. Un peu avant, y avaient couché le prince de Moldavie (actuellement le prince de Roumanie) et le cardinal Bernelle.

En 1810 un nouveau cortège ressemblant à celui qui était passé en 1770 se présenta à Dombasle : même carrosse, même escorte. Cependant cette fois il s'agissait de Marie-Louise, dont le père François II, empereur d'Allemagne puis d'Autriche, qui avait lutté contre Napoléon 1er ayant été vaincu, avait été obligé de donner sa fille en mariage à son ancien adversaire. C'est incroyable ce qu'en restant sur place on pouvait apprendre de choses...

En 1811, le prince royal Ferdinand d'Autriche, un bon gros garçon de 17 ans, réjoui qui devait devenir plus tard empereur d'Autriche, s'arrêta à Dombasle. Il revenait du baptême du Roi de Rome. Il se fit servir à dîner sous mes ombrages. On lui présenta deux poulets rôtis auxquels il ne toucha guère, mais les habitants de Dombasle et surtout les enfants, s'étaient rassemblés autour de lui. Ces derniers s'enhardirent jusqu'à se glisser sous sa table et à se disputer avec force horions, les reliefs (et quels reliefs !) qu'il jetait. Puis satisfait du succès de curiosité qu'il avait attiré, il fit jeter des dragées qu'il distribua en partie aux grandes personnes. Quant aux enfants, il leur en jeta des poignées, prenant un plaisir extrême à les voir se battre pour les ramasser et en les excitant du geste et de la parole.

En 1812, Napoléon, chassé de Moscou, fait sa grande retraite : c'est Leipzig et la campagne de France. Il repasse à Dombasle dans une calèche tirée par 4 chevaux et, miné par la fièvre, pendant qu'on fait la rechange, il demande de l'eau pour se rafraîchir. Malheureusement il n'y avait dans la localité aucune fontaine d'eau courante. Le maître de poste ne put lui offrir que de l'eau provenant du puits placé dans le bâtiment dont nous avons parlé. Après en avoir bu une gorgée qu'il rejette aussitôt, Napoléon donne l'ordre de repartir. A Brabant en Argonne, il s'arrête à la fontaine qui se trouvait devant la mairie et qui s'est appelée pendant longtemps fontaine Napoléon. Nous croyons savoir qu'elle a été supprimée il y a quelques années.

Puis ce fut le départ pour Ste Hélène, ses successeurs continuèrent de passer à Dombasle et d'ailleurs, c'était la seule route.



Charles X et le Duc d'Angoulême y prirent une collation sous nos ombrages. Louis-Philippe y resta plusieurs heures et s'y fit présenter le Maire et le Conseil Municipal.

J'ai vu passer le roi de Naples accompagné de son oncle, le prince de Solerne et du général Gourgaud qui avait accompagné à Ste Hélène l'empereur Napoléon 1er et qui écrivit sous sa dictée ses "Mémoires pour servir à l'histoire de

France sous Napoléon" et qui était rentré en 1815.

Le prince de Solerne, frère de Marie-Amélie femme de Louis-Philippe aimait beaucoup Dombasle et y a dîné trois fois sous mon feuillage qui était le plus fourni. A chaque voyage il faisait appeler le Maire et lui remettait une somme importante pour les pauvres, aussi, lorsque la population était prévenue par l'arrivée des courriers de sa maison qu'il allait arriver elle se réunissait sous nos ombrages et lui ménageait un accueil enthousiaste.

Plus tard, la princesse Hélène, qui fut une princesse douée de toutes les qualités, dînait à mes pieds, ainsi que le Duc d'Orléans (1842) qui devait succomber 5 jours plus tard, dans un accident de voiture à Neuilly à l'âge de 32 ans. Cela nous attrista car il avait tenu à rapporter une brassée de fleurs cueillies à nos branches.

En 1850, le prince Louis-Napoléon, Président de la République française, s'arrêta longuement à Dombasle. Il fit venir la municipalité et sur une longue table dressée à nos pieds, il lui offrit ce qu'on appelle aujourd'hui un vin d'honneur. Puis il donna une forte somme d'argent au Maire pour être partagée entre "le bien public" et les indigents.

En 1852, alors qu'il venait d'être nommé empereur des français, Napoléon III repassait à Dombasle venant de Metz. Il était encore sous l'impression d'une longue conversation qu'il venait d'avoir avec un vieux soldat de Napoléon 1er, Jacques Lefèvre, aveugle de guerre par balle à 22 ans et qui s'était fait conduire sur la route. Il avait attiré l'attention de Napoléon par ses cris de "Vive l'empereur" (c'était d'ailleurs votre arrière grand père). En mangeant avec appétit le repas qu'il s'était fait servir dehors, car c'était un gros mangeur, il répétait aux maréchaux qui l'entouraient : "Comme ils l'aimaient..."

Et puis, un jour, ce fut le désastre. En 1855, le premier train passait à Dombasle et alors ce fut la ruée vers ce moyen de locomotion inédit, rapide et propre, qui devait tuer les postes à chevaux. M. Millard essaya de tenir, mais personne ne passait plus, il fallut se résoudre à l'inévitable.

Et, le 26 mai 1855, je vis arriver le notaire de Clermont. C'était un homme imposant que Maître Périnet notaire à Clermont. Vêtu d'une longue redingote sur un gilet blanc, les chaussures à guêtres avec sous-pieds, un chapeau haut-de-forme, un lorgnon retenu par un cordonnet de soie noire, il avait grande mine avec ses longs favoris blancs. Il arriva dans son tilbury attelé d'un petit cheval pommelé gris (car il ne voulait pas se servir du train), il s'arrêta à mon ombrage. Malgré son âge, il sauta rapidement à terre, jeta d'un geste désinvolte les guides à un palefrenier arrivé à toute vitesse et, une énorme serviette sous le bras, il entra dans la maison, suivi par M. Nicolas Douin, cabaretier, et M. Pierre-Félix Lefèvre, postillon. Quelques heures après il ressortait et j'appris par les conversations que M. Millard venait de vendre une partie de la poste à M. Nicolas Victor Lejeune (l'autre partie ayant déjà été vendue à M. Christophe Pierrard).





La vente avait été faite pour la somme extraordinaire de 4000 francs mais on avait laissé aux acquéreurs un délai de six ans pour payer. Le notaire parti, ce fut la désolation. On sentait qu'un drame dans la rue de Dombasle venait de se jouer.

La transformation du relais de poste en maison de culture ne fut pas sans amener de profondes modifications dans l'immeuble. Les écuries immenses furent transformées en granges. Le corps de

logis lui-même subit des réparations importantes. Seul le petit bâtiment détaché au devant de la cour, divisé en chambre à four, cabinet de bains, boutique et boucherie, fut laissé dans son état primitif, tel qu'il était en 1732, et aujourd'hui, il est certainement l'immeuble le plus ancien de Dombasle.

Pour nous aussi, ce fut un changement de vie radical. Au lieu des équipages somptueux qui arrivaient et partaient tous les jours, des chevaux fringants malgré la fatigue, des vicomtes chamarrés sur toutes les coutures, des dames qui braquaient leur face-à-main sur nous en minaudant, bref, d'une vie trépidante dans laquelle le maître de poste se promenait, ayant l'œil à tout, il n'y avait plus que le silence. Le départ, pour le matin, de gros chevaux lourds et lents, traînant les instruments de culture, des domestiques qui ne brillaient pas par leur élégance, la fermière qui charroyait les seaux de lait ou le fermier vaquant à une besogne, alors que les vicomtes mettaient un genou à terre pour offrir une de nos fleurs à leur dame, les valets prenaient nos branches pour faire marcher leurs chevaux. Au lieu de parfum subtil de jours heureux, nous respirions l'odeur du fumier qu'on avait entassé pas loin de nous, mais cependant, le calme dont nous jouissions nous reposait et nous nous y habituions.

En 1870, la guerre franco-allemande amena les Prussiens qui s'installèrent comme chez eux. Nous servîmes de couvert aux pièces d'artillerie qu'ils traînaient avec eux. Un commandant allemand s'était installé dans la ferme qui comprenait huit chambres indépendantes ouvrant sur la cour. Pour ne pas se donner le mal de sortir, il fit faire des portes intérieures qui lui permettaient d'aller d'un bout à l'autre de la maison.

En 1888, M. Jules Lejeune hérita de la ferme et la vie agricole continua.

Vers 1900, à la suite d'une violente bourrasque, l'un de nous trois, celui qui était le plus exposé aux vents du sud-ouest, fut arraché et débité. Cela fit un gros vide sur la place. Dans l'autre partie de l'immeuble vivait la famille Pierrard, dont l'un, "l'Ernest Pierrard", avait hérité du surnom de la "poste" et quand nous entendions dire "le Pierrard de la poste", cela nous faisait un petit chaud au cœur. Pauvre Ernest, il nous a fait passer de bons moments, car nous n'avions plus de distractions et je retiens celui-ci comme un des plus typiques que j'ai pu enregistrer à loisir. Rentrant dans la cuisine, il fut attiré par un fumet qui lui sembla délicieux. En soulevant le couvercle de la "cocotte", il aperçut deux pigeonneaux qui rissolaient doucement. Ayant l'intuition qu'ils lui passeraient sous le nez, il saisit une fourchette, en prit un, le plus gros, délicatement, et le transporta dans sa chambre. Puis, redescendant et faisant un vacarme incroyable, il ameuta la maison et sa mère en particulier, qui était occupé à traire, contre le "chet" (chat) qui venait de filer avec le pigeonneau.

Nous n'avons jamais tant ri. Maintenant que tous les acteurs sont morts, je puis révéler cette chose, mais nous n'avons jamais pu comprendre que la mère de "l'Ernest", qui n'était pourtant pas femme à s'en laisser conter, ait pu accepter cette version et croire que le "chet" avait pu soulever le couvercle de la "cocotte" et le remettre, ce qu'avait fait imprudemment "l'Ernest".



1914 arriva, nous venions d'atteindre l'âge de 180 ans et nous étions splendides. Un de nos voisins appelé Léon Wébre fit éditer des cartes postales de Dombasle et parmi elles, la nôtre qui fut certainement la plus vendue de toutes. Il n'en reste plus actuellement qu'un exemplaire qui se trouve à la poste et dont la reproduction a été faite au début de mes souvenirs. Je suis certain que tout Dombasle a été heureux de la retrouver et au moment où je vais disparaître à tout jamais, je

remercie Mme veuve Blandin de l'avoir permis.

En Août, un coup de tonnerre secoua la France. C'était encore la guerre et nous ne nous doutions pas des souffrances qu'elle allait imposer. Des guerres, depuis près de 200 ans, nous en avons vu des dizaines et à part celles de Napoléon où il avait appelé les "Marie-Louise" de 17 ans, elles n'avaient pas beaucoup intéressé les habitants de Dombasle car la conscription générale n'existait pas, ou si peu, que l'on pouvait se dispenser facilement d'aller au régiment. Pour nous, nous pensions que c'était un spectacle qui allait donner un peu de vie à notre morne existence. Mais cette fois, en voyant les maisons se vider de tous les hommes et les femmes prendre en mains la charrue, nous comprîmes que ce n'était plus pareil. Cependant, on s'installa dans la guerre.

1915 vit des mouvements de troupes mais sans grande importance. En 1916, en février, nous fûmes surpris et terrifiés par le roulement infernal et incessant que nous entendions et bientôt les routes furent couvertes de troupes, de canons montant sur Verdun. Des appareils étranges que l'on entendait en vrombissant passer au dessus de nos têtes et dont nous apprîmes le nom : les aéroplanes.

Le 9 mars 1916, presque tous les habitants de la commune furent chargés par camions militaires qui les emportèrent je ne sais où et nous ne tardâmes pas à en comprendre le pourquoi. Les soldats qui passaient près de nous et venaient chercher un abri sous nos feuillages lorsqu'un boche planait au dessus de Dombasle parlaient de rive droite, puis de rive gauche et cette dernière venait d'être soumise à une attaque. Alors les obus commencèrent à tomber sur le village, les maisons s'effondraient. Des granges brûlaient et dans tout ce cataclysme, des hommes, des soldats vivaient.

La maison de M. Lefèvre, dont nous n'étions séparés que par la route, fut anéantie par les obus qui taillaient l'un après l'autre dans les murs. La poste fut atteinte par plusieurs obus, l'un détruisit la toiture, un autre atteignit de plein fouet la devanture et mes frères et moi étions criblés de gros éclats qui coupaient nos branches comme des cisailles géantes.

A chaque instant, à chaque sifflement annonçant l'arrivée d'un obus, nous tendions le dos s'il s'agissait d'un gros, car nous avons appris à les distinguer. Bien souvent nous avons cru notre dernière heure arrivée. Un jour un incendie se déclara dans la maison, heureusement que des soldats qui passaient arrivèrent à l'éteindre. Et les soldats montaient toujours, mais il en redescendaient si peu que lorsque nous les voyions passer nous étions envahis d'une tristesse indicible.



Et cependant la vie n'était pas morte dans la maison. Les caves de la poste étaient de véritables forteresses, voûtées comme on les faisait en 1732 et une section sanitaire américaine volontaire s'y était installée. Nous fumes témoin de la bravoure, de la générosité, du dévouement de ces hommes qui avaient quitté leur pays pour venir nous aider.

Des voitures, des brancards, même des soldats, amenaient des blessés qui devenaient de plus en plus nombreux. Ils attendaient leur tour sous nos branches, puis, lorsqu'ils sortaient, pansés, de la cave, des voitures d'ambulance les emmenaient.

Si ceux qui déclarent la guerre, ou qui ne font rien pour l'empêcher avaient été à notre place, s'ils avaient vu les lamentables scènes, s'ils avaient entendu les plaintes, les cris de détresse de toute notre jeunesse on peut être certain qu'ils auraient réfléchi à deux fois avant de prendre une semblable décision.

Un jour, les caves ne suffirent plus et on installa une ambulance dans l'église. Et le bombardement continuait, non plus pour détruire le village, car il ne restait plus rien, mais sur les troupes qui montaient, qui descendaient, qui stationnaient.

Et puis, avec les jours, le bombardement s'espaça et se termina, la bataille de Verdun était terminée, mais ils n'avaient pas pris Verdun.

Nos médecins et ambulanciers américains restèrent encore un moment puis partirent pour un autre front et nous les vîmes disparaître avec peine, car ils nous avaient beaucoup ému et nous avons souvent tremblé pour leur vie. Il y avait toujours quelques soldats qui passaient mais en simple reconnaissance.

Enfin 1919 arriva. La neige était tombée en abondance en avril et le 29 de ce mois nous vîmes arriver les propriétaires de la ferme partis depuis plus de 3 ans. Dire leur consternation devant les ruines du village et de leur maison en particulier... Une jeune fille de la maison me regarda comme on regarde un ami qu'on avait craint de ne pas retrouver et s'écria les larmes aux yeux : "Maman, nos marronniers n'ont pas de feuilles". Cela leur paraissait étrange, puisque fin mars nos bourgeons s'ouvraient.

Petit à petit le village rentra et s'installa dans des logements de fortune, baraques élevées à la hâte, pièces à moitié délabrées et réparées au petit bonheur. Et la reconstruction commença. Le village changea complètement d'aspect. Les maisons basses et souvent peu hygiéniques firent place à de belles constructions et Dombasle prit un air coquet qui fit l'admiration de tous ceux qui passent. Nos blessures étaient pansées, nos branches reprenaient de la vigueur et nous nous félicitons d'avoir pu survivre à un tel carnage.

Cependant, une très grosse surprise nous attendait fin 1920. Nous vîmes s'arrêter sous nos branches une auto et en descendre 4 hommes que nous ne fûmes pas longs à reconnaître. C'étaient nos médecins et ambulanciers américains de la section sanitaire n°1 : Thomas Bosorth et ses 3 assistants. Rentrés aux USA, ils avaient voulu faire un pèlerinage dans les lieux où ils s'étaient dévoués et leur 1ère visite fut pour Dombasle. Ils vinrent nous caresser, trouvant plutôt extraordinaire de nous voir debout au milieu des ruines et de tout mon coeur, je leur criais "merci".



Il faut croire qu'ils ne comprirent pas et, rentrant à la ferme, ils demandèrent à Mme Lejeune de leur donner une carte postale représentant les marronniers, ce qu'elle fit avec plaisir, et ils lui dirent : " Nous vous ménageons une surprise."

En effet, dans les premiers jours de mars 1921, une superbe revue américaine sur papier glacé, arrivait à Dombasle chez Mme Lejeune et, à la place d'honneur, se trouvait la reproduction artistique de la carte avec notre histoire. Notre renommée

était devenue mondiale et, dans la grande Amérique, on pouvait voir que malgré la tempête, les arbres de France, comme le peuple français, restaient debout.

La vie reprit petit à petit. Un jour de juin 1923, nous apprîmes une nouvelle qui nous stupéfia : M. Lucien Blandin avait acheté aux héritiers de M. Pierrard, "l'Ernest de la poste", la partie de la poste qui leur appartenait. Il s'agissait, d'après ce que nous avions compris d'une vente "de la main à la main". M. Lucien Blandin, menuisier, marié à une jeune fille de la ferme, réunissait cette fois tout l'immeuble dans la même famille. Cela nous sembla extraordinaire. Depuis plus de 180 ans que nous vivions, nous n'avions jamais vu vendre sans notaire et nous étions sûrs d'avance que cette vente ne serait pas valable.

Cependant M. Lucien Blandin s'installait, faisait des travaux et, un beau jour, nous apprîmes que la vente était nulle. Il s'agissait d'homologation de dommages de guerre. Il fallait absolument que le notaire en personne vint faire la vente. Un jour de juin 1924, le 5 je crois, nous aperçûmes un remue-ménage à la ferme et nous entendîmes dire que le notaire de Clermont allait arriver. Nous avons toujours la vision de l'imposant notaire Périnet et nous fûmes très attentifs. Vers les deux heures de relevée, une auto s'arrêta à nos pieds, et un monsieur vêtu comme tout le monde : veston, chapeau de feutre, en descendit.

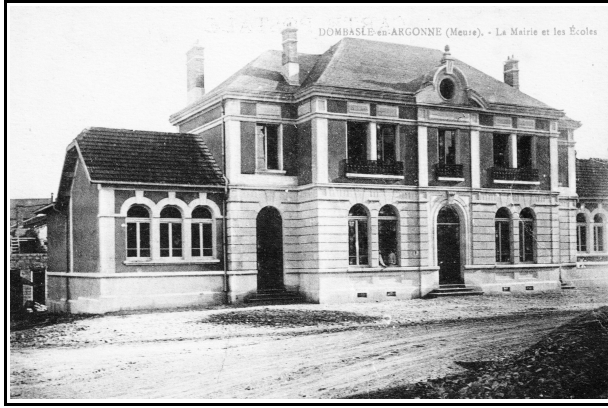
Nous pensâmes qu'il précédait le notaire qui allait arriver dans le tilbury traditionnel et notre attention redoubla. Cependant, 2 heures après, il ressortait, sa serviette sous le bras et on lui disait : "Au revoir, Maître Rufin" . C'était en effet Maître Rufin notaire à Clermont et successeur de l'étude. Nous en fûmes éberlués. Où étaient la redingote, le haut-de-forme, les guêtres à sous-pieds? Où étaient les favoris, le lorgnon attaché par un cordonnet de soie noire? Comment un acte pouvait il être valable lorsqu'il était dressé par un notaire qui n'était pas vêtu comme Maître Périnet?

Malgré notre attente l'acte était valable et, comme nous l'apprîmes ensuite, les héritiers de M. Ernest Pierrard de la Poste, M. Charles Gallois, vendaient la partie de maison à M. Blandin.

Et puis les années se passèrent dans le calme, la rue renaissait, les blessures de la guerre s'effaçaient, l'espérance d'une vie plus heureuse devenait une réalité. Hélas, ce ne devait être qu'un court passage.

Au mois d'avril 1933, nous vîmes le docteur Richier que nous connaissions bien puisqu'il avait habité longtemps près de nous, faire de fréquentes visites à la ferme et, le 12 avril, le glas nous annonçait que M. Lucien Blandin venait de mourir.





Ce fut un enterrement imposant. La compagnie de sapeurs pompiers, dont il était le lieutenant, en grande tenue, portait le cercueil et l'encadrait. Toute la population suivait et un immense cortège se déroula sur la route de Sivry. Et puis la vie continua.

En novembre 1937, un ouragan venant de l'est s'abattit sur le village et causa de nombreux dommages. Mais, le plus terrible pour moi fut la perte de mon frère, de celui qui depuis plus de 200 ans, me

tenait compagnie et avait vécu ma vie, mes joies, mes souffrances. Pris par la tempête, il s'abattit avec un bruit effroyable et me laissa seul, exposé à tous vents et avec une sensation que ma fin aussi ne pouvait tarder. Il fut enlevé, débité, et la place devint grande, bien trop grande pour moi.

Et puis ce fut la guerre : la "drôle de guerre" . Les soldats jouaient aux cartes sous mes branches et n'avaient pas l'air de se faire du souci; on était en guerre mais rien ne le faisait deviner. Plus de blessés, plus de malheureux gémissant, ensanglantés... Où étaient nos poilus de 1914 ? Où étaient surtout les chefs, les successeurs de ceux de 1916 qui jetaient fièrement la phrase célèbre : "Ils ne passeront pas" ? Le réveil fut terrible...

Dés les premiers bombardements on songea tout de suite aux caves de la poste. Bien qu'elles fussent à l'abri de tout bombardement, elles furent renforcées, étayées et pouvaient supporter tous les obus, sauf, naturellement, les 420. Aussitôt les premiers avions boches signalés, tout le quartier se précipitait dans les caves et attendait dans l'angoisse, la fin de l'alerte. Lorsque le bombardement était moins fort, le plus courageux, ou le plus imprudent, sortait de l'abri et, sous mon feuillage, inspectait l'horizon et venait donner des nouvelles aux réfugiés.

Le 14 Mai 1940 nouvelle alerte. Tout le quartier chercha refuge dans les caves, un avion allemand survola le village, tourna lentement au dessus de la poste et laissa tomber un chapelet de bombes. Avant que je ne sois revenu de ma frayeur, car je pensais que c'était moi qui allait déguster, comme disaient mes poilus de 1916, l'explosion avait lieu à 40 m, écrasant la maison voisine. Or la fatalité voulut que le propriétaire de la maison atteinte et la seule maison du quartier où il y avait encore des habitants, M. Léon Wébre, celui qui avait fait notre célébrité, était en train de veiller, avec sa femme, sa belle mère qui était à la mort et qu'il n'avait pas voulu quitter pour se mettre à l'abri comme il le faisait d'habitude, dans les caves de la poste . Quand on put sortir, on trouva sa femme et sa belle-mère écrasées sous les décombres et lui mourant. On les déposa dans la grange voisine, sur la paille et on les recouvrit d'une couverture. Le lendemain, ils furent inhumés, sans cérémonie, sans cercueil, sans cortège, transportés sur des planches, sous le bombardement et en respectant les distances nécessaires pour ne pas éveiller l'attention des avions boches qui survolaient Dombasle. Pauvre Léon, a ton passage, j'aurais voulu me dépouiller de toutes mes fleurs, pour couvrir ton pauvre corps mutilé, car je savais ce que je te devais.

L'année 1940 s'annonçait mal pour la ferme. En janvier, j'avais vu le docteur Richier venir à la maison et en sortir, l'air soucieux. J'aimais beaucoup le Dr Richier, il avait été longtemps un de nos plus proches voisins et lorsque, à toute heure de la nuit, il me tirait de mon sommeil, je le suivais par la pensée, dans ses randonnées nocturnes.



Et puis un jour, alors que je n'étais qu'un immense bouquet de fleurs, il avait dit à mon maître en me désignant : "M. Lejeune, vous possédez ce qu'il y a de plus beau à Dombasle". Je ne suis pas vaniteux, mais ces paroles étaient allées droit à mon cœur, et je lui en gardais une éternelle reconnaissance.

Cependant je n'aimais pas le voir entrer à la maison car, à part les naissances où il apportait la joie, ce qui n'était pas notre cas, les autres fois c'était la maladie, la

douleur et souvent les pleurs qui l'appelaient. Je l'avais vu avec notre ami Lucien Blandin.

Le 1er février, le glas se mit à sonner. J'appris ainsi qu'un deuil venait à nouveau de frapper la poste et cependant le Dr Richier venait toujours à la ferme et sortait de plus en plus soucieux. Et cette sonnerie lugubre dura 5 jours. Le 5 février, toute la population se massa sous mes branches encore dépourvues de feuilles et ce ne fut pas un cercueil comme je m'y attendais mais deux qui sortirent par la porte. En effet, le propriétaire, M. Lejeune était décédé le 1er février et sa femme née Clara Person l'avait suivi dans la mort le 3 février. Comme ils avaient vécu ensemble, ils partirent ensemble. Cela me fit une très grande peine car, depuis des lustres je les voyais à l'œuvre tous les jours et tous les jours ils me regardaient et surveillaient les changements survenus à ma végétation.

A la suite du bombardement de Dombasle, qui fit trois victimes, la population n'eut plus qu'une pensée : partir de ce coin si dangereux et l'ordre d'évacuation arriva. Les habitants de la poste allèrent se coucher dans les environs, à "La Cordée", puis le lendemain ils partirent pour Ville sur Cousance. Cependant, comme ce raid, n'avait pas eu de lendemain, la population rentra et quinze jours après, le 1er juin, tout le monde se retrouvait à Dombasle. On pensait que tout danger était écarté. Mais le 11 juin, sur nouvel ordre, tout le monde repartait en direction des Vosges pour rentrer le 29 Juin.

Et les Allemands occupaient Verdun et Dombasle et toute la France. Quelle drôle de guerre...

Et la vie reprit avec les cartes d'alimentation, les tickets de sucre et de vin et les colis aux prisonniers qui attendaient dans l'angoisse et pour plusieurs, dans la misère, le rayon de soleil qui leur apporterait la liberté, la fin de leur calvaire et le retour près de leur famille.

Le 15 Juillet 1953, un événement se produisit et qui fut une cause indirecte de mon trépas. Un gros marronnier s'abattit soudainement, pourtant il était bien plus jeune que moi, il se trouvait devant la ferme Rénier. Si l'accident était arrivé 24 heures plus tôt, alors que tous les enfants de Dombasle s'étaient massés sous son feuillage, en attendant de faire le défilé d'une noce villageoise, ç'aurait été une mort collective qu'on aurait eu à déplorer. A l'examen, on s'aperçut que l'arbre qui avait l'air sain, était complètement pourri au milieu et des bruits alarmants se firent entendre : "c'est comme celui de la poste, un jour il tombera et écrasera les passants". Cependant, les propriétaires avaient pris leurs précautions : ils avaient fait couper mes grosses branches pour diminuer l'emprise du vent. Je vivais donc dans l'angoisse, surtout quand je sentais que je frémissais plus au vent que je n'aurais dû le faire.



Tous les ans, à la fête Dieu, on dressait sous mes branches un reposoir, qui était superbe avec mes fleurs et mon feuillage et je me délectais à la pensée que je servais encore à quelque chose. Mais je n'avais plus confiance et lorsque je voyais agenouillés à mes pieds les enfants, les jeunes filles, les femmes, j'adressais une prière suprême pour que je puisse encore tenir debout jusqu'à la fin de la cérémonie.

Un autre accident vint encore augmenter mes alarmes. A 100 m de moi se trouvait

un marronnier bien plus jeune que moi et qui n'avait guère que 159 ans. Or, en mars 1957, à la suite d'un ouragan, il se fendit en deux alors qu'il paraissait encore sain et vigoureux. Heureusement que c'était la nuit et que personne ne passait, puisqu'il recouvrit la route de ses branches. On fut obligé de l'abattre.

Alors ma vie fut un véritable calvaire et lorsque ce matin je vis arriver à mes pieds Gilbert Villefayot, que j'avais connu tout enfant et qu'avec sa hache il se mit à sectionner mon tronc, je fus pris à la fois d'une immense douleur et d'un grand soulagement. Je savais maintenant que ma longue vie se terminerait sans que j'aie une vie humaine à me reprocher.

Or il paraît que je ne tenais plus que par quelques lambeaux d'écorce et que ma chute n'était plus question que d'un vent un peu violent.

Et dans un souffle à peine perceptible, notre correspondant devina, plus qu'il ne l'entendit, ces dernières paroles : "Adieu la vie, Adieu Dombasle, acta est fabula" (la pièce est jouée).

Le grand marronnier était mort.

#### CE QU'IL NOUS AVAIT CACHE :

Après les souvenirs du marronnier qui viennent de prendre fin, nous pouvons divulguer ce qu'il nous avait caché. En effet, il avait un camarade plus âgé que lui d'une vingtaine d'années, un acacia dit "arbre de fer" planté aux environs de 1714, qui mesure 5,50 m à la base avec une hauteur de 25 m environ, alors que notre marronnier n'avait que 5 m de circonférence.

Comme il était placé derrière les bâtiments de la "poste", il n'a rien vu des événements rapportés par notre marronnier et personne même à Dombasle, ne le connaît.

Aussi son témoignage n'aurait pu servir au tour d'horizon que nous avons fait.

Au point de vue pittoresque, disons qu'il sert toujours en hiver de refuge à des milliers de corbeaux et qu'il en est tout noir... Comme c'est le soir que ses habitants le réoccupent, nous n'avons pu en prendre la photo.

Cependant il continue à remplir l'office pour lequel il a été planté car les abeilles sont friandes de ses fleurs qui embaument tout le jardin.

**RELAIS DE POSTE  
MAISON DE POSTE DE DOMBASLE**

Charles François d'HALLENCOURT  
(Evêque et Comte de Verdun) (Achat du terrain en 1732)

Antoine PERNET et Elisabeth JOLY  
(Construction de la maison)

Jean-Baptiste PIERSON

Alphonse MILLARD Marie-Louise Augustine PIERSON  
(Propriétaires en 1841)

Nicolas Victor LEJEUNE et Marie HAVETTE  
(achat en 1855 pour 4000 francs) (Tonneliers)

Nicolas LEJEUNE

Zoé LEJEUNE

Berthe LEJEUNE

Marie LEJEUNE

Georges LEJEUNE

Georges THIEBAUX  
Né en 1922

Roger THIEBAUX  
Né en 1923

Geneviève THIEBAUX  
Née en 1927



# L'ECOLE

(ajout 2023)

## EXTRAIT DELIBERATION DU 27 août 1922 :

L'an mil neuf cent vingt deux le vingt sept août, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que "l'American Reconstruction" composée des étudiants en architecture américaine venus en France comme volontaires l'année dernière et qui ont préparé les plans de la nouvelle Mairie-Ecole et au nom de plusieurs membres de cette société, volontaires aux armées françaises pendant la guerre en cantonnement à Dombasle ont fait don à la commune de la somme de 4742 francs déduction faite des frais d'encaissement pour être utilisée à la construction et à l'aménagement de la Mairie Ecole.

Le Conseil ouit cet exposé.

Est d'avis d'accepter le don de 4742 francs de la société américaine pour le montant être versé dans la caisse municipale.

Et au nom de la population exprime aux généreux donateurs ses plus vifs remerciements pour cet acte de libéralité.

Délibéré en séance les jour, mois et an dits.

## 1923

Les deux emplacements restreints dans lesquels étaient installés avant la guerre l'école des filles, dans l'autre l'école des garçons, ne permettent pas d'y édifier la reconstruction projetée d'où l'achat d'une maison appartenant à M. Prosper MATHIEU, d'une superficie de 4 ares 40 centiares (plan 345-346, section D). Pour la somme de 9000 francs, plus jardin.

CONSTRUCTION : Somme allouée du canton 186 000 francs

Achat de dommages (Hennequin) 110 000 francs

Subvention américaine 4500 francs

Subvention (espérée de l'Etat) 50 000 francs

## ECOLE DE DOMBASLE - SES ENSEIGNANTS

	VAUTRIN
1834	GUILLAUME, NICOLAS
1844	GUILLAUME, FRANCOIS-JOSEPH
1852	Soeur ANTONIA
1871	Soeur EUGENIE, sœur MAXIME
1890	DENIS, sœur MATHIEU
1895	TREMELET, sœur MARIE
1910	LOPINDT (Melle), sœur LALLEMAND
1922	TREMELET, COLSON
1930	COULON, WAGNER
1933	COULON, BALEZEAUX
1935	COULON, JANVIER
1937	COULON, MUNIER
1941	BORE, LECLERC
1942	BORE, KLEIN
1943	BORE, GREGOIRE, MALCURAT
1944	BORE, MARGUERITE MARIE
	GAVARD, GAVARD
1948	VESTIER M, VESTIER Y
1949	MALO P, MALO G
1955	GABRIEL J, GABRIEL R
1958	ROLLAND R, ROLLAND M-L



Année scolaire 1957



Année scolaire 1958-1959



Année scolaire 1959-1960





Année scolaire 1961-1962



Année scolaire 1961-1962





Année scolaire 1961-1962



Année scolaire 1961-1962



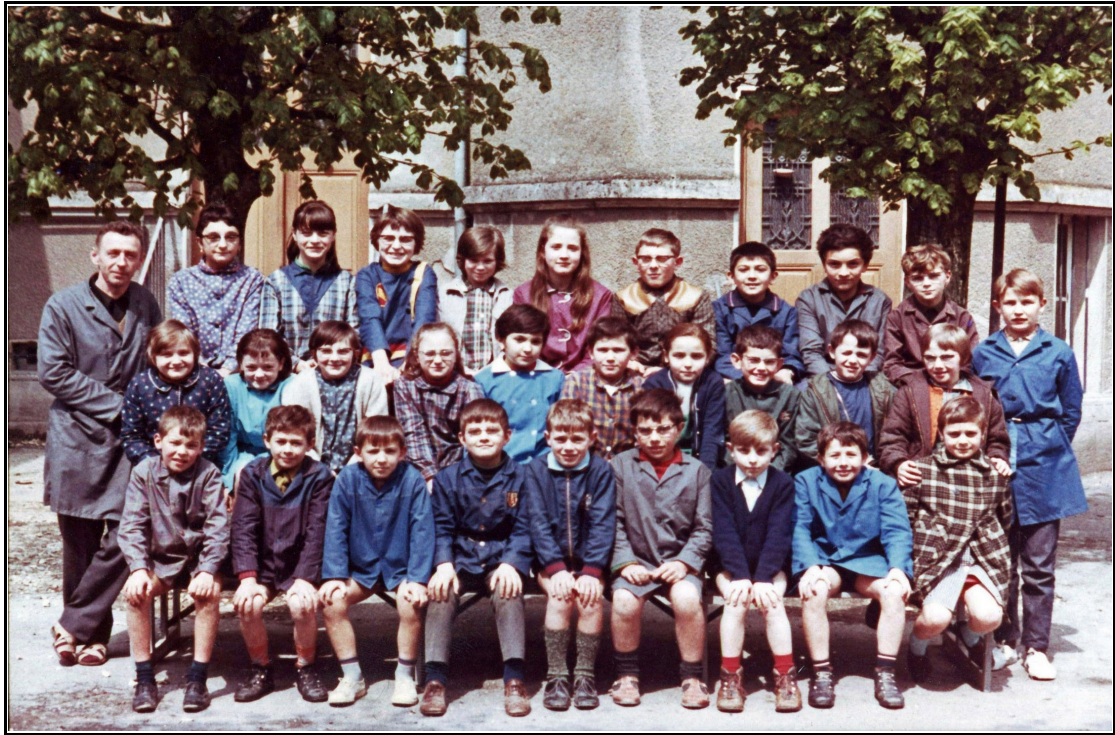


Année scolaire 1967-1968



Année scolaire 1968-1969





Année scolaire 1968-1969

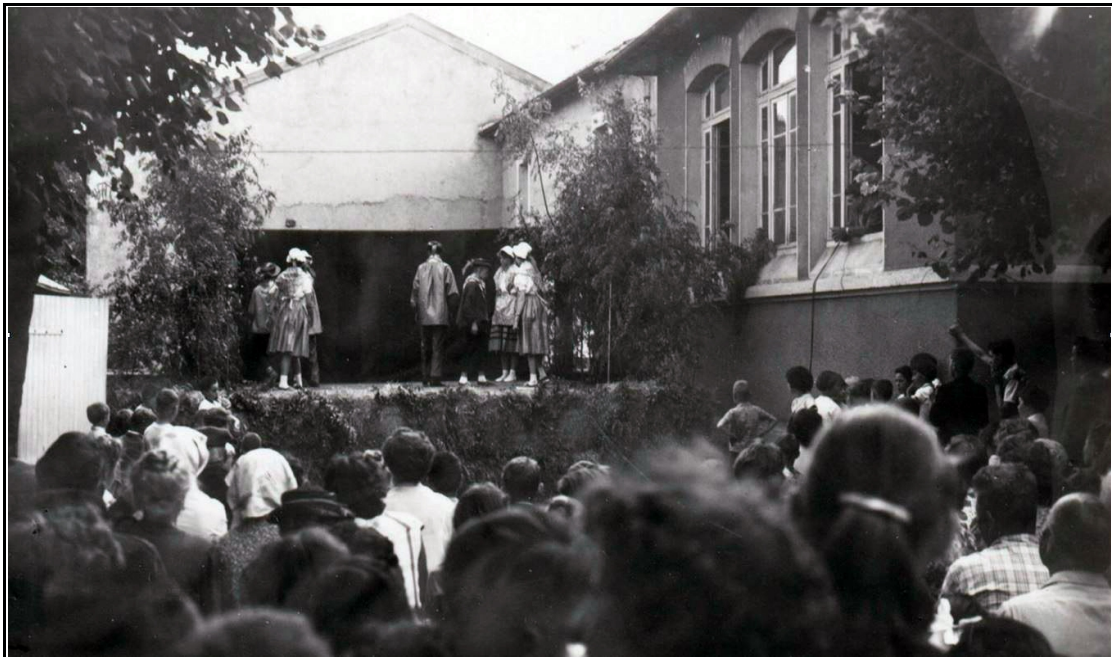


Année scolaire 1970-1971





Année scolaire 1970-1971



Fête de l'école

# L'EGLISE

## INSCRIPTION DECHIFFREE SUR UNE PIERRE

Pierre encastrée à la base du jambage de droite du portail sud de l'Eglise :

Interprétation possible : "JE SUIS POSE"

P. Pierre NAMIN et Marie Catherine HAVETTE 1775



## CURES DE DOMBASLE EN ARGONNE

Jacques : curé de Dombasle, cité au nécrologe de St Paul à la date du 22 mai sans autre désignation.

Jean : curé en 1297.

Jean Foureau : mort en 1528.

Albert Oury : mort Le 12 Juin 1542.

Oldéric Grimoire : mort le 06-12-1546 (\*).

Nicolas Dehan : mort le 10-09-1561.

Jacques Pupplice.

Jean Vignon.

Nicolas Humbert.

Mathias Flandre : en 1670, a résigné en 1681.

Jean Michel : en 1681, mort en 1697.

Etienne Jeannot : en 1697, a résigné en 1698.

Philippe Pierret : en 1699, mort en 1751.

Nicolas Michel : en 1731, a résigné en 1734.

Christophe Vaucheiet : en 1755, mort le 02-09-1757.

Nicolas François Audry : en 1737, a résigné en 1782.

Pierre Louis Neveux : en 1702, a émigré en 1791 (\*\*).

Nicolas Guillaume : de 1791 à 1793 (const.)

Louis Hubert Mennehand : nommé le 1er germinal an XI (22-03-1803), mort le 21-04-1856 (\*\*\*)

Jean Pierre Jacquemot : en 1836, mort le 05-01-1851.

François Lecompte : en 1851, transféré à Haudiomont en 1869.

Jean Pierre Elzire Mangin : en 1869, transféré à Longeville en 1877.

Ernest Lagabe : en 1877, transféré à Longeville en 1881.

Paulin Auguste Brion : en 1881, nommé aumônier des soeurs de la croix de Bar Le Duc en 1886.

François Victorin Galland, curé depuis 1886 jusqu'en 1888.

Eugène Barrois : de 1888 à 1904, décédé à Dombasle le 14-09-1904 à 65 ans.

Camille Lanu : de 1904 à 1942, n'est pas revenu après l'exode et est inhumé dans le Jura.

Louis Jeandinot : de 1942 à 1961 : actuellement à la maison de retraite de Villers les Nancy.

Charles Girard : de 1961 à ???



(\* ) Oldéric Grimoire était à la fois curé de Dombasle, de Wixéville et de plusieurs autres paroisses. La multiplicité des bénéfices et le cumul des biens de l'église était la plaie de cette époque.

(\*\* ) Pierre Louis Neveux était prémontré de la communauté de St Paul de Verdun. Le nom de ce religieux figure dans le personnel du monastère au moment de la suppression.

(\*\*\* ) Louis Hubert Mennehand était en 1791, vicaire de Brizeaux, il est inscrit sur la liste des émigrés à la date du 19 floréal an II.





## CLOCHES

### GROSSE :

ULULANTIBUS TUDIS ERIT RECORDATIO VESTRI CORAM DOMINO EXOD  
("il y aura un souvenir de votre visage au seigneur de l'exode")

L'an de grâce 1878, j'ai été nommée Anne-Marie Thérèse Hermine, j'ai été bénite par Nicolas Emile Guillaume professeur au grand séminaire, Jean François Ernest Lagabe étant curé de Dombasle, par Laurent Constant Latrompette maire de Dombasle et Jean François Pierrard président du conseil de fabrique et Marie Thérèse Hermine Guillaume, j'ai été donnée par M. et Mme Braconnier Palardelle mes parrains et marraine.

Marnier Bulteaux, Mont devant Sassey Meuse No 704

### MOYENNE :

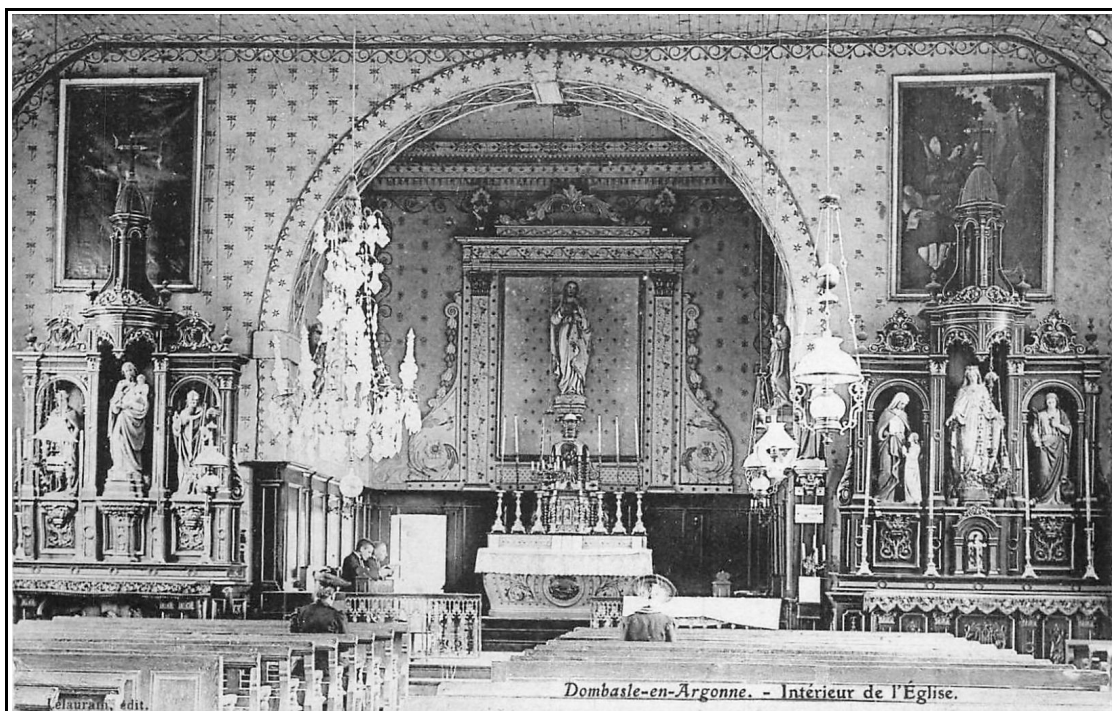
A été bénite en 1807 par MENEHAND, curé de Dombasle, a eu pour parrain Antoine Louis étudiant en médecine à Strasbourg et pour marraine Mme Catherine Henriette Eugénie Gillon, épouse de M. Pierson maître de poste de Dombasle.

M. Jean Havette maire et M. Jean Hubert Bourgaux adjoint

Fabriquée par Royer de St Mihiel

### PETITE :

A été bénite l'an 1807 par M. MENEHAND, curé de Dombasle, j'ai eu pour parrain M. François Charlier fils de M. Charlier aubergiste à Dombasle et pour marraine Melle Marie Catherine Havette fille de M. Jean Havette maire de Dombasle et M. Bourgaux adjoint.



Dombasle-en-Argonne. - Intérieur de l'Église.

**LE COQ DE DOMBASLE EN ARGONNE NOUS ECRIT :**

**Oeuilly, le 16 Juin 1963,**

Monsieur le Secrétaire général,

Oui, Monsieur, je suis le coq de Dombasle en Argonne, pays où j'ai vu tomber tant d'obus et de balles lors des terribles combats de cette guerre 1914-1918...

Mais pourquoi dois-je rejoindre mon pays qui a tant souffert, alors qu'ici j'avais trouvé tant de bonté en celui qui m'avait recueilli, soigné et pansé des terribles blessures que j'avais reçues.

J'ai vu encore une fois en 1940, dans mon pays d'adoption, tomber d'autres hommes dont le fils de mon bienfaiteur a dû assurer le premier sépulcre, j'ai vu brûler sa maison, celle de son parrain et de sa marraine... et c'est pour dire aux jeunes, moi qui suis un vieillard, que malgré tout l'espoir de la paix reste... Pourquoi veux-je rejoindre mon pays natal?... Pourquoi? Parce que je n'oublie jamais et n'oublierai jamais mes bienfaiteurs.

Mais avant de partir je dois dire qu'un secret est gravé dans mes entrailles dans une petite boîte soudée que seul, celui qui viendra me chercher sur mon toit aura le droit d'ouvrir.

Voici mon histoire passée, que me réserve l'avenir?

Signé: Le coq de Dombasle en Argonne, domicilié à Oeuilly depuis 39 ans environ.

La genèse de l'affaire : Le secrétariat du centre d'études argonnais avait reçu en juin 1963 du Dr Paul Mollin de Port à Binson (51) la lettre ci-après :

Un ancien soldat de 1914-1918, M. Malet Victor, âgé d'environ 75 ans, couvreur à Oeuilly (51) a toujours affirmé avoir emporté chez lui en 14-18, le coq du clocher de Dombasle (peut-être tombé lors d'un bombardement). Ce coq est placé sur le toit d'une propriété très voisine de l'église d'Oeuilly (51). Je pense que son identification a été pratiquée par le propriétaire de cet immeuble avec un parchemin glissé à l'intérieur.

Avis au Maire ou prêtre de votre coin argonnais.

Nous nous sommes donc mis en rapport avec M. Malet et avons tenu au courant de nos démarches M. le Maire et M. le Curé de Dombasle.

En nous adressant la supplique du coq de Dombasle, M. Malet nous écrivait :

Il est tout à fait exact que le coq de l'ancien clocher de Dombasle est à Oeuilly sur l'habitation de Mme Larcher, veuve de M. Octave Larcher, parrain et marraine de mon fils Guy qui effectue comme moi le si noble métier de couvreur-zingueur-plombier si peu aimé des jeunes d'aujourd'hui....

Oui, je l'ai ramené lorsque j'ai recouvert le clocher de l'église de Dombasle en 1923 ou 1924, date où j'avais 59 ans de moins puisque je vais avoir 70 ans et je suis incapable maintenant de monter sur un toit...

Ce sera mon fils qui ira en votre présence le chercher pour vous le remettre, mais je serais heureux de pouvoir le reporter dans cette commune où j'ai commencé et réussi à travailler pour créer quelques économies sur ma pauvre ruine de la guerre 14-18. Il me serait très cruel de voir ce pauvre emblème des temps passés quitter le pays que je lui avais assigné... que va dire Mme Larcher, âgée de 84 ans, en apprenant ceci... cela lui fera beaucoup de peine, mais il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Bien à vous et merci d'avoir pensé à ce pauvre emblème de vie, de liberté et d'espoir. Je voudrais que ce coq soit l'emblème de la Paix.

Signé : M. Malet.

Eh bien, soyez rassuré, M. Malet, tant d'amour du métier et des hommes trouve toujours sa récompense. Lisez plutôt ce que nous écrit M. le Curé de Dombasle :

Monsieur,

Il m'a été très agréable d'apprendre par votre lettre, que le coq de l'ancien clocher de Dombasle était toujours en vie. M. le Maire, le Dr Richier à qui j'ai annoncé la nouvelle, est tombé d'accord avec moi pour vous dire que du moment que sur notre clocher un beau coq gaulois montait la garde nous ne désirions pas garder l'ancien.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Signé : M. le Curé de Dombasle (L'Abbé Girard).

Nous ne serons pas plus royaliste que le roi, cher M. Malet, gardez le coq et placez le comme vous le désirez sur le clocher de votre pauvre église.



# VOIRIE

## CHEMINS RURAUX RECONNUS DANS LES VOIES COMMUNALES

Désignation actuelle	Définition sommaire ou tracé	longueur
Ch. rural n°1	Du Ch. Rural n°4, aboutit au bois.	104 m
Ch. rural n°2	De la nationale, aboutit au chemin rural du grand Harhaut.	500 m
Ch. rural n°3	Part de la rue Basse, aboutit au champ "Le chevalier "	2120 m
Ch. rural n°4	Part de l'église, aboutit au territoire de Récicourt.	2910 m

## VOIES URBAINES INCORPOREES DANS LES VOIES COMMUNALES

Rue Nationale	Part du CD18 et aboutit à l'église.	210 m
Rue de l'Eglise	Part de l'église et tourne autour de l'église.	200 m
Rue Basse	Part du CD18 et aboutit au chemin rural de St Basle et au CD115.	250 m
Rue des Echavées	Part de la rue Basse et aboutit au chemin rural des échavées.	50 m
Rue des Orgières	Part de la RN3 et aboutit au CD115	100 m
Rue du Moulin	Part de la RN3 et aboutit au Moulin	150 m
Petite rue de la République	Part de la RN3 et aboutit à la rue Nation	70 m
Ruelle du Pont Bastien	Part du CD115 et aboutit au CD18	130 m
Rue de la Poste	Part de la Rue Nationale et aboutit au CD18	50 m
Rue de Pamplume	Part du CD115 et aboutit au chemin rural de Pamplume	170 m



# COUPURES DE JOURNAUX

## Un prix pour le "Bureau de poste coquet" de Dombasle-en-Argonne



*Les personnalités présentes.*

Vingt - quatre départements, plus de 3.400 bureaux de poste ont participé en 1969 au concours du « bureau de poste coquet », dont le but est essentiellement de créer une émulation parmi le personnel des PTT afin d'améliorer les conditions de réception du public et de rendre plus agréable le cadre dans lequel s'effectue le travail.

Il est organisé suivant un cycle quadriennal, le quart des départements étant admis à concourir chaque année à tour de rôle.

Quant aux bureaux participants, ils sont eux-mêmes classés en quatre catégories suivant leur importance.

Après la proclamation officielle des résultats, nous avons appris avec plaisir que le bureau de Dombasle-en-Argonne figurait sur ce palmarès et obtenait un quatrième prix dans la quatrième catégorie.

Cette année 62 prix et 27 diplômes ont été décernés aux lauréats parmi les bureaux du département qui participaient à ce concours. Dans toutes les catégories, seul le bureau de Dombasle a obtenu une récompense. Toutefois deux diplômes en troisième catégorie aux bureaux de Boulogny et Pierrefitte-sur-Aire ont été attribués.

C'était mardi matin, que devait avoir lieu en présence du docteur Richer, maire de Dombasle, la remise officielle du prix à M. Hubert Geangoult, le très sympathique receveur-distributeur installé dans la localité depuis novembre 1965. Cette cérémonie s'est déroulée dans le ca-

dre fort coquet du bureau PTT en présence de M. Hyvert, directeur départemental des PTT ; Mlle Allaix, directeur adjoint et M. Robert receveur à Clermont.

On notait également M. Pérignon, adjoint au maire, Mme Léonard, secrétaire de mairie ; M. Leroy, garde champêtre et porteur de télégrammes, et Mme Geangoult, qui seconde le rece-

veur dans ses fonctions et à qui incombe l'entretien des bureaux.

Son bon goût, sa méticuleuse propreté sont sans nul doute à l'origine de l'attribution de cette récompense. Signalons enfin que M. Geangoult avait déjà obtenu ce même quatrième prix en quatrième catégorie alors qu'il était en fonction en 1963 à Meuse, en Haute-Marne.



*M. HYVERT, directeur départemental des PTT, remettant le prix à M. GEANGOULT.*

Mardi 17.2.70

## **DOMBASLE-EN-ARGONNE**

### **M. et Mme Pierre Richiez ont fêté leurs noces d'or**



Mariés le 25 janvier 1920, à Nancy, le Dr Pierre Richiez, originaire de Bar-le-Duc, et Mme, née Coppey, arrivent à Dombasle-en-Argonne en 1923, où le docteur exerce jusqu'en 1963, année où il est obligé d'arrêter pour raison de santé.

Maire de Dombasle depuis plus de quarante ans, M. Richiez et Mme ont quatre enfants (un garçon et trois filles) et huit petits-enfants.

### **Le bassin de natation est très fréquenté**



Depuis une semaine, le bassin mobile de natation installé à proximité du C.E.G. fonctionne

pour les enfants des écoles du canton de Clermont, sous la surveillance de trois maîtres-nageurs.

A titre indicatif, publions ci-après les jours et horaires de séances extra-scolaires :

— Jeudi, de 8 h. 30 à 9 h. 30 nageurs enfants ; 9 h. 30 à 10 h. 30, enfants de 8 à 9 ans ; 10 h. 30 à 11 h. 30, enfants de 10 à 11 ans.

— Samedi : 13 h. 30 à 15 h. 30, enfants de 12 à 13 ans ; 15 h. 30

à 16 h. 30, enfants de 14 à 16 ans.

Les adultes désireux de prendre des cours de natation peuvent se présenter à la piscine tous les jours, à partir de 18 h., et se renseigner auprès du maître-nageur responsable du bassin.



# Le Dr RICHIER, maire de Dombasle-en-Argonne a reçu la juste récompense de son dévouement

Le dévouement à la cause communale et les efforts fournis par le docteur Richier depuis de nombreuses années ont été récompensés récemment par l'attribution de la médaille d'honneur départementale et communale en vermeil, et de la croix d'officier de l'ordre national du Mérite.

C'est au cours d'une sympathique cérémonie en la salle des fêtes de Dombasle que samedi, le docteur Richier, conseiller municipal depuis 42 ans, maire de la commune depuis 36 ans, vice-président du SIVM de la région de Clermont, recevait la médaille départementale des mains du colonel Jolly, ancien conseiller général du canton de Souilly, tan-

dis que la croix d'officier de l'ordre national du Mérite lui était remise par M. Beauguitte, député-maire de Verdun.

Le colonel Jolly, M. le ministre Beauguitte, puis maître Rufin, conseiller général, maire de Clermont, retracèrent la carrière du Dr Richier faite de dévouement et de réalisations concrètes (salle des fêtes, bureau de poste, embellissement du village, etc.)

Par leur présence, la population de Dombasle, les maires du canton, les sapeurs-pompiers, s'associèrent à la joie du récipiendaire. La Lyre Clermontoise prêtait son concours à cette remise de décorations.

Nos vives félicitations au Dr Richier.



## DOMBASLE-EN-ARGONNE

### Le docteur Richier, maire, ne se représentera pas

Le Dr Richier, qui était maire de Dombasle-en-Argonne depuis 36 ans (il avait été élu au conseil municipal six ans auparavant), ne se représentera pas, cette année, à la mairie. Il a annoncé officiellement, ces temps derniers, son intention de se retirer des affaires publiques en raison de son âge.

C'est donc vraisemblablement M. Roger Pérignon, qui fut longtemps son adjoint, qui conduira la liste sortante au combat. Combat effectivement puis-

que, profitant du départ du Dr Richier, plusieurs Dombaslois constituent actuellement une deuxième liste. Rien n'a encore été annoncé officiellement, mais il est probable que, d'ici à vendredi, on en saura un peu plus sur la joute électorale du 14 mars.

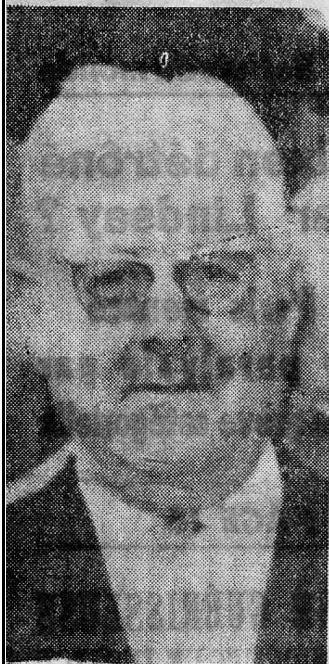
Quoi qu'il en soit, les habitants de Dombasle seront heureux de s'associer, samedi prochain, à l'honneur de leur maire. Le Dr Richier recevra officiellement, ce jour-là, la croix de chevalier dans l'ordre national du Mérite et la médaille départementale et communale en vermeil.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

## Nécrologie : le docteur Pierre Richier

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, survenu hier matin, du Dr Pierre Richier, ancien maire de Dombasle-en-Argonne.

Né le 2 janvier 1899 à Bar-le-Duc, il installait son cabinet de médecine à Dombasle en 1923 pour ne le quitter qu'en 1963 pour raison de santé. Elu conseiller municipal le 3 mai



1925, il était nommé maire en 1932, fonction qu'il remplit jusqu'en 1946, date à laquelle il démissionne pour raisons personnelles.

Réélu premier magistrat en 1953, il assume un nouveau mandat jusqu'aux dernières élections de mars 1971, puis décide, pour raison de santé, de ne plus se représenter.

Ancien combattant 1914-18, le docteur Richier était titulaire de la croix de guerre, la Légion d'honneur lui est remise pour faits de guerre le 13 janvier 1951. Viennent ensuite la médaille d'honneur départementale et communale d'argent en 57, et plus récemment en mars est fait officier dans l'ordre dernier en même temps qu'il reçoit la médaille de vermeil, il est fait officier dans l'ordre national du Mérite. Rempissant de nombreuses fonctions, il était également président du Syndicat d'électrification de Souilly, vice-président du SIV de la région de Clermont, président d'honneur du comité des fêtes de Dombasle.

C'est entouré de toute sa famille, qu'il avait eu la joie de fêter début 1970, ses noces d'or. Ses conseils éclairés étaient appréciés à leur juste valeur.

Ses obsèques seront célébrées en l'église de Dombasle, mercredi 13 octobre à 15 heures.

A Mme Richier, à ses enfants et à toute la famille, nous présentons nos sincères condoléances.

**DOMBASLE - EN - ARGONNE.** — Mme Pierre RICHIER ; M. et Mme Jacques RICHIER et leurs enfants ; Mme veuve SCOURBANIER ; M. le docteur Jean BRUNET, Madame et leurs enfants ; M. et Mme FAGOT et leur fils ; le docteur Michel BRIDARD ; les familles DAVID - COLLOT ont la douleur de vous faire part du décès du

### Docteur Pierre RICHIER

Chevalier  
de la Légion d'honneur  
Croix de guerre avec palmes  
14 - 18

Officier du Mérite national  
Médaille de vermeil  
départementale et communale

survenu le 11 octobre 1971, à l'âge de 72 ans, muni des sacrements de l'Eglise, à la clinique Bonsecours de Nancy.

Les obsèques auront lieu en l'église de Dombasle-en-Argonne, le mercredi treize octobre 1971, à quinze heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes ni discours.

**DOMBASLE.** — Le Maire de Dombasle-en-Argonne ; le Conseil Municipal ; les Membres des Municipalités précédentes ; le Personnel communal, ont la tristesse de vous faire part du décès du

### Docteur Pierre RICHIER

Maire honoraire

Chevalier

de la Légion d'honneur

Croix de guerre 14-18

Officier du Mérite national

Titulaire de la médaille

départementale et communale

d'argent et de vermeil

survenu le 11 octobre 1971.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi treize octobre 1971, à quinze heures, en l'église de Dombasle.

■ ■



# DOMBASLE-EN-ARGONNE

## Nécrologie : le docteur RICHIER, maire honoraire de Dombasle



C'est avec émotion que nous avons appris hier le décès, survenu au centre hospitalier de Nancy, du docteur Richier, maire honoraire de Dombasle-en-Argonne, personnalité bien connue dans le département de la Meuse.

Originaire de Bar-le-Duc, où il vit le jour le 1er janvier 1899, le docteur Richier s'installa un cabinet médical à Dombasle peu après 1920, à l'époque où les médecins étaient rares. Jeune, dynamique, il s'imposa bientôt par son caractère énergique, sa facilité d'assimilation pratique dans tous les domaines et son refus des demi-mesures.

Les élections ne furent pas insensibles à ses qualités et le portèrent au conseil municipal il y a plus de quarante-deux ans.

Six années plus tard, le docteur Richier devenait maire de la commune, fonctions qu'il ne devait abandonner qu'à l'aube de la dernière consultation électorale de mars 1971.

Brunet, de Saint-Mihiel, et la dernière, mariée à M. Fagot, fils du maire de la petite commune du Neufour.

Les obsèques du docteur Richier seront célébrées mercredi, à 15 heures, en l'église de Dombasle-en-Argonne.

A toute la famille nous adressons nos bien sincères condoléances.

R.L. du mardi 12.10.71

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le docteur Richier tint tête résolument aux Allemands risquant des représailles mais profitant de sa qualité de médecin pour faire échapper beaucoup de gens recherchés par la gestapo. En reconnaissance, le gouvernement lui décerna la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Naturellement, une telle vie devait avoir raison de sa santé ; il lutta longtemps, ne voulant s'avouer vaincu. Pourtant, au cours de l'année 1964, il devait abandonner le cabinet qu'il avait créé et qui était l'un des plus connus de la région. Le docteur Richier, éloigné de sa profession, redoublait de vitalité dans les affaires communales aux destinées desquelles il présidait.

Pourtant, à la veille des récentes municipales, il faisait part aux administrés de ne pas affronter un nouveau scrutin.

En récompense de ses efforts et d'un dévouement de tous les instants, la médaille d'honneur départementale et communale en vermeil et la croix d'officier de l'ordre national du Mérite allaient lui être remises en mars 1971, au cours d'une émouvante cérémonie qui se déroulait en mairie de Dombasle.

Le nouveau conseil municipal allait exprimer sa gratitude reconnaissante au docteur Richier en le nommant maire honoraire de la commune.

Le docteur Richier est père de quatre enfants, un fils, visiteur médical ; trois filles, l'une assistante médicale, l'autre épouse du docteur

### DOMBASLE-EN-ARGONNE

Le Maire de Dombasle-en-Argonne ;  
Le Conseil Municipal ;  
Les Membres des Municipalités précédentes ;  
Le Personnel Communal,  
ont la tristesse de vous faire part du décès du

#### Docteur

#### Pierre RICHIER

Maire honoraire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Croix de guerre 1914-1918  
Officier du Mérite national  
Titulaire de la Médaille  
départementale et communale  
d'argent et de vermeil

survenu le 11 octobre 1971.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 13 octobre 1971 à 15 heures, en l'église de Dombasle.

# Dombasle a dit adieu à son ancien maire, docteur et ami



E.R. jeudi 14.10.71

## ESNES- EN-ARGONNE

### Carnet de deuil

C'est avec beaucoup de peine et d'émotion que la population toute entière a appris le décès du Dr Richier.

Pendant 44 ans, à toute heure, par tous les temps, à bicyclette, puis en voiture, il apporta réconfort et soulagement à nos malades. Par les routes enneigées on l'a vu rouler à travers champs, puis abandonner sa voiture et continuer à pied, car il savait qu'il était attendu. Un « De Profundis » à son intention sera chanté dimanche après la messe.

A sa famille, nous présentons nos biens sincères condoléances.

L'église paroissiale de Dombasle-en-Argonne contenait difficilement l'imposante foule d'amis et de connaissances venue rendre un ultime hommage au docteur Pierre Richier, ancien maire de la commune, en suivant ses obsèques célébrées hier à 15 h par l'abbé Girard, curé de la paroisse, en présence du doyen Galhaut, de Clermont-en-Argonne, et des abbés Boen, Leroy et Fleury, curés de Béthelainville, Aubréville et Romagne-sous-Montfaucou.

Parmi les personnalités assistant au service funèbre, on notait la présence de M. Bon, sous-préfet de Verdun, Mme Beaugitte, représentant le député-maire de Verdun, MM. Roland, maire de Dombasle, et son conseil municipal ; Ruffin, conseiller général, maire de Clermont-en-Argonne, représentant M. Schleiter, le Dr Durand, représentant le corps médical de Verdun, accompagné d'une forte délégation de médecins, les chefs de gendarmerie Méchain, de Verdun, et Petitjean, de Clermont, ainsi que M. Huttin, président des ACVG ; le colonel Jolly, maire honoraire et ancien conseiller général de Souilly et tous les maires du canton et des environs.

Le service d'ordre était assuré par les gendarmes de Clermont

tandis que les pompiers de Dombasle, sous le commandement du lieutenant Didiot, formaient une haie d'honneur.

Toutes ces marques de sympathies puissent-elles soulager quelque peu l'immense douleur de la famille du défunt à laquelle « L'Est Républicain » présente ses condoléances les plus émuës.

# Ultime hommage au Dr RICHER, maire honoraire de DOMBASLE

Une très nombreuse assistance a rendu, hier après-midi, un ultime hommage au docteur Pier-

re Richier, maire honoraire de Dombasle-en-Argonne. Le service funèbre fut chan-

té par le curé de la paroisse, M. l'abbé Girard, qu'entouraient MM. les abbés Galnaut,

de Clermont ; Boen, de Béthelainville ; Fleury, de Romagné-sous-Monifaucou, et Leroy, d'Aubréville.



. Dans le sanctuaire, on pouvait noter la présence de nombreuses personnalités du département, parmi lesquelles MM. Claude Bon, sous-préfet de Verdun ; Ruffin, conseiller général, maire de Clermont, représentant M. François Schleiter, Mme Beauguette, représentant le député-maire ; M. Roland, maire de Dombasle, et les membres de son conseil municipal, des représentants des communes environnantes, des anciens combattants et anciens résistants, dont M. Henri Huttin, de La-croix-sur-Meuse, et les membres du corps de sapeurs-pompiers de Dombasle.

Le docteur Richier avait présidé le Syndicat d'électrification du canton de Souilly. Aussi M. Rettel représentait-il le district de Verdun suburbain de l'E.D.F.

Des cantons voisins de l'ensemble du département, des représentants du corps médical avaient tenu à rendre un dernier hommage au médecin dévoué que fut pendant près d'un demi-siècle le docteur Richier

dans le cabinet qu'il avait créé à Dombasle, au lendemain de la Première Guerre.

Le docteur Richier avait aussi consacré le meilleurs de lui-même à l'administration de sa commune. Conseiller municipal pendant quarante-deux ans et maire de la commune durant une trentaine d'années, il manifestait, à la veille des « municipales » de mars dernier, l'intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

La nouvelle municipalité l'éleva à l'honorariat de premier magistrat, distinction qui récompensait à juste titre un dévouement de tous les instants.

Le docteur Richier fut conduit à sa dernière demeure par une foule d'amis, parmi lesquels le colonel Jolly, ancien conseiller général du canton de Souilly, et des membres des précédentes municipalités de Dombasle et du secteur.

Maire honoraire, il était aussi chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre de 1914-18, officier du Mérite national, titulaire de la Médaille départementale et mondiale d'argent et de vermeil.

A toute la famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

# ARGONNE

## INTRODUCTION

Tous ceux qui, en temps normal et dans la belle saison surtout, parcourent forêts ou vallées de l'Argonne, s'accordent pour admirer en cette pittoresque région, à défaut de panorama grandiose, une très agréable suite de verdoyants paysages. Un caractère bien particulier de sérénité paisible apparente nettement ces sites à certains coins des Vosges ou même à quelques parties de la Suisse des zones de faibles altitudes.

Aux géologues, l'Argonne présente en son ensemble un faciès tout à fait homogène : bande assez étroite de la série infra-crétacée, étage albien ou gault orientée nord-sud, entre des formations jurassiques à l'est et crétacées à l'ouest et qui s'étend sur une cinquantaine de km en longueur et une vingtaine de km en largeur entre les sillons d'Aire et d'Aisne puis vers la région de la Bar.

L'étage type comprend, de bas en haut, des sables verts à nodules de phosphates de chaux fossiles, puis des argiles figulines bleues, noires ou grises et enfin une masse puissante de gaize gélique. La gaize d'après De Lapparent en son traité de géologie, est un grès calcarifère argilo-siliceux, formant une roche poreuse, légère, avec 50 % de silice gélatineuse on l'on peut observer d'assez nombreuses ammonites, ammonitidés et oursins.

De ci de là au-dessus des collines ou sur les plateaux, même dans les vallées, dépôts d'alluvions pléistocènes de diverses époques glaciaires. C'est surtout sur la gaize et les alluvions de haute terrasse que se localisèrent les peuplements forestiers ; la prairie recherche les argiles secondaires ou les alluvions des bas niveaux tandis que les cultures furent établies plutôt sur les limons plus chauds des moyennes terrasses.

L'Argonne, au sens purement géographique, s'étend vers le nord ; Ardennes, depuis le Val de Vence selon les uns, depuis la vallée de la Bar et la forêt de Mazarin selon les autres, jusque dans le sud : Meuse vers Pretz et même Laheyecourt, bois des Argonnelles, en est-ouest elle va depuis Jouy, Meuse jusqu'à la rivière d'Aisne Marne.

Elle est partagée entre Aire et Aisne et au nord de Grandprè en plusieurs massifs forestiers dont l'altitude extrême se tient entre 300-350 mètres, 304 sur la côte de Waly, 308 au sud de Clermont, 342 par exception sur le mamelon isolé de Montfaucon, l'un des derniers témoins de gaize vers l'est.

Ces masses forestières sont coupées de ravins profonds et de vallées étroites dont une des principales et des plus caractéristiques est celle, longue d'environ 25 km, orientée nord-sud, où coule la Biesme, altitude à la gare des Islettes : 175 mètres.

Affluent de l'Aisne, au régime torrentiel, issu des étangs de Saint-Rouin, la Biesme, autrefois limite entre l'Empire et le royaume, n'est, pendant l'été, qu'un maigre ruisseau qui, d'après l'Essai sur la géographie historique de Mgr. Aimond, "pendant trois siècles n'a cessé d'attirer l'attention des empereurs d'Allemagne et des rois de France et préoccupé les chancelleries européennes plus que maint fleuve important".



La Biesme est plus connue dans sa vallée sous le nom de canal parce qu'en 1718 eurent lieu des tentatives de correction de son lit en vue du flottage des bois des abbayes riveraines.

Vers le nord, l'Argonne devait autrefois se relier sans interruption notable au grand massif ardennais par la forêt de Mazarin, tandis qu'au sud elle se prolonge encore par le bas plateau forestier Belval-Belnoue aux nombreux étangs et le bois Montiers, pour s'arrêter à la plaine alluviale infra-crétacée du Perthois.

Depuis pas mal d'années déjà le charme de l'Argonne fut apprécié et célébré par de grands écrivains.

Si, outre l'agrément de ses sites, l'Argonne ne peut offrir ni monuments célèbres, ni ruines importantes, les racines de son histoire plongent cependant en un profond passé d'intérêt nullement négligeable : l'Argonne fut, en effet, au cours des âges, le théâtre d'événements d'importance, mais hélas ! et pour son plus grand dommage, belliqueux trop souvent.

Une autre des particularités de ce passé, ignoré jusqu'alors mais qu'une série de découvertes et de récents travaux viennent de mettre en lumière, l'activité industrielle dans les Gaules du nord-est, centre de fabrication et d'exportation en des régions souvent lointaines de produits manufacturés par de très habiles et de très laborieux artisans.

## **APERCU HISTORIQUE ET ECONOMIQUE**

Les vestiges d'industrie primitive : outillage de pierre et d'os dénotant la présence d'êtres humains, obligés alors de lutter sans cesse contre les grands fauves, se sont rencontrés en Argonne vers la vallée de l'Aisne, parmi les ossements de nombreux représentants d'une faune du climat chaud, hippopotame, éléphant antique, rhinocéros, cervidés, boeuf, porc, cheval et grand ours.

Au Paléolithique, en cet âge très reculé de la préhistoire dont il nous est encore impossible de supputer, même approximativement, la date et la longue durée, avant le creusement définitif de nos vallées, un cours d'eau à grand débit comparable à certains fleuves équatoriaux actuels, coulait en direction du nord-sud sur le plateau de gaize et de son vaste lit, parsemé d'îlots, de graviers, s'étalait sur une cinquantaine de mètres plus haut que le lit actuel de l'Aisne .

Vint ensuite une période toute différente, aussi très longue, caractérisée par la présence de mammoth, éléphant aux longs poils, et du rhinocéros à narines cloisonnées, avec glaciations, débâcles glaciaires et approfondissement de nos vallées.

Bien des milliers d'années après, alors que le climat était fixé tel qu'aujourd'hui, à l'époque de la pierre polie, l'homme arrivé à un stade de civilisation beaucoup plus avancée, devenu pasteur et agriculteur, nous a laissé par ici des traces beaucoup plus abondantes. Village néolithique d'Ante, ateliers de taille de silex près des sources ou sur les crêtes forestières, camps-refuges sur les éperons : côte de Waly, stationnements auprès des étangs déjà créés ou sur les plateaux entre Aire et Cousance. C'est à cette période éloignée de nous de plus de cinq mille ans, que remontent sans aucun doute les premiers défrichements.

Du séjour de population de l'âge de bronze, âge dont on peut fixer les débuts vers le second millénaire avant J C nous n'avons pas de preuves bien certaines encore pour l'Argonne.

De l'âge du fer par contre, de la période dite hallstattienne, nous connaissons plusieurs importantes nécropoles : groupe de tumuli ou amas de terre recouvrant des vases avec ossements humains incinérés accompagnés de mobilier funéraire : Haulzy (Vienne-la-Ville), la Croix de Pierre (Neuvilly), Verrières-en-Hesse (Récicourt).

Nous n'avons pas de vestiges encore des peuplades ayant succédé aux Hallstattiens et alors installées si nombreuses dans toute la Champagne.

Vers l'époque de la conquête romaine, l'Argonne était comprise dans la Gaule Belgique, et la Biesme faisait alors limite entre les grands peuples gaulois : Rêmes matriques avec Divodorum (Metz) pour capitale.

Au 1er siècle de notre ère existait déjà dans la vallée de l'Aire, aux lisières est de la forêt, une très florissante industrie : fabrication de poterie unie ou ornée pour utilisation locale, mais aussi pour exportation sur les bords de la Moselle et du Rhin.

A côté de ces potiers travaillaient des fondeurs de fer et de bronze.

Dès le début du 2ème siècle, grâce à l'expansion commerciale imprimée par les romains, avec l'amélioration des anciens chemins et la création de voies nouvelles, l'agriculture aussi, mais l'industrie surtout, prirent en Argonne un essor extraordinaire.

Les voies principales en direction est-ouest étaient : celle de Reims à Verdun-Metz-Strasbourg qui franchissait la Biesme au Pont Verdunnois, celle de Châlons-Verdun par le gué de Lavoye, celle de Senon à la Croix de Pierre qui desservait les ateliers céramiques de la région Avocourt-forêt de Hesse, en direction nord-sud la transversale Camp de Fains Arlon longeant l'Aire puis la Meuse, reliait aussi, par son embranchement Haute-Chevauchée actuelle les trois grandes voies Reims Toul Metz, Reims Verdun Metz et Reims Mouzon Trêves.

Vers le milieu du 2ème siècle, les potiers gallo-belges d'Argonne, reçurent du centre des Gaules et adoptèrent une technique nouvelle, d'apport bien romain et produisirent à leur tour la fameuse terre sigillée à la couverte d'un beau rouge cire à cacheter : vases unis ou décorés de reliefs moulés présentant, en Argonne, des scènes de chasse assez souvent.

La fabrication se développa rapidement dans la vallée de l'Aire, de la Buante et de la Biesme. Partout surgirent, dépendant probablement d'un même groupement industriel, de nouveaux ateliers aux endroits où se trouvaient réunis matière première : argile de choix et agents de mise en oeuvre : bois et eau.

L'établissement céramique d'Argonne exporte alors ses produits, pour la plupart timbrés de l'estampille nominale et rhénane mais aussi dans le pays rémois et le nord des Gaules, sur le territoire de la Belgique et de la Hollande actuelle et même jusqu'en Grande-Bretagne.

Au 3ème siècle la concurrence des ateliers de Trêves et du Palatinat éprouva gravement nos potiers et leur ravit la plus grande partie de leur clientèle.

C'est alors que se développa dans la vallée de l'Aire et de l'Aisne l'art de la verrerie surtout de luxe : verres teintés, verroterie, bibelots, millefiori, émaux pour bijouterie et aussi cubes multicolores pour mosaïque.

Mais viennent, après l'an 250, les premières incursions germaniques. Les industries disparaissent, elles vont se relever dès le 4ème siècle. A la poterie moulée succède la poterie décorée à la molette dont l'Argonne semble avoir eu le monopole, mais aussi les vases ornés à la barbotine déjà très en faveur aux ateliers siècles précédents et les vases peints avec inscriptions bachiques ou amoureuses.

Pendant tout le 4ème siècle l'Argonne inonde littéralement de ses produits céramiques non seulement les régions voisines au nord, à l'ouest et au nord-est, mais surtout les contrées rhénanes et danubiennes jusqu'en Bavière et même jusqu'au loin dans l'Autriche actuelle, vers la Hongrie. Les nouvelles religions rivales, venues d'Orient avec les troupes et les négociants et artisans stationnés sur le Rhin, gnosticisme et christianisme utilisent même le décor de ces poteries pour répandre au loin la connaissance de leurs mystérieux symboles.

De la prospérité agricole pendant les 2ème et 3ème siècles dans les vallées de l'Aisne et de l'Aire nous avons eu témoignage des substructions des nombreuses villas des anciens exploitants du sol : riches villas rustiques aux toits plats à la romaine, aux murs couverts de peinture à la fresque, aux pavements de mosaïque, aux salles de bains et dispositifs de chauffage central !

Bien que ses massifs furent certainement protégés par quelques systèmes de défense, dont nous connaissons en particulier vers le nord le camp de Chestres et le poste de Châtillon sur Bar, l'Argonne ne peut échapper à la grande invasion de 406 et toute son activité sombre alors dans la tourmente. Les hordes des Huns, en 451, parachèvent le cataclysme.

Pourtant des groupements agricoles se sont bientôt réinstallés, leurs habitants ayant sans doute pu se réfugier sous le couvert protecteur de la forêt profonde. Dès le début du 6ème siècle les français sont en contact avec ces groupements et, comme nous le montre le mobilier de leur cimetière, quoi qu'arrivés en ennemis, ils fusionnent bientôt avec les indigènes et, devenus mérovingiens sédentaires, fondent définitivement la plupart de nos villages actuels.

Depuis la fin de l'époque gallo-romaine où furent établis les divisions ecclésiastiques, calquées sur celles de l'administration impériale, l'Argonne fait partie des diocèses de Reims, Châlons et Verdun. Lors du dénombrement de l'empire carolingien, de par le traité de 845, la région à l'ouest de la Biesme fut du royaume de Charles le Chauve, et celle à l'est, du domaine de Lothaire.

En 888 le comte Eudes de France défit les Normands près de Montfaucon. Pendant tout le Moyen Âge l'Argonne ressortit, partie à l'Empire d'Allemagne, Verdunois et Barrois, partie au royaume de France, Comté de Champagne : marche entre les possessions de deux puissants souverains dont les limites, intentionnellement peut-être, n'étant pas fixées avec précision, furent l'objet de vives contestations et de nombreux différends.

# M. André Bernier

## le dernier "botteur" de l'Argonne

A Florent-en-Argonne, l'un des villages les plus pittoresques d'Argonne, les traditions sont demeurées vivaces et on peut encore trouver intactes, dans cette localité, les survivances d'un passé qui n'a parfois pourtant rien à envier au présent.

Les vieux métiers d'Argonne et de la forêt sont encore en honneur, ce sont les derniers sans doute, mais leurs représentants sont fiers de leur exercice.

### Spécialiste en émondage

Dans ce village marnais, à quelques kilomètres de Le Claon et à la limite de notre département, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. André Bernier dit « Cagnot » — à Florent et dans la région, tout le monde connaît cet homme des bois qu'est « le Cagnot ». Affable, sympathique, M. Bernier est en Argonne l'unique « botteur » subsistant actuellement... Il est le seul à exercer dans la région ce pénible et dangereux métier qui relève beaucoup de l'acrobatie. Ce spécialiste en émondage est âgé de 63 ans et, depuis l'âge de 17 ans, il grimpe aux arbres tel un écureuil. Comment lui est venue cette idée de pratiquer ce métier ? en voyant à l'œuvre, alors qu'il était encore un jeune garçon, un « botteur » venu du Nord. Cet homme, « un vrai chat », comme nous l'a qualifié M. Bernier, « avait fait mon admiration ; je l'ai regardé travailler de longues heures, il avait commencé l'élagage d'une coupe, puis il s'est disputé avec son patron et a quitté le chantier sans achever le travail, c'est moi qui ai achevé la coupe.

« Et voilà, j'avais goûté au métier, j'ai continué et depuis 46 ans j'escalade les hêtres et chênes de la forêt d'Argonne et d'ailleurs. »

### A 25 mètres de hauteur

En quoi consiste ce travail ? Il s'agit d'élaguer les arbres qui vont être abattus, chênes, hêtres destinés à l'ébénisterie ou à la menuiserie. Ces arbres de belle taille se trouvent au milieu des futaies ; leur abatage est délicat, il doit se réaliser sans endommager les baliveaux aux alentours. C'est pour cela que le tronc doit être dégarni de façon à ce qu'il occupe le moins de place possible en tombant et, par là même, ne casse aucun ou abîme le moins possible les arbres de la coupe. Toutes les grosses branches doivent avoir été coupées. Mais ce travail se fait à 25 mètres de hauteur, parfois plus haut encore. Le « botteur » doit donc monter à l'arbre. Pour ce faire, il s'aide de deux griffes fixées aux pieds et qui sont plantées dans le tronc. Une ceinture est passée autour du corps, une corde est fixée sur cette ceinture en cuir et la boucle de la corde passée autour du tronc maintient l'ouvrier latéralement. Les pieds appuyés sur ses griffes, le corps maintenu par la large bande de cuir, le « botteur » a les deux mains libres pour manier la hache. En effet, le vrai « botteur » utilise uniquement la hache ; la tronçonneuse est quelquefois utilisée maintenant, mais il semblerait que le résultat ne soit pas si bon. L'arbre ainsi émondé, il ne subsiste au sommet que le « toupet » ; c'est ce que les spécialistes appellent « botter en queue de rat ». Perché sur son tronc, à plus de vingt mètres de haut, M. Bernier reste quelquefois plus de deux heures là-haut.

### Un métier dangereux

Il arrive que l'on fasse appel à M. Bernier pour émonder les arbres de certaines places publiques ou de cours de château. C'est ainsi qu'il a élagué il y a quelques années son plus grand et plus imposant arbre — 6 m 20 de circonférence — c'était un platane, à Eurville. Il lui est arrivé de couper ainsi, à une trentaine de mètres du sol, des branches pesant plus de deux tonnes et qui s'abattaient dans un fracas de tonnerre au sol. Dangereux, ce métier l'est sans conteste ; une fausse manœuvre, un coup de hache mal donné, c'est presque au centimètre près, et ce serait la catastrophe, la branche viendrait écraser l'homme contre le tronc, sans pouvoir esquiver le moindre geste de protection.

M. André Bernier a été appelé également à Paris, puis à Amiens pour effectuer ses exercices de haute voltige. Il est le plus vieux et le seul qui reste de la grande génération des bûcherons d'Argonne. Après lui, à Florent, il n'y aura certainement plus de « botteur ».

A. LERICHE.





Les préparatifs.



L'ascension d'un hêtre de 35 m. de haut.

# ELEMENTS DE PATOIS MEUSIEN OU ARGONNAIS

Tiré de l'ouvrage de M. le Recteur J. Babin :  
« Les parlers de l'Argonne »

à l'abandon : *tortou ouverte*  
une abeille : *une mouche a miel*  
aboyer : *abailli*  
abreuvoir : *le bac*  
à l'abri : *au coua*  
s'accroupir : *s'accouwer*  
agrafer : *aboutner*  
aider : *aidi*  
aiguiser : *raguzi*  
j'aime : *j'aimeu*  
nous aimions : *j'aimieu*  
un air : *une râgaine*  
aisé : *âzi*  
je vais : *j'vâ*  
une ampoule : *une bouye*  
appuyer : *appoyi*  
araignée : *aragn*  
arbre : *âb*  
arracher : *arachi*  
ahoter : *aoté*  
arroser : *arouzé*

assieds toi : *assitt*  
atelier : *âtli*  
attacher : *attachi*  
attendre (gibier) : *ét a la ratât*  
attiser, tisonner : *attizi, feurgonéy, graouyé*  
aubépine : *épine blâch*  
aujourd'hui : *anoye*  
et moi aussi : *et mi itou*  
avalier (de travers) : *anoué*  
avec : *avo*  
averse (avril) : *une railiass, une olaye*  
aveugle : *aveul*  
avoine : *aveunn*  
avoir : *aoua*  
je n'ai pas : *j'nâm*  
tu avais : *t'avô*  
baguenauder : *triaulé, baknaudé*  
se baisser : *s'basi*  
le balai : *l'râmô*  
barbouiller : *mâchuré*

le barreau (chaise-échelle) : le bouzon  
bavarder : mârné  
beau : bî  
beaucoup : tout plê, une collée  
fourche-bêche : une feune, feunette  
berceau : charpagn  
bien : bin  
bizer (se sauver) : vache piquée  
se blottir : s'kwaï  
une blouse : une glôd  
un boeuf : un bieu  
bois (à charbon) : charbonnette  
bois (entrave vache) : un billô  
un bonnet : un bouné, une hâlette  
une bosse : une beugn  
bouilli : boulu  
la bouillie : la boulie  
le bouleau : le baouli  
la bouse : la flatt  
une branche : un jarrè  
courir avec agitation : brioler (le  
brioleur transportait du bois pour les  
verriers)  
la brouette : la barouett  
il bruine : il mouzine  
le bruit : dô bru  
le bûcheron : le bokiô  
se cacher : s'câchi, couâchi  
le caleçon : le kannsô  
à califourchon : à chvâl  
calmer : amidoné (amadouer)  
la camisole : un karakô  
chasser, faire fuir : campousser  
cri d'appel des canards : bi-bi  
un canle : triste sire  
caqueter : kâkillé  
le carnaval : la mascarade  
les cendres : li sâd

le cendrier : li sâdriy  
le cep : un charmâ  
le cercle : un serci  
changer : châgi  
chapeau : chapi  
charger : chârgi  
charogne : chârounn  
le chat : un ché  
le matou : un marcaou  
chaufferette : un kouvâ  
les éteules : les étoules  
cheminée : chumnéy  
chêneau : châlatt  
chenets : les cheumnô  
chenevière : châviér  
cher (coûteux) : chiér  
chercher : charchi  
aller chercher : allé kri  
le cheval : un chvô  
mauvais cheval : un kârkâ  
chevalet : une gaille, un chvô d'bou,  
une bourguignette  
chez nous : azi nou  
un chien : un chié  
quelque chose : kék chouz  
grand-chose : grâ yak  
quelque chose : yak  
chou : chaou  
cicatrice : une vizel  
les ciseaux : les ciziô  
la claie : la cloyette  
clair : clai  
la clenche : la cliche  
clignoter : blaoutiy  
clouer : claoué  
mal au coeur : mô l'keur  
le coffre : l'buo  
le coin : le couné  
la colchique : la vachette  
compagnon : le sosô (associé)  
conduire : méné

conré : bousculé, battu, gavé, bourré  
un coq : un kobia  
coquille d'œuf : écravf  
corbeau : korbi  
coudrier (noisetier): la kôr  
couteau : un coutiau  
couvercle : un couver  
couvreur : râcayouneu  
la craie : la crouy  
la crasse : la bouzet  
la crécelle : la briya  
la crémaillère : le krâmi, le crâmo  
les crêpes : les vaudes  
crevassé : gercé, ahilé  
crier : bayé  
un crochet : un krô  
cuiller : kuilly  
la culbute : le cudbourik  
danger : dâgi  
dans : dâ  
debarras : déâ  
dehors : dvâ la pourt, dvâ l'us  
derrière : pâdri  
diarrhée : déclichette, foire  
dimanche : dimâch  
distillateur : bradvini  
petit doigt : le didi  
doigt de pied : douille  
domestique : kômi  
donner : bâte  
il dort : i dou  
l'eau: l'iau  
l'eau de vie : la goutte  
ébloui : ébaubi  
écumoire : pâpinât  
emmailloter : ramaioter  
emmêlé : akramilly  
ici : tou si  
là : tou la  
s'ennuyer : s'anoyi

ensemble : âsân  
entendu : oyi  
entre : ateur  
épi : trâm, une pôm  
estomac : istoumâ  
et puis : é pî  
il a un étoudissement : il est tourniss  
être : ît  
nous sommes : j'êtâ  
vous êtes : v'été  
n'est ce pas ? : n'eum  
eux : zeu  
évier : pier à ô  
faire : fâr  
quel temps fait-il ? : ké ta ki fâ ?  
il fait : i fâ  
fatigué : ôdé  
faucher : fôchi  
femme sans ordre : souyo, touyo  
fenêtre : feurnit  
feu : foyi  
fou : faou  
fouet : écourgi  
fourir : feugner  
fourmi : pusrô  
au frais : a la fraich  
frayeur : koupett  
frêne : frân  
fromage : froumage  
fumier : fûmî  
fumer (un champ) : fimbrer  
geler : jâlei  
le gendre : le jâr  
le genêt : lâ jnît  
gifle : bâf, kalott, kiak, mornif, tâp  
goûter : marander  
grange : grâj  
grêlons : gaillots  
grenier : gueurnî  
grenier à foin : l'sinô



grenouilles : gueurnouil  
hanneton : un ékalô  
j'ai mal aux jambes : je suis ajarté  
tous les jours : tou li jou  
labourer : rabourer  
laisse : lâs  
du lait : du là  
la lame : une almel  
les langes : les drâpi  
la lavette : la r'lavett  
faire la lessive : fâr la buié  
un lièvre : un lîf  
mauvais lit : une pounass  
je vais au lit : j'vâ à chlof  
loge à porc : la haran  
le maire : l'mâr  
j'ai mal au bras : jé mô l'brâ  
manger : mingi  
une maquée : un coup  
marécage : frèchi  
mien : min  
milieu : mitâ  
moi : mî  
moucheron : baouette  
mort : mou  
nain : nabo  
nareux : naraou  
nettoyer : nitir  
habit neuf : nieu âbi  
nombril : boudette  
non : nani  
se noyer : s'noyi  
la nuit : par noyi  
des objets : atutri  
le jars : l'godâ  
l'oe : l'ouille  
les olivettes : les corvées  
les orties : les échaudures  
le pan : le panio  
la perche : perchi  
personne : pasoun

un peu : une miette  
une pie : une agass  
piétiner : pitoler  
piocher : haouer  
pis : paï  
pleurer : brâr  
pleuvoir : pieur  
ployer : ployi  
la porte : l'us  
la poule : la klouss (poussins)  
une prune : une bloss  
sans queue : kaoué  
ramuchi : redevenu humide  
la rate : la mîse  
regardez donc ! : rouati dô  
ressemblant : crâchî  
réveillonner : r'ciner (de cène)  
la rosée : la rouzaëe  
une saouée : grande quantité de liquide  
la scie : la soyi  
le seau : le sio  
sécher : séki  
secouer : mascoder  
j'ai sommeil : j'a soum  
une souche : une éto  
souliers : solaie  
tablier : bannette  
la tête : la tît  
le tombereau : l'bârô  
tousseur : touzi  
le trognon : l'ranquillô  
la truie : une troie  
vendre : vâd  
vendredi : vârdi  
venir : v'ni  
le vent : l'vâ  
le verger : l'aklo  
la viande : de châ  
tu ne verras pas : te n'ouarim  
voulez vous ? : voulef  
vraiment : vârmâ

## RENSEIGNEMENTS TIRES DU RECUEIL D'HISTOIRE LOCALE DE TILLY

(de Grandpierre - 1957)

### Progrès de l'hygiène et de la médecine :

mortalité infantile: 1 enfant sur 4 mort avant un an,

2 enfants sur 4 morts avant 12 ans.

### Tableau de l'âge moyen des décès :

1711 : 9 ans 6 mois

1787 : 14 ans

1791 : 25 ans

1845 : 47 ans

1852 : 9 ans

1878 : 54 ans 9 mois

1932 : 63 ans 1 mois

1946 : 83 ans

1951 : 79 ans 9 mois

### Epidémie de peste dans le Verdunois ([Bulletin Société Philomatique de Verdun](#) )

825-875

925-927-953 : après l'irruption des Normands et des Hongrois.

983 : au cours des luttes entre Empereurs d'Allemagne et Rois de France : "Le Verdunois ne fut plus qu'un désert"

1042 : Gozelou, Duc de Basse Lorraine, veut reconquérir le comté de Verdun, guerres particulières, ravages des campagnes, famine, dérèglement des saisons, peste.

1090 : stérilité des terres, famines, peste.

1130 : et peut-être aussi en 1243.

1318 : famine, cause de peste.

1344

1348 : la plus longue et la plus meurtrière de toutes celles qui désolent l'Europe au Moyen Âge (jusqu'en 1351)

1452 : dans Verdun seul : 3000 morts.

1466-1467

1522 : Verdun, Toul et Le Barrois.

1526 : St Mihiel.

1552 : pendant 40 ans en permanence dans le Verdunois. Elle correspond à l'occupation française.

1544 : à la suite du passage des troupes de Charles Quint.

1568 : comparable à celle de 1348 : Verdun et les villages voisins furent dépeuplés.

1581: la région est déjà menacée en 1574, 1577 et 1560, en particulier : St Mihiel, Rouvroy, Buxerielles, Creûê, Châtillon, Chattancourt, Bras. C'est plus exactement une maladie épidémique : fièvre catarrheuse

1582-1584-1587

1588 : Avocourt, Charny, Belleville et une foule d'autres localités sont décimées.

1589-1590

1596 : Reims, Varennes, Clermont, et St Mihiel.

1597 : Verdun

1606

1623 : venue avec les armées de Mansfeld, les espagnols et les lorrains. Disette épouvantable. Elle est causée par le massacre que font les protestants qui ne veulent rien laisser à l'ennemi des chevaux, vaches, boeufs, moutons, etc... dans les villages qu'ils traversèrent : Sivry, Bonzée, Montzéviller, Chastel, Combres, Herméville, Rouvres, Verdun.

1624 : Combres, Hattonchâtel.

1625 : campagnes du Verdunois et Metz.

1626 : Damvillers.

1627-1629-1650 : Bar, Pont à Mousson.

1633

1636 : incendies des villages, destruction des moissons, prix élevés des vivres et agglomération dans les villes des populations rurales.

1849 : une épidémie de suette militaire qui s'est répandue en particulier à Eix, Moulainville, Belrupt, Haudainville, Dieue, Bras, Louvemont et Fleury.

## **LES POUILLES (\*)**

Pour l'ancien diocèse de Verdun, nous connaissons les pouillés suivants :

1 - Rotulus, rédigé en 1588 (une copie faite en 1680, retrouvée dans la collection de M. A. de Lahaut à Verdun).

2 - Un travail du même genre, ce pouillé manuscrit date des premières années du XVII<sup>e</sup> siècle (Bibliothèque de Verdun, n°22, grand in-8° de 76 pages, relié en veau).

3 - Pouillé de Machon, ayant pour titre : Pouillé des évêchés de Verdun et de Metz. Bibliothèque nationale. Date : 1642.

4 - Pouillé du diocèse de Verdun. Date : 1738. Bibliothèque de Verdun, n° 171

5 - Pouillé du diocèse de Verdun. Date : 1750.

6 - Pouillé Verdunois, rédigé vers 1775, est un manuscrit de la bibliothèque de Verdun, n° 156.

Nicolas-Emile Guillaume, né à Dombasle le 9 août 1840, professeur de morale depuis 1871, chanoine honoraire au grand séminaire de Verdun, a publié une édition des Oeuvres complètes de Bossuet avec addition d'oeuvres inédites (Contant. Bar le Duc ). Une édition de l'Histoire de l'église par Rohrbacher, avec continuation, imprimée chez le même. Une autre édition de Rohrbacher, avec notes, éclaircissement et continuation.

Une histoire contemporaine de l'Eglise de 1789 à 1878.

(\*) pouillé : sous l'Ancien Régime, relevé de tous les biens et bénéfices d'une abbaye, d'un diocèse, d'une province...

## **POUILLE 1888**

Il est peu de villages qui n'aient encore aujourd'hui son appellation patoise, sorte de sobriquet souvent injurieux, qui a son origine habituellement dans le mépris, la haine et la jalousie. Sans doute bien des localités ont conservé jusqu'à ce jour ces noms inexplicables qui ont fait oublier les noms primitifs et sont passés en usage.

François 1<sup>er</sup> avait ordonné à tous les curés la tenue de registres des baptêmes. Cette prescription, souvent renouvelée par les rois de France, ne fut mise en vigueur dans nos contrées que vers la fin du XVI<sup>ème</sup>. Louis XIV, par ordonnance de 1667, exigea la tenue en double des registres sur papier timbré avec côte et paraphe de l'autorité judiciaire, et enfin, le dépôt d'un exemplaire à la fin de chaque année.

## **DESINENCES**

VILLE, COURT : ont à peu près la même signification. Le mot "cort" en latin "cortile" ou "curtis" indique aussi bien que les expressions : ville ou villa, une ferme, une métairie, un lot de terre attribué à un chef franc après la conquête. La terminaison "viller" semble plutôt éveiller l'idée d'un hameau, d'un village. La terminaison "gneux" se traduit souvent en latin par "niolum", "molum" ou "molendinum" : moulin à eau ou moulin à vent.

CHASTEL ou CHATEAU, MESNIL, MEIX : se traduisent en latin par castellum, mansio, mensa : ce qui signifie une terre cultivée, un lot de terre suffisant pour faire vivre un ménage, une famille, le château d'un seigneur et les groupes d'habitations des serfs qui en dépendaient.

DUN, DORE, NANT, VER, WER, WA, WE : proviennent de la langue celtique et désignent des particularités topographiques. dun signifie montagne escarpée, dore : fontaine, eau jaillissante, nant : veut dire marais, ver veut dire eau, de même wa ou we sont des diminutifs de aqua.

GROSSE DIME : blé, orge, seigle, avoine, méteil.

MENUE DIME : chanvre, lin, légumes, foin, laine, raisin et charnage, c'est à dire revenu sur le croît des animaux.



NORVALE : dîme que l'on tirait de la 1ère récolte d'un bois nouvellement défriché ou d'un champ qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais été cultivé.

BOUVROT : Ce mot, exclusivement lorrain, était employé dans nos contrées pour désigner un lot de terres et de prés plus ou moins considérable, pour l'achat et l'entretien des reproducteurs en espèces bovine, ovine et porcine, formant le patrimoine de la cure. Le curé devait payer certaines redevances sur le bouvrot à celui qui nourrissait les reproducteurs communaux en espèces bovine, ovine, caprine et porcine. Habituellement le curé avait, pour le bouvrot, un fermier attiré, qui en acceptait toutes les charges et rendait au presbytère une part convenue des bénéfices.

Cures à la collation de l'Abbaye de Saint Paul : Dombasle, Récicourt . La chapelle de Verrière près de Récicourt fut cédée aux chanoines de Montfaucon en 1169.

POUILLE : terme patois : poallier (à ce qu'il paraît) avait autrefois le même sens que clocher et église.

[Pouillé. P. 262](#)



## **GUIDE DU TOURISTE A VERDUN (R. Arnout) MARCHAL 1966**

Ancienne abbaye Saint Paul : à peu de distance du collège Buvignier, vers la porte Saint Paul (ouverte seulement en 1877) se dressent les imposants témoins de l'abbaye Saint Paul, ordre des Prémontrés.

Un premier immeuble, construit en brique et pierre, est devenu le palais de justice ; il a été reconstruit à la fin du 17ème siècle.

Au fond, donnant sur un vaste jardin, la Sous-Préfecture occupe un bâtiment plus ancien : réfectoire des moines, de style renaissance, à colonnes centrales, ancienne salle capitulaire et des nombreuses autres pièces de belle qualité architecturale. L'accès au 1er étage retient particulièrement l'attention par son escalier monumental, embelli d'une rampe en fer forgé.

## **TIRE DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DE VERDUN (Roussel 1863)**

Le nom de Verdun ne dérive pas du latin, langue complètement inconnue de nos pères avant les guerres de César, mais bien des mots celtiques :

var, ver, vir, ber, mer : eau, rivière, gué, passage ; et dun : roche, montagne, colline, sommet, élévation ([voir Bulet, dictionnaire celtique](#))...

Les Huns, sous leur roi Attila, qui se nommait le "fléau de Dieu", avec une armée de près de 500 000 hommes, se saisirent de la ville de Metz la veille de Pâques et de là, ils vinrent à Verdun qu'ils saccagèrent de la même manière. L'armée de ces barbares s'étendait depuis Dieuze jusqu'à Cambrai. Les Romains ne tenaient plus que quelques places dans les Gaules. Siagrius, fils du comte Gilles, le dernier gouverneur romain de la "Belgique" vint se réfugier à Verdun en 486.

Les citoyens de Verdun se soumirent à Clovis après la défaite de Siagrius, mais se révoltèrent peu d'années après.

10 septembre 451 : bataille des champs catalauniques : 500 000 combattants, 200 000 victimes, front de bataille de 10 km. Le champ de bataille reçut le nom "d'ahan des diables". Dans le patois du pays, "l'ahan" est l'époque des semailles, "ahanner" signifie mettre le froment en terre.

Attila, vaincu par Aetius commença son mouvement de retraite le 20 septembre et repassa par Verdun.

## BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales et départementales.
- Relations de la France et du Verdunois (Mgr Aimond).
- Monographies et notices sur les communes de la Meuse (par Bormabelle, 85 brochures).
- Histoire de la ville et des seigneuries de Commercy (Dumont).
- Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy (Dumont).
- Histoire ecclésiastique et civile de Verdun (ROUSSEL).
- Recherches sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois (Ch. Buvignier) (Mémoires de la Sté Philomatique de Verdun).
- Tiers-Etat, par Bouvalot.
- Histoire de Verdun et du pays verdunois par Clouet.
- Nicolas Psaulme, par l'abbé Gabriel.
- Pouillé du diocèse de Verdun, par Robinet et Gillaut.
- Archéologie de la Meuse, par Liénart.
- Ruines de la Meuse, par Dumont.
- Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de Bar Le Duc.
- Histoire de Lorraine d' Edouard Gérardin.
- Histoire de Verdun T1 : des origines à 1789 : Jules Simon,  
T2 : de 1789 à 1870 : Léon Chaize,  
T3 : de 1670 à 1939 : Chanoine Boulhaut.

*\* les mentions en "bleu" indiquent l'origine de l'information*

*\* les mentions en rouge sont des commentaires rajoutés au texte initial*